

## PQ: rien ne semble pouvoir éviter un schisme entre les «orthodoxes» et les «révisionnistes»



Yves Duhaime:  
« Pas question de compromis avec les orthodoxes... »

GILLES LESAGE

QUÉBEC — À quelques heures du congrès national extraordinaire du Parti québécois, rien — sinon un miracle — ne semble pouvoir éviter un schisme imminent entre les révisionnistes et les orthodoxes, à propos de l'option fondamentale du PQ et des mandats qui s'y rattachent.

Au cours des derniers jours, le premier ministre et président du parti a tenté un effort de rapprochement en communiquant avec quelques anciens ministres qui s'opposent à ce que la souveraineté soit évacuée du discours électoral. Mais M. René Lévesque — qui semble surtout désireux de limiter les inévitables déchirements d'après le congrès — a bien dit aussi que les compromis devraient venir des orthodoxes, dont il a d'ailleurs rencontré privément, hier, le chef de file et porte-parole, le Dr Camille Laurin.

De leur côté, les révisionnistes ou modérés ne semblent nullement disposés à lâcher du lest, comme en té-

moignent les déclarations à l'emporte-pièce du ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, la semaine dernière, ou celles du ministre des Finances, M. Yves Duhaime, hier même, à peu près au même mo-

ment où MM. Lévesque et Laurin conféraient en tête-à-tête. Loin de tendre le rameau d'olivier, M. Duhaime, entouré d'une demi-douzaine de ministres, s'est lancé dans une attaque à fond de train contre les or-

thodoxes. Ce qui a mis le feu aux poudres, de façon irrémédiable, semble-t-il, c'est la publication, plus tôt cette semaine, d'un dépliant intitulé « Un choix déterminant », dans lequel les orthodoxes accusent les mo-

dérés d'avoir provoqué la crise au PQ et de contester le leadership de M. Lévesque.

Dans les circonstances, il est fort improbable que la crise qui fait rage depuis trois mois puisse se résorber en quelques heures, au Palais des congrès de Montréal. On ne s'attend pas non plus, en revanche, à ce que les anciens ministres et députés orthodoxes, leur défaite consommée et l'option au frigo, se livrent à quelque action spectaculaire dès la fin des assises, ainsi que M. Lévesque l'a fait en quittant le congrès du Parti libéral, en octobre 1967. Ils préféreront, croit-on, évaluer la situation pendant quelques jours et laisser retomber la poussière, d'autant que la victoire des révisionnistes ne résoudra pas tous les problèmes, loin de là. Mais nul ne peut prédire avec certitude ce qui se passera, tellement le climat est survolé et les émotions à fleur de peau, de part et d'autre, dans les deux clans des frères et sœurs ennemis.

Voir page 10: Schisme

### Face au gouvernement Mulroney Landry invite à la prudence

PIERRE O'NEILL

D'accord avec les révisionnistes pour s'opposer à ce que les prochaines élections portent sur la souveraineté, M. Bernard Landry trouverait par ailleurs « absurde et irresponsable » que le Parti québécois se commette aveuglément dans une élection centrée sur le néo-fédéralisme « qui peut faire rêver certains ».

Cette mise en garde à l'endroit du gouvernement Mulroney, le ministre québécois des Affaires internatio-

nales et du Commerce extérieur la formule dans un texte remis en fin de journée hier au DEVOIR et dont l'intégral apparaît en page 9.

Disposé à collaborer avec la nouvelle équipe fédérale à lui permettre de faire ses preuves, M. Landry estime toutefois que les militants péquistes doivent se montrer prudents et se réserver le droit « absolu » de juger l'arbre à ses fruits. Il lui apparaît que si les aspirations du Québec peuvent être satisfaites par un changement fondamental du régime



Bernard Landry:  
« Il faudra juger l'arbre à ses fruits... »

### Mulroney annonce une année d'austérité

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA - Après avoir consacré les quatre premiers mois de son mandat à s'installer au pouvoir, le gouvernement conservateur du premier ministre Brian Mulroney entreprendra à compter de lundi de mettre en oeuvre ses politiques et ses engagements électoraux qui se feront sous le signe de l'austérité et de la modestie.

Le premier ministre Mulroney a lui-même employé hier ces termes d'austérité et de modestie pour décrire, à l'issue d'une réunion de son cabinet consacré à la reprise des travaux parlementaires de lundi, ce que son gouvernement réserve aux Canadiens au cours des prochains mois.

La grande surprise viendra en fait à la fin d'avril, alors que le ministre des Finances, Michael Wilson, présentera son premier budget. Tous savent que l'austérité est de rigueur, mais il est difficile d'imaginer jusqu'où on ira. La surprise pourra être amère car, de dire M. Mulroney hier, ce budget aura « des aspects difficiles ».

Les indices donnés par M. Wilson dans sa déclaration économique du mois de novembre laissent clairement percevoir que c'est une médecine de cheval que l'on se prépare à servir à l'économie canadienne. Hier encore, M. Mulroney rappelait que l'ère Trudeau a été celle des déficits. « Il faut redresser le cours des choses et donner les bonnes orientations », a-t-il dit, tout en évoquant la perspectives de nouvelles compressions budgétaires qui viendraient s'ajouter aux \$4,2 milliards annoncés en novembre. Il a ajouté que les Canadiens doivent réaliser que ce sont « les dépenses qui étaient payées par des emprunts que l'on comprimera ».

C'est avec le plus grand soin que l'on prépare ce budget, à tel point que l'essentiel des énergies du gouvernement y sera consacré. Tout ce qui ne sera pas lié à l'exercice budgétaire passera au second plan au cours des prochaines semaines, à commencer par les travaux parlementaires qui ne réserveront guère de surprises majeures puisque l'on est encore à préparer les législations authentiquement conservatrices. Exception faite du projet de l'Agence de tamisage des investisse-

Voir page 10: Mulroney



Photolaser/PC

### À Toronto, un stade couvert pour \$130 millions

Les Torontois pourront applaudir leurs Blue Jays en avril 88 dans un stade couvert, à toit amovible, dont la maquette a été divulguée hier. Le projet torontois coûtera \$10 millions de moins que les \$140 millions prochainement investis par Québec pour terminer la pointe du mât Taillibert. Situé à côté de la célèbre tour du CN, le stade torontois pourra accueillir 60,000 spectateurs. Le stade olympique a coûté \$1 milliard.

### Référendums municipaux Québec donnera des droits égaux aux locataires

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Les locataires pourront participer au processus d'approbation des règlements d'emprunts et de zonage dans leur municipalité, en vertu du projet de loi sur les élections et les référendums que le ministre des Affaires municipales entend présenter dès la reprise de la session parlementaire.

« Si une personne est apte à choisir les dirigeants de sa municipalité lors des élections, elle devrait être apte à se prononcer sur les actes qu'ils posent au cours de leur mandat », a observé hier le ministre Alain Marcoux.

La situation actuelle où seuls les propriétaires peuvent participer au processus référendaire dans les municipalités est inéquitable pour les femmes qui, très souvent, ne sont pas légalement propriétaires de leur résidence, même si elles en sont copropriétaires de fait, a encore souligné le ministre.

En conférence de presse, M. Marcoux a aussi annoncé l'abolition du vote des personnes morales lors des référendums.

L'objectif est de mettre sur le même pied le droit de voter lors d'un référendum que le droit de voter lors d'une élection, a expliqué M. Marcoux.

Ce projet de loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui constitue la première étape vers l'élaboration d'un Code des municipalités, prévoit également l'uniformisation de la durée des mandats des élus locaux en les fixant à quatre

années, avec une même date d'élection, le premier dimanche de novembre.

Cette élection permettra de combler tous les postes au sein du conseil municipal. Cette règle commencera à s'appliquer dans chaque municipalité l'année où la première élection régulière au poste de maire sera tenue après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Plusieurs autres modifications seront apportées à l'actuel régime électoral municipal dans le but de l'apparenter au régime électoral québécois.

Ainsi, le projet de loi reconnaît la notion des équipes de candidats pour les municipalités de 20,000 habitants et moins. Sur les bulletins de vote, le nom de ces équipes sera inscrit au même titre que le nom des partis reconnus.

Le projet de loi permettra par ailleurs la candidature des fonctionnaires municipaux, gouvernementaux et paragonnementaux, à la seule exception des employés-cadre du ministère des Affaires municipales et des organismes reliés aux affaires municipales.

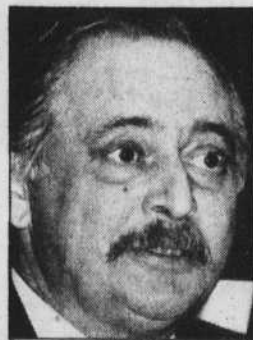
Des assouplissements seront également apportés à la règle relative aux conflits d'intérêts impliquant une municipalité et un membre de son conseil.

S'inspirant de la législation ontarienne, le projet de loi stipule que les élus municipaux devront déclarer leurs intérêts personnels et s'abstenir de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le

Voir page 10: Locataires

### LA PRIVATISATION D'HYDRO-QUÉBEC

## Parizeau s'attaque au Conseil économique



Jacques Parizeau

JEAN CHARTIER

M. Jacques Parizeau s'est attaqué au tout dernier rapport du Conseil économique du Canada, rapport qui recommande la privatisation d'Hydro-Québec et la hausse des tarifs d'électricité, à un colloque tenu à l'école des Hautes études commerciales où M. Parizeau est redevenu professeur de Finances publiques depuis dix jours.

Le rapport du Conseil économique du Canada, rendu public mardi, recommande l'émission d'actions publiques par toutes les compagnies d'électricité canadiennes et un lourd tribut fiscal aux sociétés dénationali-

sées. Le directeur du Conseil économique du Canada, M. Patrick Robert, est venu défendre à Montréal les recommandations soumises par son organisme, après trois ans d'études sur la situation financière des compagnies d'électricité canadiennes.

M. Parizeau a déclaré que les données de l'organisme de recherche fédéral ne sont nullement à jour quant à la situation concurrentielle des tarifs d'électricité, non plus qu'à la situation présente de taxation des profits d'Hydro-Québec. La situation est complètement différente au Québec, en Ontario et au Manitoba, a-t-il fait valoir.

Au Québec, depuis plusieurs années, il y a une politique d'implantation du gaz, de sorte

que les tarifs de l'électricité sont de 10% plus élevés que ceux du gaz. M. Parizeau ajoute que l'écart s'est même accru récemment quand la taxe de vente a été supprimée du gaz. Il est en conséquence difficile d'imaginer une forte hausse des tarifs d'électricité au Québec, conclut-il; d'autant plus, qu'il y a des surplus d'électricité présentement. Ceux-ci s'accroîtraient donc au cours des prochaines années avec une hausse à la tarification.

Hydro-Québec est astreinte à un régime fiscal qui n'a pas été saisi par les auteurs du rapport, estime M. Parizeau. D'abord, Hydro-Québec est assujettie à une taxe de 3% sur

Voir page 10: Parizeau



Patrick Robert



Le livre-événement du 75e anniversaire

## LE DEVOIR

L'histoire riche et mouvementée du Devoir, ce quotidien intimement lié à l'évolution de notre société.

Publié aux Éditions Libre Expression

LE DEVOIR  
de Pierre-Philippe Gingras  
• préface de Jean-Louis Roy  
• 300 pages  
• photos noir et blanc  
• 16,95\$

disponible dans toutes les bonnes librairies

OFFRE SPÉCIALE  
AUX ABONNÉS DU DEVOIR

20% de réduction aux abonnés  
Éditions Libre Expression  
244 rue St-Jacques, bureau 201  
Montréal, Qué. H2Y 1L9  
Je désire recevoir... exemplaire(s) de l'ouvrage  
Le Devoir à 13,50\$ au lieu de 16,95\$.

Ci-joint  un chèque à l'ordre des Éditions Libre Expression  un mandat postal  Visa  Master Card / date d'expiration.....  
mon numéro de carte.....  
Nom:.....  
Prénom:.....  
Adresse:..... App:.....  
Ville:..... Code postal:.....  
Tél:.....

# FRANCINE LALONDE

## ■ Le dossier économique des femmes est une priorité

RENÉE ROWAN

La nouvelle ministre de la Condition féminine entend travailler dans le concret. « Au fil des années, ma préoccupation d'agir aujourd'hui qui l'a toujours emporté. Cela va continuer », assure Mme Francine Lalonde dans une entrevue accordée au DEVOIR deux jours à peine après son entrée dans le gouvernement de René Lévesque.

D'un grand naturel, ouverte et spontanée tout en pesant ses mots, l'ancienne vice-présidente de la CSN et première femme présidente de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEQ-CSN) a accepté de livrer ses premières impressions même si elle n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance de tous ses dossiers.

Au rédacteur qui a dit de Mme Lalonde qu'elle ne jouissait pas « d'une grande audience ni d'une forte influence dans les milieux féministes et syndicaux », elle rétorque qu'elle arrive préparée. Il est vrai, concède-t-elle, que c'est la première fois qu'elle agit comme porte-parole des femmes. Cependant elle a toujours travaillé à sa façon pour l'avancement de la cause de l'égalité des femmes.

Il y a, rappelle-t-elle, deux façons de le faire: l'action collective, qui est très importante et l'action personnelle de plusieurs femmes qui, comme elle, sans se demander si c'est correct ou pas, se sont présentées dans des emplois, dans des fonctions habituellement réservés aux hommes.

Cette seconde façon est aussi importante, dit-elle, parce que cela fournit un modèle aux autres femmes en même temps que les hommes s'habituent à ce qu'une femme puisse exercer un rôle de direction.

L'an dernier, les groupes de femmes ont réservé un accueil assez froid à la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme. Mme Francine McKenzie parce qu'elle n'était pas issue des milieux féministes. La nouvelle ministre ne craint-elle pas que la même chose se reproduise à son endroit?

Non, répond-elle. A cause des réactions « favorables et intéressantes » qui ont jusqu'ici entourées son arrivée autant au secrétariat de la Condition féminine qu'au Conseil du statut de la femme et dans certains groupes, elle a tout lieu de croire qu'elle pourra être assez bien accueillie par une large partie des groupes de femmes, sinon par l'ensemble.

Elle s'appuie sur le fait que, d'une part, elle a eu une action et une réflexion personnelles qui allaient



dans le sens de l'avancement de l'égalité et que, d'autre part, l'espèce de crédibilité qu'elle a pu acquérir dans certains milieux à cause de l'action publique qu'elle a eue depuis 1970 peut lui servir à ce moment-ci où les revendications des femmes sont davantage des revendications à caractère économique.

Le dossier économique des femmes lui apparaît être une priorité à cette étape-ci. « Nous sommes rendus là », affirme-t-elle. Certaines revendications achopent: l'accès à l'égalité, la protection des revenus des femmes au foyer.

Le chômage frappe durement l'ensemble de la population, mais davantage les femmes, les jeunes et les hommes plus âgés. Comme elle l'a déjà écrit au premier ministre, elle répète que l'emploi ne peut plus être considéré comme le résidu des politiques économiques et autres qu'on met en oeuvre. Il doit être l'objectif. Réduction du temps

de travail et création d'emploi doivent se compléter pour donner un début de chance à beaucoup qui n'en ont pas.

Il y a ensuite, à l'intérieur de cela, poursuit-elle, la nécessité de faire avancer l'idée des programmes d'accès à l'égalité. Mais l'un ne peut faire sans l'autre. « Je ne me fais pas d'illusion. S'il n'y a pas de nouveaux emplois de créés, les politiques d'accès à l'égalité vont être extrêmement difficiles à mettre sur pied. Si vous prenez des usines ou des entreprises qui existent, avec des listes de mise à pied longue à n'en plus finir, arriver avec un programme d'accès à l'égalité, ce n'est pas pensable. »

Il est aussi important, croit la ministre, de penser à assurer la reconnaissance de l'apport des femmes au foyer, même si elle n'est pas en mesure pour l'instant de dire comment cela pourra se faire. Ce qui est certain, toutefois, dans son esprit,

c'est qu'il faut en arriver à tenir compte du travail domestique en assurant une protection à l'âge de la retraite. Les deux modèles de femmes existent, dit-elle: celles qui sont autonomes et celles qui pour diverses raisons ne le sont pas. « Il me semble, dit-elle, qu'il n'y a pas de raison pour que les femmes qui ont vécu un modèle se sentent méprisées par les autres. »

Les dossiers auxquels compte s'attaquer Mme Lalonde supposent une énorme collaboration entre les ministères de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de l'Emploi et du Secrétariat de la jeunesse. « Nous devons travailler en étroite collaboration si nous voulons arriver à des résultats concrets », dit-elle.

Mme Lalonde a eu l'occasion de croiser le ministre québécois du Travail, M. Raynald Fréchette. Il y a un comité ministériel qui travaille sur l'accès des femmes à la syndicalisation. Elle fera partie de ce comité. Toute la question des normes minimales du travail est aussi pour elle très importante. « Du pain sur la planche, il y en a haut comme ça », note-t-elle en riant. Cela ne semble pas du tout lui faire peur. Bien au contraire.

En acceptant le poste de ministre responsable de la Condition féminine, il était entendu que Mme Lalonde faisait partie du comité des priorités. « Je n'ai pas eu à le demander, précise-t-elle. Cela faisait partie de l'offre. »

Quant au dossier des garderies, la nouvelle ministre rencontre dès aujourd'hui la présidente de l'Office des services de garde, Mme Stella Guy. Là encore, elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance de l'ensemble du dossier. Mais ce qui est certain, dit-elle, c'est que l'on ne peut se contenter de ne répondre qu'à 10% des besoins de la population. « C'est mon point de départ. A partir de là, il faut tenter de trouver des solutions. »

Quant au sommet économique des Québécoises « Décisions 1985 » prévu pour le mois de mai, Mme Lalonde est bien décidée à ce qu'il aboutisse à quelque chose de concret: « J'ai trop vécu de sommets dont les résultats me sont apparus tout à fait insuffisants. »

Ce qu'elle souhaite ardemment pour ce sommet, c'est de pouvoir rencontrer les divers partenaires au préalable de sorte que ce ne soit pas un lieu où chacun va pour défendre sa position. « Ce que je veux, dit-elle, c'est un sommet où les divers intervenants — syndicats, entreprises, gouvernement et autres — annoncent qu'ils ont décidé ou ont l'intention de faire. Je veux pouvoir annoncer des choses concrètes. »

Selon sa présidente, Louise Robic

# Le Parti libéral glisse vers la droite

PIERRE O'NEILL

Selon la présidente du Parti libéral du Québec, Mme Louise Robic, le parti glisse du centre vers la droite.

En dévoilant hier les documents de travail préparés en vue de la réunion du conseil général qui se tiendra en fin de semaine à Montréal, Mme Robic que ce changement d'orientation de la base militante se vérifie dans les délibérations des associations libérales de comités, dans les résolutions acheminées au secrétariat et dans les conclusions des colloques régionaux du parti.

Reconnaissant que le projet de programme politique que le parti rendu public le 28 janvier reflète ce changement de cap, la présidente du PLQ ne s'en inquiète aucunement. Au contraire, Mme Robic estime que le parti s'oriente ainsi dans la bonne voie: « Les besoins de la province demandent qu'il y ait un certain virage à droite. »

A ce jour, le PLQ a publié des documents de travail sur l'agriculture, les sociétés d'Etat, la condition féminine, l'environnement, le vieillissement et la jeunesse, soit les thèmes des six ateliers de la fin de semaine. Une dizaine d'autres documents sont en préparation au sein de la commission politique du parti, axés presque tous sur des préoccupations économiques. Il faudra attendre au congrès d'orientation que tiendra le parti au début de mars, avant de connaître la nouvelle position constitutionnelle du PLQ. A ce propos, d'ailleurs, le caucus parlementaire est divisé entre deux tendances, certains députés estimant que la réflexion des militants devrait se limiter pour l'instant à des préoccupations économiques et sociales.

Le conseil général du PLQ, qui se réunit trois fois par année, est composé de quelque 400 membres, regroupant le conseil exécutif du parti, les députés, deux représentants de chaque association de comté, 30 représentants des groupes ethniques et les présidents des commissions permanentes du parti.

Les participants adopteront notamment en fin de semaine un plan d'action électorale et ces délibérations se dérouleront à huis clos. On croit généralement au PLQ que les élections se tiendront dès le printemps, ce qui a amené la direction du parti à demander que soit accéléré le processus des conventions en vue du choix des candidats.

Cette semaine, le chef du parti, Robert Bourassa a indiqué qu'il avait déjà recruté de nombreux candidats « très intéressants », dont les noms seront révélés aussitôt que le pre-

mier ministre fera connaître la date des élections.

Les débats du weekend porteront en outre sur le développement économique, la création d'emploi, l'organisation politique, les communications et le financement du parti. L'ordre du jour du conseil général prévoit enfin un exposé du professeur Bruce Scott du Harvard Business School, sur le thème: « La compétitivité des Etats-Unis dans l'économie mondiale. »

D'une durée de deux jours, la réunion du conseil général du PLQ sera clôturée dimanche par l'allocution du chef du parti, Robert Bourassa, qui commentera les conclusions du congrès extraordinaire du Parti québécois sur la mise au rancart de la souveraineté.

Wabasso

## Une dure leçon, disent les conservateurs

LAC MEECH (PC) — Sous divers angles, la fermeture de la Wabasso à Trois-Rivières et Shawinigan, qui privera de travail quelque 1,125 personnes, constitue une mise en garde pour les syndicats et les consommateurs, ont soutenu hier deux ministres du cabinet Mulroney.

« Les gens qui demandent de plus en plus d'importations doivent en accepter les conséquences », estime le ministre du Développement industriel, M. Sinclair Stevens, entrant à la réunion spéciale du cabinet conservateur au Lac Meech, dans la Gatineau.

« On est rendu au point tournant où les syndicats et les patrons doivent s'asseoir ensemble pour éviter le pire, (le cas de Wabasso) c'est un exemple qui fait mal », a déclaré de son côté le ministre des Travaux publics, M. Roch LaSalle.

Selon lui, la compagnie avait déjà depuis près de deux ans donné des messages clairs aux employés qu'elle se dirigeait vers la faillite. « C'est regrettable mais les syndicats doivent bien saisir l'obligation pour certaines compagnies de fermer leurs portes », a-t-il dit.

## Satisfaits des progrès accomplis Les ambulanciers surseoient aux mesures de pression

CAROLE BEAULIEU

Satisfaits des garanties que leur a fournies hier le ministre des affaires sociales, M. Guy Chevrette, les techniciens-ambulanciers d'Urgences santé ont décidé de surseoir « jusqu'à nouvel ordre » aux moyens de pression qu'ils menaçaient de remettre en vigueur ce matin.

Réunis hier soir en assemblée générale les syndiqués du Regroupement des techniciens-ambulanciers de Mont-

réal (RETAQ) se sont toutefois dit prêts à déclencher « un arrêt de travail immédiat » si les propriétaires de compagnies ambulancières tentaient « par diverses manœuvres juridiques » de retarder les travaux des comités d'arbitrage instaurés par le ministre pour régler le conflit.

Depuis mardi les ambulanciers menaçaient de reprendre leurs moyens de pression devant ce qu'ils qualifiaient des « lenteurs » du gouvernement à tenir ses engagements.

Les syndiqués s'inquiétaient particulièrement du fait que le tribunal d'arbitrage devant étudier les cas des 21 employés congédiés n'avait toujours pas débiter ses audiences, trois semaines après la signature de l'entente, le

26 décembre dernier. Pendant ce temps les 21 syndiqués n'avaient pour tout salaire que \$80 par semaine fournis par le Fonds de défense professionnel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

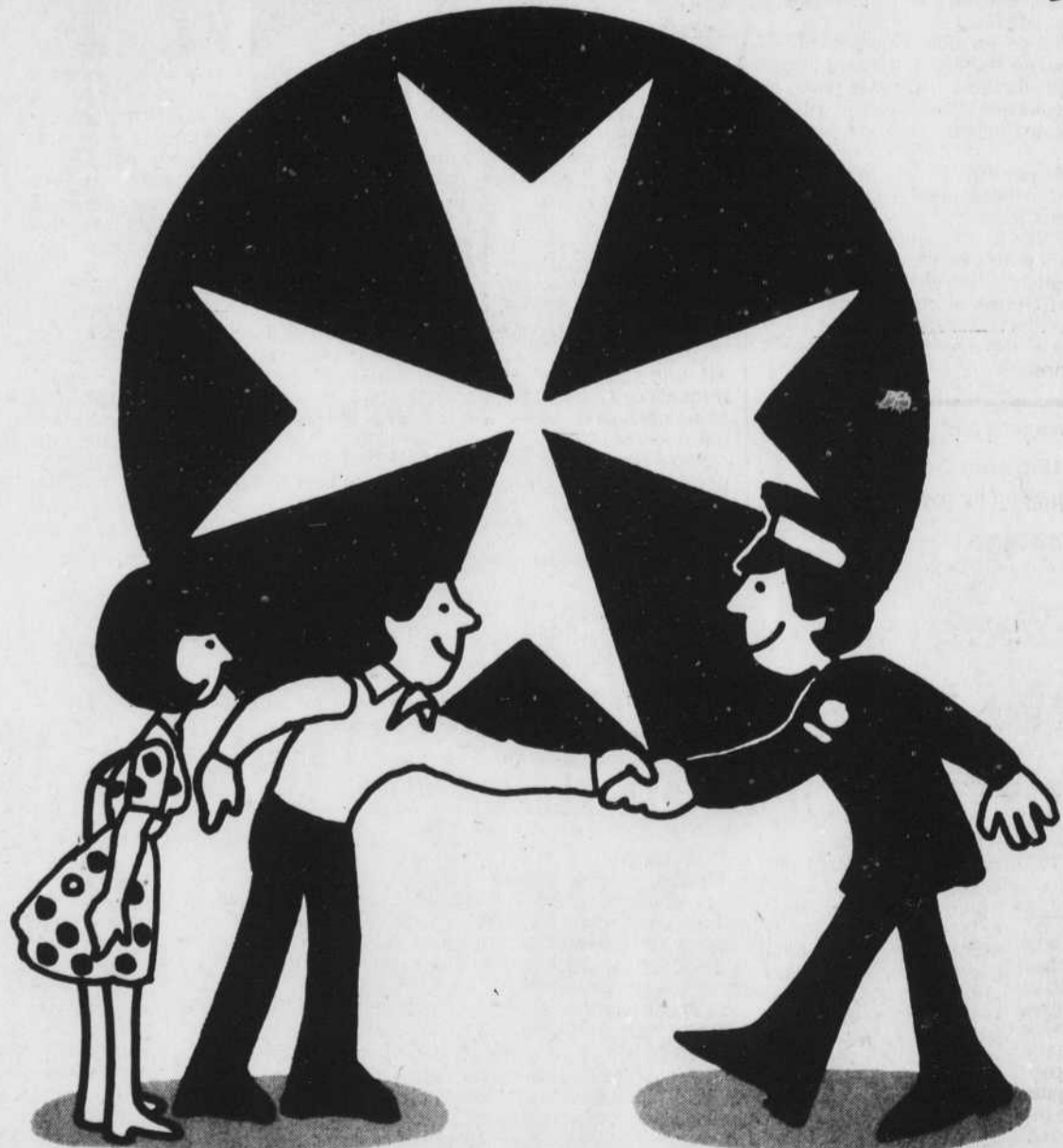
« Le ministre nous a assuré que ces audiences commencent lundi », a fait savoir hier le président du RETAQ, M. Mario Cotton.

Le second comité d'arbitrage, qui doit réviser les conditions de travail des ambulanciers et sera présidé par l'ex-ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, doit quant à lui débiter ses travaux mercredi.

Plus tôt dans la journée le ministre des affaires sociales, M. Guy Chevrette, avait mis en garde les techniciens-ambulanciers contre toute reprise « illégale et illégitime » de leurs mesures de pression.

M. Chevrette soutenait qu'il « avait livré la marchandise » tel que promis et que « tout était actuellement en place pour entendre les parties. »

# ET LE SECOURISME,



## VOUS CONNAISSEZ?

Cours de secourisme orienté vers la sécurité offerts par l'Ambulance Saint-Jean

- 1- SECOURISME GÉNÉRAL  
Dans ce cours, les étudiants apprennent les méthodes de secourisme qui peuvent sauver une vie.
- 2- SAUVETEUR CARDIAQUE  
Cours d'introduction à la RCR convenant au grand public
- 3- RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE  
Cours de RCR plus complet que sauveteur cardiaque, conçu pour des groupes spécifiques: familles de malades cardiaques, pompiers, surveillants de plages, policiers et le public en général.

Inscription lundi 7 janvier et mardi 8 janvier 1985 de 17h30 à 20h au 405 boul. de Maisonneuve est

POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ TÉLÉPHONER AU 842-4801 DE 8h30 À 16h30

guérin l'éditeur qui édite

Maintenant disponible

Atlas régional du Québec et du Canada

(2e cycle au primaire) Luce Deschênes Damian Raymond Damian

Le Québec c'est un grand territoire, et le Canada un territoire plus grand encore. Pour les étudier et les bien regarder nous devons les réduire et les simplifier. Les cartes et les photographies nous aident à y arriver. Elles vous permettent d'observer les détails des régions et aussi des caractéristiques d'endroits plus grands que ces régions.



guérin 4581 Driest Montréal H3T 2G2 Tél. (514) 842-3481

Pour vous aider à comprendre ce qu'est une carte, nous avons consacré plusieurs pages, au début de l'atlas, à l'explication des parties d'une carte. Vous apprendrez aussi comment lire une carte. Manuel relié couverture cartonnée 4 couleurs — 196 pages ISBN-2-7601-1258-6 14,95 \$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241
---	---	--	---

Les expériences de lavage de cerveaux de la CIA au Allan Memorial

# L'offre de règlement du gouvernement américain est ridicule, affirme une victime

ANDRÉ BOUTHILLIER

« Le gouvernement américain veut nous ridiculiser. C'est une véritable insulte! Les États-Unis prennent le Canada pour une « république de bananes ». Jamais je n'accepterai leur offre de compensation. »

Telle fut hier la réaction de M. Pagé au règlement hors cour de \$20,000 offert mercredi par le gouvernement américain à neuf des quelque 50 Canadiens qui ont été victimes des expériences secrètes sur le lavage de cerveau effectuées par la CIA à Montréal, dans les années 50.

Le groupe des neuf patients de l'Institut Allan Memorial (affilié à l'université McGill et l'hôpital Royal Victoria), dont fait partie M. Pagé et cinq autres Québécois, avaient intenté chacun une pour-

suite de \$1 million contre le gouvernement américain après avoir accumulé une série de preuves irréfutables de l'action de la CIA.

Les dossiers en leur possession prouvent que l'Institut Allan Memorial, financé par la CIA, a réalisé entre 1957 et 1962 des expériences nécessitant l'utilisation de drogues telles que le LSD et le curare, la potion qu'utilisaient des tribus d'Amérique du Sud pour empoisonner leurs flèches.

Une demande d'aide financière envoyée alors à la CIA par le Dr Ewen Cameron de l'Institut Allan Memorial, aujourd'hui décédé, précisait que les patients subiraient des chocs électriques et consommeraient les drogues précitées. Ensuite, les patients seraient isolés et écouteraient sans cesse les mêmes mots, 16 heures par jour et six jours par semaine. À la fin du traitement,

ils subiraient une cure de sommeil d'une semaine.

À l'âge de 27 ans, en 1959, M. Jean-Charles Pagé entre à l'Institut Allan Memorial de Montréal pour y subir un traitement contre l'alcoolisme. Mais il ne connaît pas les intentions de la CIA, intéressée à améliorer ses techniques de contrôle psychologique. Il apprendra plus tard, en 1979, en regardant une entrevue à la télévision accordée par un Américain sur les activités de la CIA.

Durant sa convalescence, M. Pagé a dû subir des électrochocs et une cure de sommeil de 36 jours à raison de 22 heures de sommeil par jour. « Pour me rendre, on me faisait boire un demi-verre de pilules. Les médecins m'ont même imposé une cure au gaz. Ils me mettaient un masque à gaz et, pendant que je respirais le gaz, ils me

criaient 'Kill him! Kill him!' Et tout ça, pour mon alcoolisme... »

Aujourd'hui, M. Pagé dit souffrir de « pertes de mémoire ». Il est aussi incapable de lire. Et il ne se contentera pas d'une compensation de \$20,000.

« Notre avocat de Washington (M. Joe Raugh) vient de me téléphoner pour me rassurer. Il commencera de nouvelles procédures légales », a-t-il indiqué dans une entrevue accordée au DEVOIR.

« Le gouvernement américain se moque de nous, a-t-il ajouté. Il admet qu'il a eu tort en acceptant de nous payer une compensation, mais veut se débarrasser de nous en nous donnant seulement \$20,000. Mais c'est trop facile. Une vie, monsieur, ça vaut plus que cela. Et la CIA a gaspillé la mienne ».

En 1981, une autre victime des traitements de la CIA, Mme Velma

Orlikow, épouse du député néo-démocrate David Orlikow, a intenté une poursuite contre l'université McGill et le Royal Victoria, et a finalement réglé hors cour pour \$65,000. Pour M. Pagé, le gouvernement américain prouve donc sa mauvaise foi en n'offrant même pas le montant qui a été donné à Mme Orlikow.

Au ministère des Affaires extérieures, on refuse de commenter l'offre de règlement hors cour de \$20,000. Une porte-parole du ministère, Mme Dilys Buckley-Jones, a simplement précisé que le gouvernement canadien poursuivait ses pressions auprès du gouvernement américain pour qu'un règlement hors cour intervienne. « Nous intervenons dans ce dossier parce que le Canada n'a jamais accepté que la CIA vienne faire des expériences sur son territoire dans son autorisation », a-t-elle déclaré.

À Montréal, de plus en plus, les gens bouquinent le soir. Tôt ou tard...

## RENAUD-BRAY

### Jusqu'à minuit!

7 soirs par semaine!

5219, ch. de la Côte-des-Neiges — 342-1515

### avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2313-8092 QUÉBEC INC. 2313-8092 Québec Inc. 4530, rue Bélanger Montréal	1 Épicerie	4530, rue Bélanger Montréal
138345 CANADA INC. Dépanneur 7 Jours Montréal	1 Épicerie	2607, Rosemont Montréal
DI MAURIZIO, Frank Dépanneur F D M Enr. 10340, bd St-Michel Montréal-Nord	1 Épicerie	10340, bd St-Michel Montréal-Nord
KYUM EUN LEE & HEE SOOK SONG Escapote Guy Enr. 2153, Guy Montréal	1 Épicerie	2153, Guy Montréal
RESTAURANT L'ALMANACH CHINOIS INC. Restaurant L'Almanach 260, bd Curé Labelle, Laval	1 Restaurant 2 Bars	260, bd Curé Labelle Laval
123719 CANADA INC. La Bonne Croûte II Enr. 1405, rue de Maisonnette, Montréal	1 Bar 1 Bar sur terrasse	1405, rue de Maisonnette Montréal
137152 CANADA INC. Au Croissant du Port 28, rue St-Paul Est Montréal	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	28, rue St-Paul Est Montréal
BALANIAN, Jean Piano Bar Macomba Enr. 6350, rue Jean-Talon Est St-Léonard	1 Bar danse et spectacles	6350, rue Jean- Talon Est St-Léonard
LES PRODUITS ALIMENTAIRES D'AUJOURD'HUI INC. La Fondère 964-970, rue Rachel Est Montréal	Changement de capacité de 1 Restaurant	964-970, rue Rachel Est Montréal
115294 CANADA INC. Bar Salon Jacques Desrosiers 6287, rue St-Hubert Montréal	Autorisations de danse et spectacles dans 1 Bar	6287, rue St-Hubert Montréal
L'ACCOMMODATEUR 7/7 INC. L'Accommodateur 7/7 Inc. 635, rue Jarry Est Montréal	1 Épicerie	635, rue Jarry Est Montréal
RESTAURANT & BAR COMICS INC. Restaurant & Bar Comics 5016, bd Décarie Montréal	1 Restaurant	5016, bd Décarie Montréal
94992 CANADA INC. Brasserie St-Michel Enr. 7959, bd St-Michel Montréal	1 Taverne danse et spectacles	7959, bd St-Michel Montréal
128506 CANADA INC. Café la Brisse 1230, bd de Maisonnette Ouest Montréal	1 Bar	1230, bd de Maisonnette Ouest Montréal
BALDASSARE, Vincenzo Café Universel Enr. 387, rue St-Zotique Montréal	1 Restaurant (demande amendée)	387, rue St-Zotique Montréal
NGU, Hui Hono Restaurant Viet Nam 2150, rue de la Montagne Montréal	1 Restaurant	2150, rue de la Montagne Montréal
MARCHE D & F INC. Marché D & F Inc. 9501, rue Hochelaga Montréal	1 Épicerie	9501, rue Hochelaga Montréal
CLAUDETTE MASSE & RHEA AUBIN Dépanneur Casse-Croûte Chez Clo 3199, rue Ontario Est Montréal	1 Épicerie	3199, rue Ontario Est Montréal
114627 CANADA INC. La Petite Ardoise 222, rue Laurier Ouest, Montréal	1 Restaurant 1 Restaurant sur terrasse	222, rue Laurier Ouest Montréal
115826 CANADA INC. Le Club Rumeur 2125, rue de la Montagne Montréal	Changement de capacité de 1 Bar danse et spectacles	2125, rue de la Montagne Montréal
LALONDE, Pierre Dépanneur Pierre 1736, rue Notre-Dame Ouest Montréal	1 Épicerie	1736, rue Notre- Dame Ouest, Montréal
MA, Suong Ngoc Saigon Métro Enr. 3593, Appleton Montréal	1 Restaurant	3593, Appleton Montréal
LAUZON, Sylvain Le Zig Zag Café 5360, bd Lévesque Laval	1 Restaurant	5360, bd Lévesque Laval
DI TURRI, Hélène Cadotte Dépanneur T.D. Enr. 2154, rue Charland Montréal	1 Épicerie	2154, rue Charland Montréal
DION, Florian Pâtisserie Bouvel Pastry Enr. 10402, bd Gouin Ouest Roxboro	1 Épicerie	10402, bd Gouin Ouest Roxboro
134536 CANADA INC. Grilladerie Klondyke Steak House 5805, Route Transcanadienne Ville St-Laurent	Autorisation de spectacles dans 1 Bar (suite à une cession partielle)	5805, Route Transcanadienne Ville St-Laurent
134537 CANADA INC. Brasserie Klondyke 5825, route Trans- canadienne Ville St-Laurent	1 Taverne (Suite à une cession partielle)	5825, route Trans- canadienne Ville St-Laurent
RESTAURANT VECCHIO MULINO INC. Restaurant Vecchio Mulino Inc. 324, rue Notre-Dame Repentigny	1 Restaurant	324, rue Notre- Dame Repentigny

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

## Québec

# Lamarre: Ottawa ne peut compromettre les acquis historiques de Montréal en transport

ALAIN DUHAMEL

L'administration municipale entend désormais défendre avec aplomb le rôle de plaque

tourner de Montréal dans les transports au Canada, un acquis historique qu'elle tient pour menacé par les intentions du gouvernement canadien, particulière-

ment en ce qui a trait à Via Rail.

« Nous pensons qu'il y a des choses acquises dans ce pays et on ne doit pas, à cause d'une politique économique ou

une politique d'intérêt, diminuer les acquis d'une région par rapport à une autre », a déclaré le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, en présentant hier le bi-

lan d'une année exceptionnelle d'activité dans la construction.

En 1984, la Ville de Montréal a émis 9,984 permis de construction d'une valeur de \$815,9

millions, un sommet inégalé dans toute son histoire. Faudra-t-il retranché de cette somme un permis d'une valeur de \$70 millions émis au nom de Via Rail pour la première phase de la construction d'un vaste atelier de réparation et d'entretien, évalué à près de \$140 millions, dans le quartier Pointe Saint-Charles?

« Montréal est la plaque tournante du transport et nous ne voulons pas, pour aucune considération, perdre cet acquis. Il y a déjà assez de choses qui ont été transférées à Toronto depuis quelques années », affirme M. Lamarre.

## Le métro «fer sur fer» Ciaccia réclame un examen public

Les rapports du Bureau de transport métropolitain (BTM), en février dernier, et du comité conjoint du ministère des Transports et de la Communauté urbaine de Montréal, l'automne dernier, divergent trop l'un de l'autre pour que l'on puisse appuyer, sans plus ample examen, la décision du gouvernement québécois de construire un métro en «fer sur fer» dans l'est de l'île de Montréal.



Dans le rapport du comité Québec-CUM, le coût de construction d'un métro sur pneu est évalué à \$399 millions, \$103 millions de plus que l'évaluation du BTM quelques mois auparavant. Même en ajoutant les honoraires professionnels à cette évaluation, une cinquantaine de millions de dollars, on n'explique pas une différence de cette ampleur.

Les coûts d'exploitation de la ligne 7 passent de \$7,7 millions à \$17 millions sans que M. Ciaccia ne puisse en identifier l'explication.

Enfin, en retenant un métro «fer sur fer» de petit gabarit plutôt que le métro de grand gabarit, le gouvernement québécois a-t-il compromis les espoirs québécois d'exportation sur les marchés internationaux?

Le gouvernement québécois a justifié son choix technologique en invoquant l'acquisition d'un nouveau savoir-faire, exportable et plus conforme à la demande mondiale. Toutefois, la demande se porte en quasi-totalité sur le métro de grand gabarit.

## Gendron fait sien le constat du CSE sur la crise de l'enseignement du français

JEAN-PIERRE PROULX

« Le constat du Conseil supérieur de l'éducation sur la piètre qualité de l'enseignement du français est exact », a déclaré hier au DEVOIR le ministre de l'Éducation, M. François Gendron. « On doit, pour la vérité des choses, avoir l'honnêteté de le reconnaître. »

LE DEVOIR rendait compte mardi du rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur la formation fondamentale. Il concluait à une crise profonde et étendue de l'apprentissage de la langue maternelle à l'heure actuelle.

M. Gendron estime cependant que le Conseil se fait moins précis quant au diagnostic de la situation. « On ne peut pas blâmer les programmes ni les enseignants, ce qui indique qu'il s'agit d'un problème global de société. Il y a sept ou huit ans, il aurait fallu davantage insister pour que le français devienne une préoccupation collective. Il y a, à cet égard, urgence de trouver les moyens d'agir. »

M. Gendron trouve par ailleurs que le président de l'Association québécoise professeurs de français, M. Raymond Campagna, dans sa déclaration d'hier au DEVOIR, a simplifié le problème en le ramenant pour l'essentiel aux conditions d'enseignement de la langue maternelle.

A court terme, M. Gendron entend un rapport administratif de ses fonctionnaires sur le rapport du Conseil afin de dégager les meilleurs orientations à prendre.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ  
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA  
RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS  
844-3361

# Cinq grévistes reportent leur grève de la faim Entente partielle chez Melchers: les mises-à-pied « définitives » sont maintenant « temporaires »

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les cinq Berthelais qui devaient déclencher ce matin une grève de la faim dans l'église paroissiale pour sauver les emplois de la Melchers ont décidé hier de reporter cette initiative à plus tard à la suite d'une intervention de l'évêque de Joliette, Mgr René Aude.

Les grévistes se sont rendus à la requête de leur évêque même si, dès ce matin, 26 employés de la Melchers dont 8 cadres ne se présenteront plus au travail et que 13 autres, qui travaillaient quatre heures

par semaine, perdront cette mince paye hebdomadaire. Enfin, neuf autres, qui conservaient un lien théorique d'emploi en raison de la clause d'ancienneté, se retrouvent au bien-être social et cinq autres en seront au même point à la fin de février, selon le syndicat et le Comité local pour la sauvegarde des emplois.

Le syndicat de la Melchers, un affilié de la FTQ, et la maison Seagram, le nouveau propriétaire de la distillerie berthelaise, ont néanmoins convenu hier de conserver un lien d'emploi juridique aux 48 employés. La demande syn-

dicale, acceptée par Seagram, transforme les mises-à-pied « définitives » en « temporaires », maintenant ainsi le droit de rappel aux travail des licenciés advenant une reprise d'activité en juillet avec de nouveaux investisseurs.

Le député local et ministre responsable du Conseil du Trésor, M. Robert De Cotret, s'est attribué une partie du mérite de cette entente intervenue « à la suite de sa rencontre d'hier matin avec le président de Seagram, M. Gelinek », selon le mot de son attachée de presse, Mme Claude Durand.

Cette déclaration ministérielle devait être qualifiée de « tentative de récupération des efforts du syndicat » par le Comité pour la sauvegarde des emplois de la Melchers. Au comble de l'indignation, son porte-parole, M. Jean-Marc Ferland, a reproché au grand argentier fédéral de n'avoir pas « trouvé un cent même dans le surplus du Fonds La-

prade » pour assurer les 48 d'un salaire cet hiver.

« En réalité, explique Mme Durand, Seagram n'a pas demandé de subvention parce qu'elle n'en veut aucune. Ils n'en ont pas besoin parce qu'ils veulent simplement rationaliser leurs opérations tout en étant le plus fair play avec leurs employés. »

Rejetant toute accusation d'immobilisme, Mme Durand précise que le ministre n'a jamais promis de sauver les 48 emplois venant à échéance ce matin mais « de trouver une solution globale » à cette fermeture.

Pour l'évêque de Joliette, le déclenchement immédiat d'une grève de la faim aurait diminué la « concentration des forces » vives du milieu et détourné l'attention de l'examen rigoureux des solutions de rechange, un objectif qu'il appuie sans réserve.

« Vous avez obtenu des engagements officiels et publics de la part de vos représen-

tants politiques » pour la mise en place d'une solution avec les dirigeants d'entreprise, rappelle Mgr Aude au Comité de sauvegarde des emplois, dont il reconnaît le leadership et la représentativité.

« Il faut laisser le temps à vos représentants d'agir. Ce serait ajouter inutilement à vos souffrances et à vos angoisses que de recou-

rir à la grève de la faim pour hâter les choses », ajoute le chef de cette Église diocésaine en soulignant qu'une telle attitude serait peu compatible avec « l'espérance chrétienne ». Mais Mgr Aude n'en condamne pas pour autant le moyen de pression lui-même dont il reconnaît l'utilisation comme « dernier recours ». L'évêque conclut « en toute

solidarité » son appel aux grévistes en leur demandant de prier pour que les gestionnaires publics et privés n'oublient pas que « l'activité économique doit être au service de l'homme, que la production et la répartition des biens doivent être de mieux en mieux organisées et que soit respecté le droit au travail de tout homme et de toute femme. »

Castelhaiti  
Hôtel moderne et renommée internationale,  
au service de la clientèle canadienne depuis 29 ans  
1er Hôtel d'Haiti à héberger des Québécois  
B.P. 446, Port-au-Prince, Haïti. Tél.: 2-0624

CARPETTES NOUÉES À LA MAIN, D'ORIGINE IRANIENNE  
TAPIS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE, DU PAKISTAN ET DE L'AFGHANISTAN  
(pièces d'art hautement recherchées)

Bureau Nord-américain du marché extérieur des importateurs et des sous-exportateurs établi depuis 1954 dans les entrepôts "Her Majesty's Customs Bonded Warehouse", Port of London Authority, Cutler Street, London E.C. 2 avec marché établis d'exportation latérale.

## ENCAN PUBLIC

pour fournir les marchands et commerçants en gros du centre-ville, pour réduire les niveaux d'inventaire en Amérique du nord et apporter immédiatement du comptant dans le programme d'intervention, à:

L'hôtel Château de l'Aéroport, Mirabel  
Samedi le 19 janvier, à 14h30. Exposition à 13h00  
Persian Carpet Transit Warehouse Ltd, No. de lic. 600912  
500, ave. Sheppard Est, #305, Toronto Ont. M2N 6H7 (212) 737-0583

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

## La « guerre des étoiles » Le Pentagone reprend l'offensive

WASHINGTON (AFP) — À l'approche de la reprise de négociations avec l'URSS sur les armes nucléaires de portée intermédiaire, stratégiques et spatiales, le Pentagone ne cesse de réaffirmer sa volonté de poursuivre les recherches sur l'Initiative de défense stratégique (IDS), connue sous le nom de « guerre des étoiles ».

Deux semaines après les entretiens de Genève, généralement interprétés par la presse américaine comme une victoire des modérés du département d'État sur les durs du département de la Défense, ces derniers ont repris l'offensive.

Objectif : oui à un retour au dialogue avec l'URSS — souhaité par la Maison-Blanche pour des raisons de politique intérieure et extérieure — mais sans illusions excessives. Et surtout pas de marché de dupes comme cela, estiment-ils, a trop souvent été le cas dans le passé avec les accords SALT-1 (1972) et SALT-2 (1979).

Ils constatent que loin d'assurer l'équilibre stratégique, ces deux traités ont en effet permis à Moscou de développer en toute impunité son arsenal nucléaire en exploitant la moindre faille de ces textes. Les SS-20 en sont le meilleur exemple, affirment-ils.

À quelques jours d'intervalle, le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, et le plus « politique » de ses lieutenants, le secrétaire adjoint à la Défense, M. Richard Perle, ont clairement exposé leur point de vue : les trois prochains forums de négociation mis en place à Genève ne doivent pas être liés entre eux et il est hors de question que les États-Unis renoncent à leurs recherches sur l'IDS.

M. Perle, en qui la presse américaine voit le chef des « faucons », a affirmé de son côté qu'il serait « absurde » de conditionner la signature d'un accord sur l'un des trois types d'armes à un accord global. M. Weinberger a lui aussi affirmé que ces trois négociations n'étaient pas liées.

## Le sénateur Helms veut acquérir CBS

RALEIGH (Caroline du Nord) (AFP) — Le sénateur républicain américain Jesse Helms a officiellement lancé hier sa campagne d'achat de la chaîne de télévision CBS en demandant par écrit à un million

de conservateurs de l'aider à en prendre le contrôle pour mettre un terme « au parti-pris anti-Reagan » dont elle fait preuve, selon lui, dans ses informations.

Un porte-parole de ce sénateur très conservateur a indiqué hier que ces lettres venaient d'être postées, mais sans en remettre de copies aux journalistes.

Le *News and Observer* de Raleigh, un quotidien de Caroline du Nord (côte est), l'État que représente le sénateur, avait révélé la semaine dernière les intentions de M. Helms. Selon ce journal, en prenant le contrôle de CBS, M. Helms souhaite notamment « mettre au pas » sa « bête noire », le présentateur-vedette du journal du soir, M. Dan Rather.

M. Helms et ses partisans avaient informé vendredi dernier la Commission de contrôle des bourses et des valeurs de leurs intentions. CBS a depuis fait savoir qu'elle était décidée à combattre la « croisade » de M. Helms et qu'elle considérerait son action comme contraire à la tradition de liberté de la presse aux États-Unis.

Les experts ont émis de sérieux doutes sur cette initiative car pour imposer leurs vues, les conservateurs doivent disposer de la moitié des actions de CBS, ce qui coûterait plus d'un milliard de dollars. Plus de 29 millions d'actions CBS sont en circulation, réparties entre 24.000 actionnaires inscrits.

## Clark au Mexique

MEXICO (AFP) — Les entretiens du secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, en visite officielle au Mexique, avec le président mexicain, M. Miguel de la Madrid, doivent porter sur les relations bilatérales et la situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

C'est ce que M. Clark a indiqué à son arrivée hier à Mexico.

Le Canada, pourrait participer, aux côtés de l'Argentine, de l'Espagne, de la France et de la Suède à une commission de contrôle du traité de paix proposé par le groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Panama, Venezuela).

Au cours de sa visite au Mexique, M. Clark doit également s'entretenir avec son homologue mexicain, M. Bernardo Sepúlveda, ainsi qu'avec les ministres des Finances, M. Jesus Silva Herzog, du Commerce, M. Hector Hernandez Cervantes et des Communications, M. Daniel Diaz Diaz.

Son retour à Ottawa est prévu pour demain.

## En prévision du retrait israélien du Liban

# Arafat demande à l'ONU d'assurer la protection des Palestiniens au Sud-Liban



Yasser Arafat

NATIONS UNIES (AFP) — Le président du comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat, a demandé aux Nations unies d'assurer la protection des populations palestiniennes dans le sud du Liban, notamment dans les camps de réfugiés.

Dans un message adressé au secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, M. Arafat indique que l'ONU est aux yeux de l'OLP, « pleinement responsable de l'octroi d'une protection adéquate aux Palestiniens du sud

du Liban et spécifiquement aux camps de réfugiés ».

Ce message, transmis hier au secrétaire général par l'observateur de l'OLP à l'ONU, M. Labib Zedhi Terzi, précise que « les crimes perpétrés à Ain Heloué (camp de réfugiés de la région de Saïda, chef lieu du sud du Liban) en mai 1984 ne devraient pas être répétés ». Le 16 mai 1984, deux personnes avaient été tuées dans ce camp à la suite de l'intervention de l'armée israélienne qui avait dit à l'époque rechercher des personnes soupçon-

nées d'avoir mené des attaques contre elle.

M. Arafat a en outre exprimé sa grave préoccupation sur l'avenir des quelque 300 Palestiniens détenus par les forces israéliennes dans le camp de prisonniers d'al-Ansar (sud du Liban).

Au cours d'une conférence de presse, M. Terzi a souligné que l'OLP craignait par ailleurs que le retrait des forces israéliennes n'entraîne des provocations et des violences contre les Palestiniens dans le sud du Liban.

# Des manifestations attendent Mitterrand en Nouvelle-Calédonie

NOUMÉA (AFP) — L'annonce, tout à fait inattendue, de l'imminente visite du président français, M. François Mitterrand, en Nouvelle-Calédonie, où l'état d'urgence est en vigueur depuis cinq jours, a été accueillie favorablement par les anti-indépendantistes calédoniens, alors que le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) demeure réservé.

M. Mitterrand a annoncé lui-même cette visite, mercredi soir au cours d'une interview à la télévision, et précisé qu'il devait partir dès hier pour ce territoire français du Pacifique-Sud.

Bien qu'aucune des formations politiques calédoniennes n'ait appelé ouvertement à manifester contre la venue du président, attendu demain en Nouvelle-Calédonie, des tracts

anonymes, circulant hier à Nouméa, invitaient la population à descendre dans la rue « dans la plus stricte dignité » et à pavoiser de tricolores toute la ville.

Quelques instants après que M. Mitterrand eut annoncé sa visite, les élus du RPCR (proche du Rassemblement pour la République, néogaulliste) s'y déclaraient favorables. « Cela démontre l'intérêt que le pré-

sident de la République porte au problème calédonien », soulignait le président du gouvernement territorial, M. Dick Ukeive.

« J'ose espérer, a-t-il ajouté, qu'il pourra comprendre la majorité des Calédoniens, leurs aspirations, leur volonté de rester Français. »

« Ceux qui manifesteront ne seront pas des gens de chez nous », devait-il notamment ajouter. Le maire de Nouméa, M. Roger Laroque, qui passe pour un « dur » au sein du RPCR, a qualifié l'initiative présidentielle de « chose excellente ».

Côté indépendantiste, si au LKS (Libération kanak socialiste), on se déclarait favorable à la venue de M. Mitterrand, l'accueil était très réservé au FLNKS.

« Ce voyage ne changera rien, nous sommes déjà en route pour l'indépendance », déclarait-on au FLNKS, en ajoutant : « Au moins le président verra de ses propres yeux la réalité de l'exploitation colonialiste. »

M. Jean-Marie Tjibaou, qui s'est entretenu hier pendant plus d'une heure avec le délégué du gouvernement français, M. Edgard Pisani, s'est, pour sa part, refusé à toute déclaration.

Le leader du FLNKS, qui, lundi dernier déclarait en évoquant la mort du chef de l'aile dure du mouvement, M. Eloi Machoro, que M. Pisani avait « une odeur de sang sur les mains », doit tenir une conférence de presse aujourd'hui.

À Nouméa, les premières réactions de l'homme de la rue étaient dans leur majorité plutôt hostiles à la visite présidentielle. « Cela me révolte qu'il vienne ici. On n'attend rien de lui », a déclaré une commerçante caldoche (d'origine européenne).



En visite à Moscou, le sénateur américain Gary Hart déambule devant le tombeau de Staline dans la place Rouge.

# Le « procès Popieluszko » : le chauffeur du prêtre compare les ravisseurs à des « gangsters »

TORUN (Pologne) (Reuter, AFP) — Au 14e jour du procès des trois policiers présumés meurtriers du père Jerzy Popieluszko, M. Waldemar Chrostowski, le chauffeur de l'ecclésiastique, a donné à la Cour une description très détaillée de l'enlèvement, décrit comme « une attaque de gangsters ».

Alors que M. Chrostowski reconduisait le père Popieluszko de Bydgoszcz à Varsovie, le soir du 19 octobre dernier, sa voiture a été prise en chasse, puis forcée à s'arrêter, par le

véhicule des trois policiers, qui l'ont obligé à descendre sous prétexte d'effectuer un contrôle d'alcooltest.

Dans leur voiture, les trois policiers, dont l'un était en uniforme, ont passé les menottes au chauffeur, et maintenu sur sa tempe le canon d'un pistolet tout en poussant l'ecclésiastique dans le coffre du véhicule. Les protestations du prêtre ont été interrompues par « un son creux, comme si quelqu'un frappait un sac de farine à coups de bâton (...) J'ai su que quelque chose de terrible s'était produit, et que le père

Popieluszko avait été assassiné ou tué », a déclaré M. Chrostowski.

Le chauffeur, que les trois policiers menaçaient de pendre, est parvenu à s'enfuir en se jetant du véhicule roulant à vive allure, et a subi dans sa chute des blessures dont il garde les séquelles.

« J'ai réalisé que je vivais mes dernières minutes et que pour sauver ma vie je devais rester calme et saisir la première opportunité pour m'enfuir, a déclaré le chauffeur. J'ai aussi pensé provoquer un accident mais j'avais peur que le prêtre y trouve la

mort. »

Cette opportunité, M. Chrostowski, adepte de sports de combats et ancien parachutiste, l'a saisie quelques minutes plus tard. « Nous venions de doubler une voiture et il y avait deux moutons sur le bord de la route. Je me suis penché en avant, ai tiré la poi-

gnée, et d'un coup d'épaule ai ouvert la porte, pour sauter en roule-

boûle. »

Il est parvenu à se réfugier à Torun chez le père Josef Nowakowski, dont les premières révélations devaient faire éclater l'affaire au grand jour.

# Sharon et Time : Sharon se réjouit de la décision du jury

TEL AVIV (Reuter) — Le général Ariel Sharon s'est félicité hier de la « grande victoire morale » qu'il estime avoir remportée sur « l'empire du Time ».

L'ancien ministre israélien de la Défense a remporté mercredi contre le magazine *Time*, qu'il poursuit en diffamation devant un tribunal de New York en réclamant \$50 millions US de dommages et intérêts, le premier de trois arrêts nécessaires pour démontrer, selon la législation américaine, que l'hebdomadaire l'a délibérément diffamé.

« Le jury a jugé ce que *Time* avait publié était diffamatoire — comme je l'avais affirmé », a déclaré M. Sharon dans une interview à la radio d'Etat israélienne.

« La diffamation était dirigée non seulement contre ma personne, mais également contre l'Etat d'Israël et les juifs car à l'époque (des massacres des camps de Sabra et Chatilla à Beyrouth) j'étais ministre de la Défense. »

Les six jurés ont délibéré pendant 17 heures avant de se prononcer en faveur du général. Ils ont ensuite entamé leurs délibérations sur les deux autres points requis en droit pour prouver le caractère diffamatoire des écrits : étaient-ils erronés ? ont-ils été publiés dans l'intention de nuire ?

Dans l'interview, recueillie par téléphone de New York, le général poursuit : « Je pense que chaque Israélien, chaque juif, peut s'estimer satisfait de cette première grande victoire morale. Mais la

route demeure longue. Si vous me demandez si la bataille valait la peine pour prouver que l'empire de *Time* est un menteur et un diffamateur, je vous répondrais par oui. »

Le général, âgé de 56 ans, a été contraint de démissionner de son poste de ministre de la Défense en février 1983 après la publication des conclusions d'une commission d'enquête judiciaire israélienne le rendant indirectement responsable du massacre d'au moins 500 personnes dans les camps palestiniens. Il est actuellement ministre sans portefeuille.

Les massacres avaient été l'oeuvre des forces phalangistes deux jours après l'assassinat du président libanais, M. Bechir Gemayel. A l'époque, des troupes israéliennes avaient établi un cordon de sécurité autour des deux camps.

Le procès porte essentiellement sur un paragraphe de 113 mots d'un article de *Time* dans lequel il est dit que le général Sharon avait discuté avec les dirigeants phalangistes de la nécessité d'une revanche après l'assassinat de M. Gemayel.

Commentant la décision du jury de New York, M. Yitzhak Shamir, ministre des Affaires étrangères et leader du Likoud dont le général passe pour un rival, s'est félicité de la décision et voyant une victoire « pour la vérité sur Israël ».

## Proche-Orient : Washington veut discuter avec Moscou

### Mais il n'est pas question de « négociations formelles »

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis souhaitent discuter du Proche-Orient avec l'URSS mais n'ont aucune intention de négocier avec Moscou un règlement dans cette région, soulignait-on hier à Washington dans les meilleurs gouvernements.

Selon la Maison-Blanche, les deux pays se sont mis d'accord pour organiser une série de discussions à haut niveau sur les problèmes du Proche-Orient, mais il ne s'agit que d'un « échange de vues » comme l'a indiqué mercredi à la télévision le conseiller de la présidence pour la Sécurité nationale, M. Robert McFarlane. « Il n'est pas question de négociation formelle », a ajouté M. McFarlane, en précisant que les discussions avec l'URSS n'impliquaient « aucun changement » de la politique américaine.

Les États-Unis de-

meurent notamment opposés à l'idée soviétique d'une conférence internationale sur le Proche-Orient, qui permettrait à Moscou de se poser en interlocuteur de premier rang dans cette région. Les responsables américains s'attendent néanmoins à ce que Moscou relance cette idée de conférence en profitant de la reprise du dialogue sur le Proche-Orient avec Washington.

Lors d'un discours aux Nations unies en septembre dernier, le président Ronald Reagan avait proposé à l'URSS des rencontres régulières à haut niveau pour discuter des conflits régionaux. Mais jusqu'à ces derniers temps, Moscou n'avait pas manifesté beaucoup d'intérêt pour de telles discussions similaires à celles qui étaient fréquemment organisées dans les années 70 sur le Proche-Orient, indique-

tion à Washington.

Les seules consultations de ce genre, organisées l'année dernière à Moscou et à Washington, ont porté sur la guerre Iran-Irak, rappelle-t-on au département d'État.

La question du Proche-Orient, précise-t-on au département, n'a été que brièvement évoquée lors des récentes discussions de Genève sur le désarmement entre les chefs des diplomatie américaine et soviétique, MM. George Shultz et Andrei Gromyko.

Les deux pays n'ont pas encore décidé du lieu et de la date de ces consultations, indique-t-on de même source, tout en estimant que l'interlocuteur le plus probable du côté américain pourrait être dans un premier temps M. Richard Murphy, secrétaire d'État adjoint pour le Proche-Orient.

La reprise des consultations américano-soviétiques sur le Proche-



Robert McFarlane

Orient est une évolution souhaitée par l'URSS, estime-t-on de source diplomatique à Moscou.

« Le Kremlin est très intéressé » par ces contacts, a déclaré hier un diplomate occidental commentant les déclarations de M. McFarlane sur la chaîne de télévision américaine CNN (Cable News Network).

Si les conceptions du Kremlin et de la Maison-Blanche sur l'évolution au Proche-Orient et dans le Golfe paraissent toujours aussi irréconciliables aux ex-

perts, la reprise des contacts, ne fût-ce que pour de simples consultations, semble témoigner de la lente amélioration des rapports entre les deux pays, plus de cinq ans après le dernier round de conversations analogues sur ce sujet.

Aucune date n'est connue pour cette prise de contact qui, selon des indications de source diplomatique, pourrait se faire au niveau de MM. Murphy, secrétaire d'État adjoint, et Vladimir Poliakov, chef de département au ministère des Affaires étrangères. De même source, on croit savoir que l'URSS souhaite que ces entretiens aient lieu à Moscou.

Parmi les sujets susceptibles d'être évoqués figurent la situation au Liban, le soutien militaire soviétique à la Syrie, la guerre Iran-Irak, la Libye et peut-être l'Afghanistan, estime-t-on à Washington.

Depuis la débâcle du Liban l'année dernière, Washington conserve un « profil bas » au Proche-Orient.

**BOUQUINEZ À L'AISE À**  
**AGENCE DU LIVRE**  
1246 rue St-Denis Montréal  
Tél.: 844-6896

**CARTES D'AFFAIRES**  
**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATIÉS**  
Fondée en 1892  
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514)934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

**Fondation Claude St-Jean**  
**Campagne de souscription du 16 au 31 janvier**

Claude St-Jean s'est juré de vaincre l'ataxie de Friedreich. Notre aide financière est toutefois indispensable pour poursuivre les recherches médicales et permettre à Claude de gagner son pari.

ENVOYEZ VOS DONNÉS À:  
Fondation Claude St-Jean  
C.P. 3725, succursale B  
Montréal, Qué.  
H3B 3L7

Prière de retourner ce coupon si vous désirez recevoir un reçu.  
nom: \_\_\_\_\_  
adresse: \_\_\_\_\_

**MOI, JE GAGÉ SUR SA VICTOIRE.**

# Dean: il faut travailler pour le plein emploi comme on se mobilise en état de guerre

MARIE-AGNÈS TELLIER

QUÉBEC — M. Robert Dean, tout nouveau ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, espère que rapidement les partenaires sociaux donneront leur accord pour travailler ensemble sur une politique de l'emploi et qu'ils se donneront des « choses immédiates à faire pour amorcer le processus » conduisant au plein emploi.

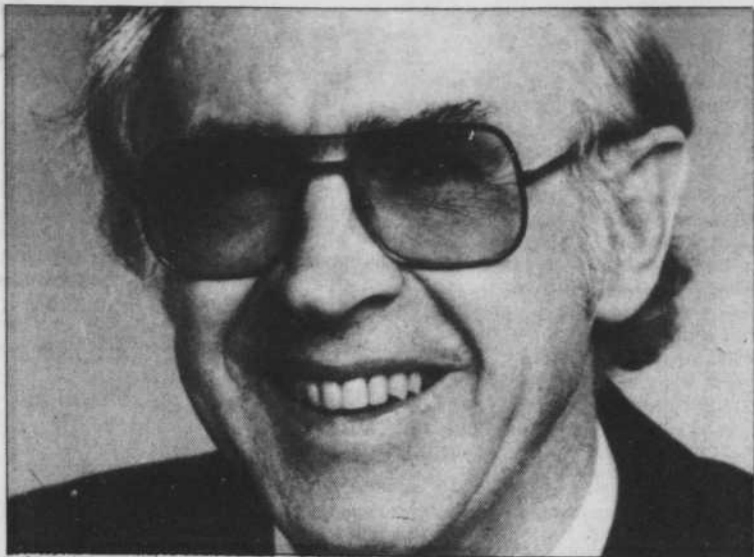
M. Dean rencontre ces partenaires durant les deux prochaines semaines. Ensuite, selon M. Dean, il faudra à la fois améliorer la concertation entre les partenaires et se donner de plus en plus d'instruments pour créer des emplois et pour y préparer la main-d'œuvre québécoise.

Heureux de travailler, ne serait-ce que quelques mois, à promouvoir l'idée de plein-emploi, M. Dean reste cependant prudent quant aux résultats chiffrés d'une politique de plein-emploi. Il ne lance aucune promesse en terme de futur taux de chômage, ni en terme de création d'emploi, comme l'avait fait le jour de sa démission l'ex-ministre Camille Laurin.

« Pour autant que l'on commence et que le taux de chômage continue à baisser, on sera dans la bonne voie. Quant à savoir le temps que cela prendra pour se rendre à tel taux de chômage, c'est se leurrer de parler de cet aspect-là, estime M. Dean.

Lors d'une entrevue accordée récemment au DEVOIR, M. Dean a déclaré que le gouvernement n'avait peut-être pas assez fait pour mettre les partenaires sociaux en face de leurs responsabilités quant au chômage. « Au fond, tout en ayant suscité un assez bon état d'esprit via les sommets de toutes sortes, je me demande si on a eu le courage d'être aussi exigeant pour solliciter l'appui et la participation des partenaires sociaux », a déclaré l'ex-syndicaliste.

Avec l'aide d'un secrétariat à l'Emploi qui sera de taille réduite,



M. Robert Dean

dirigée à partir d'aujourd'hui par un ancien sous-ministre à la Main-d'Oeuvre, M. Robert Ouellet, M. Dean espère convaincre les partenaires sociaux que la mobilisation pour l'emploi doit être aussi absolue qu'une mobilisation générale durant une guerre.

« En état de guerre, un pays trouve le moyen de se surpasser, de mettre de côté ses égoïsmes et ses partisaneries », rappelle M. Dean. À ses yeux, l'impact humain, familial, social du chômage ainsi que ses coûts économiques énormes obligent la société québécoise à déclarer la guerre au chômage, à mettre de côté ses préjugés, à délaissier son habitude des chicanes pour, au contraire, se concerter.

Aussi M. Dean ne s'attend pas à ce que les organisations patronales et les centrales syndicales prennent prétexte de l'incertitude entourant la durée du gouvernement Lévesque pour refuser de discuter de plein emploi. La visite que fera prochainement le nouveau ministre dans chacune de ces organisations a pour objectif d'expliquer son mandat et de poser quelques questions

préliminaires.

Il est donc temps de parler de plein emploi et de concertation permanente selon M. Dean. Il reconnaît que ces dernières années la tâche la plus urgente était de moderniser l'économie québécoise, une condition sine qua non à toute politique d'emploi. Ainsi, l'ex-ministre des Finances M. Jacques Parizeau, qui a eu fort à faire avec les plans d'urgence, plan de relance et autre restructuration économique, pouvait ces dernières années « être peu enthousiaste envers l'idée même d'une politique de plein emploi ».

« Si ces réticences existent (chez M. Parizeau), parce qu'il fallait nous donner d'abord une infrastructure plus solide, je suis d'accord avec lui. Avant de pouvoir rêver, même à long terme, d'une politique de plein emploi, il fallait moderniser les secteurs traditionnels et développer les secteurs de pointe », ajoute M. Dean. À ses yeux, le virage technologique a été pris avec succès par le Québec comme le prouvent les performances de 84 en terme d'investissements et de création d'emplois, ainsi que la baisse du taux de chô-

mage, à seulement 1 % du taux canadien.

M. Dean n'a pas voulu se prononcer sur l'attitude adoptée par son ancienne centrale syndicale, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), à propos du projet de réforme du mode de négociations dans le secteur public et parapublic. Il dit ne pouvoir préciser s'il a été ou non surpris d'entendre Louis Laberge refuser de participer à la prochaine commission parlementaire sur l'avant-projet de loi... Et il n'y voit pas le signal automatique de la fin d'une alliance électorale FTQ-PQ.

« Mais cela m'étonnerait que la FTQ, tout comme le secteur privé de la CSN et de la CSD, ne soient pas prêts à discuter de politique de plein emploi », remarque M. Dean. Même chez les organisations patronales, notamment chez l'Association des manufacturiers canadiens, il constate « une préoccupation grandissante, celle de faire quelque chose pour l'emploi ».

Cependant, le nouveau ministre n'a aucun mandat particulier quant à la création d'une institution permanente de concertation. « Selon une évaluation préliminaire du Secrétariat des conférences (qui relève maintenant de M. Dean), les problèmes majeurs sont que les instruments de concertation ne sont pas permanents et qu'il manque de coordination entre les trois niveaux de concertation : nationale, sectorielle et régionale », précise-t-il.

À cet égard, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) est fortement impliquée dans l'organisation des sommets régionaux et le document « Le choix des régions » prévoyait une concertation permanente régionale à partir du suivi de tels sommets. La division des responsabilités entre les organismes ne sera pas automatique : la concertation régionale relève-t-elle de M. Dean ou du Ministre Henri Lemay, responsable de l'OBQ ?

## Procès du caporal Lortie

# René Jalbert contre-interrogé par la défense

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — En réalisant le geste qu'il venait de commettre à l'Assemblée nationale, le caporal Denis Lortie a pleuré dans le bureau du sergent d'armes René Jalbert.

C'est ce que le jury a pu apprendre hier, lors du contre-interrogatoire du sergent d'armes René Jalbert.

Le major témoignait au procès du caporal Denis Lortie, accusé de trois meurtres en rapport avec la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale.

Le sergent d'armes a admis hier que Lortie lui a dit regretter son geste.

« Je lui ai dit : « Ce que tu as fait c'est une bêtise. Si tu en fais d'autres, tu vas empirer ton cas ». Le caporal Lortie a répondu : « Là je suis mal pris, là j'ai vu des larmes dans ses yeux. Il m'a dit qu'il regrettait ce qu'il avait fait et il s'est mis à pleurer. Les larmes roulaient sur sa figure. »

Le major René Jalbert a été « ému » de le voir dans ce « pétrin ».

« Je trouvais dommage qu'un jeune homme qui débutait une carrière militaire et qui était déjà caporal ait fait une telle bêtise, se soit mis dans un tel pétrin. Ça faisait pitié. »

Lortie ne lui est « pas apparu perdu, mais pas normal non plus ».

Le sergent d'armes a résumé en ces termes son impression du caporal Lortie : « Dans le Salon bleu, il ne me semblait pas normal. Un jeune homme qui a été assujéti à la discipline militaire pendant huit ans, qui se présente à la Législature avec deux mitraillettes et qui tire dans la Législature quand des gens sont là, il n'est pas normal de faire ça. Ce n'est pas normal qu'un type fasse des choses semblables et quand je le vois sur le fauteuil du président, blême, qui transpire énormément et re-

garde partout, ce n'est pas normal. »

Le sergent d'armes a demandé au caporal pourquoi il avait tiré dans le Salon bleu, pourquoi il brisait tout. Lortie a répondu : « Je veux sensibiliser le fédéral, le provincial et tout le monde. »

Quand M. Jalbert a tenté de savoir ce qu'il voulait leur dire, le caporal s'est exclamé : « Ah. C'est trop long, trop compliqué. Parlez d'autres choses. »

« Trois ou quatre reprises, pour expliquer ses gestes, Lortie aurait répété : « Ce n'est pas moi qui fait ça, c'est mon esprit. »

Le caporal était « difficile à comprendre », a souligné l'officier. Son élocution n'était pas claire; il parlait de façon saccadée.

A un moment, choqué, Lortie a enlevé son dentier et l'a lancé par terre.

Lorsque le sergent d'armes lui a offert un café, afin de gagner du temps pour le convaincre de descendre à son bureau, Lortie lui a répondu qu'il n'en buvait pas. « Moi ma dope c'est la gomme », a-t-il lancé.

Le jeune militaire était « extrêmement nerveux », aux dires de M. Jalbert. Il regardait à gauche, à droite, derrière lui, transpirait énormément, était blême.

A mesure qu'il discutait avec lui et que le temps s'écoulait, le caporal se calmait. M. Jalbert souligne que, lorsque Lortie s'est adressé au téléphone aux officiers supérieurs en particulier, il s'est détendu et « ses couleurs sont revenues ».

Malgré ces comportements, le sergent d'armes affirme que jamais il ne s'est senti directement menacé par Lortie.

Lortie avait bien « des hauts et des bas d'humeur » mais le sergent d'armes ne craignait pas d'être « tiré » par Lortie. « J'avais peur d'un incident cependant, parce qu'il avait retiré le cran de sûreté de son pistolet », prend-il soin d'ajouter.

## EN BREF...

### ■ Morin au Haut conseil de la francophonie

PARIS (AFP) MM. Jacques-Yvan Morin, professeur et ancien ministre du Québec, Michel Plourde, président du Conseil de la langue française du Québec, et Alain Landry, sous-secrétaire d'État adjoint aux langues officielles, au secrétariat d'État à Ottawa, sont au nombre des 24 membres du Haut conseil de la francophonie désignés par le président français, M. François Mitterrand. Le Haut conseil de la francophonie, dont le président de la République française est le président, regroupe des personnalités du monde artistique, intellectuel ou scientifique. Le Haut conseil de la francophonie, créé par M. Mitterrand en mars 1984, a pour vice-président l'ancien chef de l'État sénégalais, M. Léopold Sédar Senghor. Son secrétaire général est M. Stelio Farandjis, ancien secrétaire général du Haut comité de la langue française. Il a pour mission de réfléchir au rôle actuel de la francophonie dans le monde, une francophonie dynamique, ouverte et plurielle. Il les expérimente dans les domaines de l'enseignement, de la communication, de la science et des techniques nouvelles.

### ■ Une « force énorme » pour la Cour

OTTAWA (PC) — Du juge Gérard La Forest, nommé à la Cour suprême du Canada, le président du Barreau canadien a dit hier : « Il n'y a aucun doute que c'est l'un des juges les plus qualifiés qu'on pouvait choisir ». Le juge La Forest occupera le siège laissé vacant par la retraite du juge Roland Ritchie, le 31 octobre dernier. Ce n'est normalement que dans six ans qu'il y aura une autre nomination à la Cour suprême du Canada. C'est en effet le 25 mai 1991 que le juge en chef Brian Dickson atteindra 75 ans et devra prendre sa retraite. M. Ed Ratushny, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, a signalé pour sa part que la nomination du juge La Forest donne une « force énorme » à la Cour suprême dans le domaine constitutionnel. Le juge La Forest a été en effet conseiller constitutionnel de l'ex-premier ministre Trudeau à la fin des années 60, au moment où fut prise la décision de rapatrier la constitution en y incluant une charte des droits.

### ■ Le procès Morgentaler reporté au 16 mai

TORONTO (PC) — L'avocat du Dr Henry Morgentaler n'a pas réussi à convaincre un juge de la Cour suprême d'Ontario de rejeter purement et simplement la dernière accusation d'avoir pratiqué un avortement illégal portée contre son client. Au lieu de se rendre à cette requête, le juge en chef Gregory Evans a simplement reporté au 16 mai la date de la prochaine comparution du médecin montréalais alors que sera fixée la date de son procès sous ce chef d'accusation. Le procureur de la défense, Me Morris Manning, qui représente également le Dr Robert Scott, qui doit répondre au même chef d'accusation, a soutenu que l'inculpation devrait être retirée ou abandonnée puisque les deux médecins ont été acquittés par un jury, en novembre, d'offenses similaires.

### ■ Transplantation cardiaque à Montréal

(PC) — Une greffe du coeur a été pratiquée hier à l'hôpital Royal Victoria, de Montréal. Le centre hospitalier a précisé dans un communiqué que l'intervention chirurgicale avait duré trois heures et demie et que l'état du patient, un homme de 47 ans, était satisfaisant. A la demande de la famille, l'hôpital a toutefois refusé de dévoiler son identité. L'institution ne veut pas non plus publier les noms des chirurgiens qui ont participé à cette greffe du coeur, afin de perturber le moins possible la famille et l'équipe médicale pendant l'importante période post-opératoire.

### ■ Radiations au Barreau

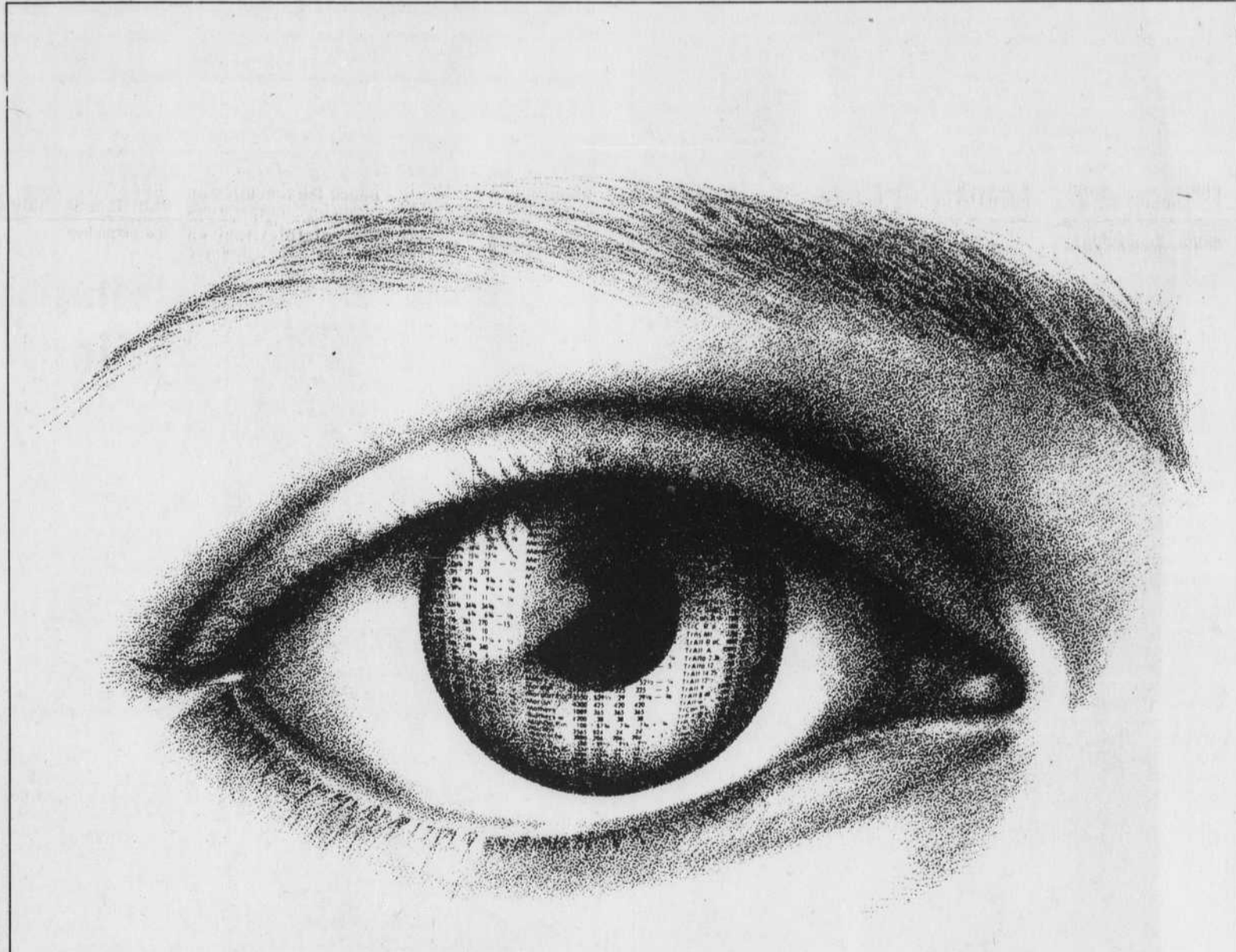
Le comité de discipline du Barreau du Québec a récemment prononcé la radiation temporaire de deux de ses membres. Me Martin Tremblay, exerçant dans le district d'Alma, a été suspendu un mois (jusqu'au 21 janvier) après que la Cour des Sessions de la Paix l'eût trouvé coupable de fraude. Quant à Me Jacques Bouchard, du district de Québec, il est radié pour quatre mois à compter du 21 décembre; Me Bouchard s'était approprié près de \$10,000 confiés par des clients à des fins spécifiques. Dans ce dernier cas, l'avocat a remboursé à ses clients les sommes en question et il s'est récemment désisté de l'appel qu'il avait interjeté contre sa radiation temporaire.

### ■ L'enquête Viens au point mort

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec chargés de retrouver le responsable de la mort du petit Maurice Viens ont lancé hier après deux mois et demi de recherches infructueuses un appel à l'aide au public. La SQ possède en effet des indices laissant présumer qu'un ex-patient d'une institution psychiatrique aurait enlevé, séquestré et assassiné le jeune Maurice Viens. Le suspect recherché serait de forte corpulence et aurait peu ou pas de cheveux. Toute personne possédant des renseignements pouvant permettre d'identifier cet individu est priée de contacter l'Unité des crimes contre la personne de la SQ, à Montréal (514) 598-4048, et ce, 24 heures par jour. Les informations seront traitées de façon confidentielle. Par ailleurs, le chauffeur de taxi de 44 ans qui avait été interrogé pendant 24 heures, à la mi-novembre, puis amené dans un institut psychiatrique, est sorti de l'institution durant la période des Fêtes. Ce n'est pas l'individu recherché.

### ■ Baisse de la clientèle scolaire

OTTAWA (PC) — La clientèle scolaire francophone en Ontario connaît une baisse beaucoup plus inquiétante que du côté des anglophones. Le nombre d'élèves de langue française ou suivant leurs cours en français, excluant les classes d'immersion, a diminué de 21 %, entre 1970 et 1984, révèle une étude de Statistique Canada. Par contre, la clientèle scolaire de langue anglaise n'a connu qu'une réduction de 12 %, au cours de la même période.



# UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques

économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

## LE DEVOIR ESSENTIEL!

# ARTS ET SPECTACLES

## « Carmen est un symbole de liberté »

— Antonio Gades

MATHIEU ALBERT

« Je crois que Carmen est un symbole de liberté », lance Antonio Gades aux journalistes réunis en conférence de presse, mercredi. « Carmen est un symbole de liberté parce qu'elle refuse non seulement le principe de la propriété privée des sentiments, mais également celui de la propriété privée tout court ».

Campé droit sur le bord de son fauteuil, Gades parle de Carmen avec la complicité quasi-amoureuse d'un amant. Une Carmen dont il a lui-même revu et corrigé l'image plastifiée que lui avait laissée le dix-neuvième siècle. Pour substituer à l'adolescente racoleuse de Prosper Mérimée un personnage de femme mûre et contemporaine.

À travers un français éraillé par son accent espagnol, cherchant ses mots à tout moment, Antonio Gades fascine. Lorsqu'un sourire vient se dessiner sur son visage émacié, ses yeux qui se brident soudain laissent découvrir quelques rides : Gades a 48 ans. Sa jeunesse a fui quelque part dans les rues de Madrid, sous le régime de Franco. À une époque où la liberté se marchandait encore au prix de la vie.

On comprend dès lors pourquoi Gades tient à colorer sa chorégraphie d'une vision politique. Selon lui, Carmen est l'exemple parfait de la résistance à la servitude : « Elle ne se trahira jamais elle-même, ni sa classe d'origine, et ce, en dépit de l'amour qu'elle porte à Don José, dit Gades. Tandis que lui, aveugle, abandonne tout pour elle ». Il ajoute : « Si j'étais né femme, je serais Carmen ». Aussitôt il se reprend : « même si je suis un homme je serais capable de mourir pour la liberté ».

Pour l'instant, ce goût marqué en faveur des idéaux égalitaires s'affirme plus concrètement par l'organisation en coopérative de sa compagnie, où, dit-il, il a été élu directeur, et par son élection récente au sein du comité central du Parti communiste espagnol.

Mais cette implication politique ne l'empêche nullement de mettre en marche plusieurs projets. En outre, il n'écartera pas l'éventualité de revenir à Montréal l'an prochain pour présenter une version chorégraphique de *Noces de sang*, l'œuvre de Garcia Lorca qu'il a dansée au cinéma dans le film de Saura (*Bodas de sangre*), ainsi que le ballet *Suite flamenco*, déjà présenté en Europe. Ce n'est pas tout. Le tournage d'un

troisième film, en compagnie de son cinéaste attitré (Carlos Saura) devrait débuter en juillet prochain.

Tiré de *L'amour sorcier*, de Manuel de Falla, ce film sera en quelque sorte la fin de la trilogie amorcée par *Noces de sang*, indique Gades.

Et jusqu'à demain soir, dans la peau de Don José, le célèbre chorégraphe laboure frénétiquement la scène de Wilfrid-Pelletier, dans une version de *Carmen* à donner le coup de foudre pour le flamenco.

Par ailleurs, le ciel nous envoyait stratégiquement il n'y a pas un mois

le dernier numéro de la revue *L'Avant-scène*, consacré au roi du zapateado contemporain : señor Gades. Avec, offert en prologue, le récit fouillé des errances semi-clandestines du peuple gitano et de la culture flamenco. Une culture vécue en contrebande, dont les origines exactes ouvrent la porte à davantage de certitudes que de vérités.

Le débat en clair : le chant flamenco a-t-il fleuri dans l'âme des gitans ou, au contraire, comme plusieurs le prétendent, sur la bouche du peuple andalou ? Qui des deux peut réclamer de plein droit la paternité de cette culture dont les premières

traces remontent au tournant du dix-huitième siècle ?

Au fil de la plume de neuf rédacteurs, dont Carlos Saura, Manuel de Falla, Pierre Lartigue, Gades et Cristina Hoyos (qui danse Carmen à Montréal ce week-end), le récit passionnant et énigmatique du flamenco nous est restitué par eux-là mêmes qui en sont l'image contemporaine.

Ce dernier numéro de *L'Avant-scène* : un « must » pour qui veut franchir le seuil de la simple séduction exotique du flamenco. Disponible à deux endroits à Montréal : à la boutique de la PDA et chez le distributeur, téléphone 288-3764.



Antonio Gades

## Les vingt ans du Musée d'art contemporain

ARTS PLASTIQUES

GILLES DAIGNEAULT

Il y a vingt ans, Guy Robert était nommé directeur du Musée d'art contemporain qui venait d'ouvrir ses portes au Château Dufresne et qui allait connaître une histoire parfois glorieuse mais souvent chaotique comme il sied à toutes institutions qui ouvrent la voie.

À partir du 27 janvier, le MAC soulignera l'événement par une grande exposition de quelque 150 œuvres sélectionnées dans sa collection permanente — qu'on a si peu souvent l'occasion de voir — et représentant toutes les disciplines qui ont partie liée avec l'art contemporain : la peinture, la sculpture, l'installation, la vidéo, la gravure, la photographie et les techniques mixtes.

L'exposition occupera toutes les salles du Musée et, en illustrant les volets québécois, canadien et étranger de la collection, elle rendra compte aussi bien de certains phénomènes artistiques historiques — même s'il s'agit ici d'une histoire relativement jeune — que des plus actuels.

On nous annonce que le MAC n'a rien négligé pour l'occasion : par exemple, un judicieux programme d'animation devrait accompagner cette « manifestation unique » et « un important catalogue sera disponible en cours d'exposition » qui proposera « une série de commentaires critiques sur chacune des œuvres exposées ainsi que la liste complète des œuvres de la collection ». L'exposition se prolongera jusqu'au 21 avril. (Pour plus de renseignements, communiquer avec

Paulette Gagnon ou Pierre Landry au 873-2833)

\*\*\* Dans le cadre du programme *L'art qui parle*, organisé par l'ensemble des galeries parallèles en collaboration avec le Conseil des Arts du Canada, la jeune photographe Shelagh Alexander présentera son travail, dimanche prochain à 14 h, au Centre Dazibao (4060, boul St-Laurent). Mentionnons que l'artiste torontoise participait récemment à l'exposition intitulée *Subjects in Pictures* conçue par la critique Philip Monk qui fut présentée à la galerie YYZ, à Toronto, et au 49e Parrallèle, à New York. L'entrée est libre. (Pour renseignements : 845-0063).

\*\*\* Sur papier, l'exposition de Russel T. Gordon et Robert Holland Murray intitulée *Masks* et présentée à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges, (5290, chemin Côte-des-Neiges) ne manque pas d'intérêt. En effet, l'idée est très ingénieuse de réunir des travaux de ces deux artistes connus qui puisent une bonne part de leur inspiration dans les cultures primitives et qui en reformulent la mythologie, le fétichisme et la sorcellerie sur des modes contemporains. L'exposition se termine le 3 février.

\*\*\* Du 22 janvier au 4 février, la galerie Oboro (3981, boul. St-Laurent) accueillera une exposition de quatre artistes de l'Ouest curieusement intitulée *3e Salon national des galeries d'art*. La présentation, qui porte en sous-titre *Anti-Veal Cutlet Show*, comprendra des photos, des sculptures et des peintures de Vern Gemmel-Smith, Glen Macdonald, Ian Sane et Ray Tenor. Le vernissage aura lieu le 22 janvier à 20 heures, avec « Live Musak » (précise le carton d'invitation).



Parrot Fashion, 1984, une œuvre de l'artiste anglais Bill Woodrow faite d'un capot de voiture et d'un moteur hors-bord peints, qui fera partie de la grande exposition marquant le 20e anniversaire du MAC.

EN NOMINATION POUR 6 GOLDEN GLOBES

Meilleur Film (drame)  
Meilleur Acteur • Tom Hulce  
Meilleur Acteur • F. Murray Abraham  
Meilleur Acteur de soutien  
Meilleur Directeur • Milos Forman  
Meilleur Scénario • Peter Shaffer

LA VIE DE MOZART  
L'HOMME... LA MUSIQUE... LA FOLIE...  
LE MEURTRE... LE FILM...

AMADEUS  
EN VERSION FRANÇAISE

17e SEM. BERRI 5  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115  
Tous les jours: 12.25, 2.35, 4.45, 7.00, 9.40.

EN NOMINATION POUR 5 GOLDEN GLOBES  
dont MEILLEUR FILM ÉTRANGER

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE  
MEILLEUR DIRECTEUR — DAVID LEAN  
MEILLEURE ACTRICE — PEGGY ASHCROFT  
— NATIONAL BOARD OF REVIEW  
— NEW YORK FILM CRITICS CIRCLE  
MEILLEUR ACTEUR — VICTOR BANERJEE  
— NATIONAL BOARD OF REVIEW

DAVID LEAN, LE DIRECTEUR DE «DOCTEUR ZHIVAGO», «LAURENCE D'ARABIE» ET «LE PONT DE LA RIVIÈRE KWAI», VOUS INVITE À UN PASSAGE.

A PASSAGE TO INDIA

16e SEM. BERRI 2  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115  
Tous les jours: 12.30, 3.45, 7.00, 9.55

LE MEILLEUR FILM CANADIEN ET QUÉBÉCOIS

«LE CHEF D'ŒUVRE DE L'ANNÉE AU CANADA, C'EST "MARIO"»

MARIO

Dauphin: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (2e film au Rex)

LE DAUPHIN 2 ST-JÉRÔME  
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6000 CINEMA REX

APRÈS «LA NUIT DE SAN LORENZO» PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES VOICI ENCORE UNE FOIS LE GÉNIE DES FRÈRES TAVIANI.

UN FILM DE PAOLO ET VITTORIO TAVIANI  
D'après «Les nouvelles pour un an» DE PIRANDELLO

«KAOS» est le chef-d'œuvre des frères Taviani. Il y a dans les milles et une nuits de ce «KAOS» fantastique, une étonnante force de séduction. Les images sont littéralement portées par le génie de conteurs des frères Taviani. «KAOS» a un pouvoir magique qui transporte le spectateur dans les airs pour son émerveillement.

«Et puis soudain — enfin — le génie. La formidable beauté des quatre nouvelles de Pirandello, réunies par les frères Taviani. «KAOS» devrait réconcilier tout le monde» QUE NUL N'OSE TOUCHER À CE CHEF-D'ŒUVRE. «KAOS» est un beau grand souvenir!

14e SEM. BERRI 3  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115  
Tous les jours: 1.20, 4.10, 7.00, 9.50

EN NOMINATION POUR 5 GOLDEN GLOBES

LA GUERRE DES TUQUES

Berr: 12.00, 1.50, 3.40, 5.20, 7.10, 9.00.  
Brossard, Ven: 7.30, 9.30. Sam.-Dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

BROSSARD 2  
Mtl Champlain 485-5905  
MONTREAL 1  
1584 MT-RIVIERE PAPINEAU 521-7870  
PARADIS 2  
8125 RUE HICHELINA 354-3110  
MASCOCHE 2  
3331 BUL MASCOCHE 474-4141  
ASTRE 3  
ST-LEONARD 5480 LACORDAIRE 527-5001

KAOS

Avec Omero ANTONIOTTI - Massimo BONETTI - Biagio BARONE  
Musique écrite et dirigée par NICOLA PIVANZI  
VIVAFILM

BERRI 3  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115  
Tous les jours: 1.15, 4.00 - 6.40 - 9.20

Bouillonnant de Désir, DE PLAISIR ET TOURMENTÉS PAR LA SOIF D'UNE PASSION PRIMITIVE.

14 ANS

Che Gaba

Gabriola...deliziosa

Un film de BRUNO BARRETO

MARCELLO MASTROIANNI  
SONIA BRAGA

Tous les jours: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

BERRI 4  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

LA COMÉDIE NOUVELLE VAGUE QUI VOUS SECOUE DE RIRES... MA FEMME S'APPELLE Reviens

MICHEL BLANC ANÉMONE

UN FILM DE PATRICE LECONTE

Avec MICHEL RIVARD  
XAVIER SAINT MACARY  
CATHERINE GANDOS  
PASCALE ROCARD  
CHRISTOPHE MALAVOY

SCÉNARIO JOSEPH MORHAIM  
ADAPTATION PATRICE LECONTE  
JOSEPH MORHAIM  
MICHEL BLANC  
DIALOGUE MICHEL BLANC  
MUSIQUE WILLIAM SELLER  
PRODUCTION FILDEBROC  
FILMS CHRISTIAN FECHNER

Tous les jours: 1.00 - 2.45  
4.30 - 6.15 - 8.00 - 9.50

BERRI 1  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

## Gilles Latulippe, « producteur irrégulier » L'UDA ira jusqu'au bout pour que soit reconnue sa juridiction

(PC) — Reprochant à Gilles Latulippe son « entêtement », l'Union des artistes a promis jeudi qu'elle suivrait toutes les procédures nécessaires devant les tribunaux, afin que soit reconnue sa juridiction chez ce producteur de variétés. Depuis 17 ans, M. Latulippe refuse de le faire.

« Ça va rompre quelque part. L'Union est aussi résolue que M. Latulippe à défendre jusqu'au bout son point de vue », a affirmé en conférence de presse Bertrand Gagnon, secrétaire général de l'UDA.

Dans le combat procédurier des derniers jours, en déclarant M. Latulippe « producteur irrégulier », l'UDA a pu le forcer à annuler six représentations de Poivre et Sel, au Théâtre des Variétés.

À son tour, le producteur obtenait en Cour supérieure une injonction contre l'UDA lui permettant de donner la comédie à compter de samedi. M. Latulippe a recours au cabinet d'avocats Heenan, Blaikie, Jolin, Potvin, Trépanier, Cobbett. Sur son papier à entête, cette étude précise qu'elle compte l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau comme avocat-conseil.

L'injonction est valable jusqu'au 25 janvier. Ce jour-là, M. Latulippe

demandera une prolongation et l'UDA plaidera en sens contraire, s'appuyant notamment sur la loi des syndicats professionnels.

Ses membres appartiennent librement à l'UDA, a déclaré son directeur général Serge Demers, et celle-ci est libre de refuser les services de ses membres à un producteur qui n'est pas en règle. Inversement, M. Latulippe est libre d'engager des amateurs pour ses productions.

Or quatre comédiens membres de l'UDA — en plus de M. Latulippe qui les engage — doivent jouer dans *Poivre et Sel*, la semaine dernière, l'union leur a demandé de s'abstenir. Pour le moment, l'injonction les empêche de suivre la directive de leur syndicat.

Par ailleurs, l'UDA a servi à M. Latulippe et au Théâtre des Variétés deux mises en demeure: cesser d'utiliser pour l'engagement de comédiens des formulaires que l'UDA n'avait fournis qu'à titre temporaire, soit seulement pour Salut Cocus, une production antérieure.

Se rétracter à la suite de propos diffamants qu'aurait tenus M. Latulippe et son collaborateur Michel Legault pour appuyer leur demande d'injonction devant la Cour supérieure.

Devant le juge Charles Gonthier, les deux hommes auraient fait état de chantage « au sens du code criminel » de la part de l'UDA et de harcèlement et menaces contre les comédiens impliqués, ce que MM. Demers et Gagnon trouvent nettement diffamatoire.

M. Latulippe maintient qu'il a fait signer des contrats réguliers aux comédiens pour *Poivre et Sel*. Mais l'UDA précise que c'étaient des photocopies des formulaires destinés seulement à Salut Cocus.

Par le passé, ajoute M. Demers, M. Latulippe aurait souvent engagé des acteurs par simple entente verbale: « Plusieurs vieux comédiens — que je ne nommerai pas — auraient aimé profiter des avantages sociaux que permet un contrat en règle avec l'UDA ».

Pour refuser la juridiction de l'UDA, M. Latulippe déclare que ses règles de scène ne s'appliquent pas aux variétés et vaudeville mais seulement au théâtre de répertoire (classique). Or l'UDA estime qu'une négociation de bonne foi permettrait d'adapter les règles de scène aux genres particuliers du Théâtre des Variétés.

## Des Franco-Américains du Maine privés de télévision française

AUGUSTA, Maine (AP) — Les Franco-Américains d'Augusta, capitale du Maine, sont mécontents de la décision d'une compagnie locale de cablodistribution de remplacer une chaîne de langue française par des émissions en provenance du Christian Broadcasting Network, à Atlanta.

Ce changement, qui laisse les 14.000 abonnés de State Cable Television Co. sans chaîne francophone pour la première fois depuis 1974, a suscité l'ire des groupes franco-américains qui ont envoyé des lettres de protestation à la compagnie.

Le représentant Patrick Paradis a fait savoir qu'il pourrait introduire un projet de loi obligeant les compagnies de câble à obtenir l'autorisation de l'État ou des autorités locales avant de modifier leur programmation.

## Majoritaires, les non-fumeurs sont victimes de leur tolérance

ANGÈLE DAGENAIS

Depuis plusieurs années, au mois de janvier, les non-fumeurs ou les ex-fumeurs se voient gratifier d'une « Semaine du non-fumeur » leur rappelant qu'ils sont majoritaires (60%) par rapport à leurs concitoyens fumeurs mais sans droits accrus, victimes souvent de leur grande tolérance à vivre dans des lieux de travail ou des endroits publics emboucanés et mal aérés.

Depuis 1978 qu'on en parle à l'Assemblée Nationale (motions Blank, projets de loi Léger, Ouellette) le gouvernement du Québec n'a pas encore réussi à trouver suffisamment de temps en fin de sessions pour garantir aux non-fumeurs leurs droits à des lieux publics dépollués de fumée. Au ministère de l'Environnement du Québec (parrain des derniers projets de loi, morts au feuillet), on ne retourne même pas les appels quand on mentionne le dossier « tabagisme ».

Au niveau municipal, les choses ne sont pas plus stimulantes: le Conseil municipal de Montréal battait en mars dernier une proposition de l'opposition visant à créer une commission qui aurait pu étudier le problème du tabac dans les lieux publics. On ne sait trop si la majorité du maire Drapeau a défilé la proposition du RCM parce qu'elle demandait la création d'une « commission » (elles sont inexistantes à Montréal) ou parce que le débat sur ce problème social et de santé ne l'intéresse aucunement. Le RCM présente des motions anti-taba-

gisme depuis 1974.

Le président de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), M. Pierre Des Marais II, inaugurant hier la clinique de dépollution de l'Hôtel Mont Sinai, installée pour sept jours au Complexe Desjardins, tout en étant un non-fumeur convaincu, n'a pas l'intention d'exercer de pressions politiques au niveau de la CUM pour dépolluer les lieux publics de l'île de Montréal.

Contrairement à l'Assemblée nationale où l'usage du tabac est interdit aux parlementaires, les élus municipaux montréalais ne se privent pas d'enfumer l'Hôtel de Ville de Montréal où se déroulent les séances du conseil de ville de Montréal et celles de la CUM. Les journalistes et le public qui assistent aux débats dans les gradins sont, quant à eux, privés de la liberté de fumer mais reçoivent de plein fouet les volutes bleues venant du parterre.

Selon des statistiques datant d'à peine deux ans et publiées par la Société canadienne du cancer, 85% des Canadiens seraient favorables à ce que les municipalités restreignent l'usage du tabac dans les lieux publics - véhicules de transport, ascenseurs, salles de cours, salles publiques, salles d'attente de professionnels et d'organismes publics, établissements de santé, etc. - et une majorité s'opposerait à la réclame sur le tabac.

La Semaine du non-fumeur a été marquée hier par le lancement officiel des centres « Vivre mieux sans fumer » (fondés au CLSC Châteauguay en avril dernier) qui proposent une méthode

connaissant un succès de 80%, à travers le réseau des CLSC du Québec. Il n'en coûte que \$35, une motivation suffisante, un arrêt de fumer préalable de 24 heures et huit séances de groupe pour se débarrasser de cette toxicomanie. Plus de 800.000 Québécois essaient d'arrêter de fumer chaque année; à peine 15% y arrivent seuls. De là l'importance de mettre sur pied des organismes pour venir en aide aux fumeurs, affirment les animateurs de « Vivre mieux sans fumer ».

Présent dans les dix régions du Québec, « Vivre mieux sans fumer » offre des programmes d'information par le biais des médias notamment (52 chroniques sont disponibles) pour renseigner adéquatement les personnes qui cherchent à se débarrasser de leur dépendance au tabac: arrêter de fumer ne rend pas irritable et nerveux et ne fait pas forcément engraisser, précise entre autres l'organisme.

Le nombre de centres et de méthodes pour arrêter de fumer est de plus en plus important. De la pâte à mâcher, aux pilules et au dentifrice miraculeux, de la consultation psychosomatique, des séances d'hypnose, aux cliniques anti-tabagiques des grands hôpitaux en passant par l'exercice physique, l'amour, les statistiques « étonnantes », tous les moyens sont bons et à tout âge pour sortir des rangs de la minorité des pollueurs. Les Québécois ont malheureusement le plus mauvais dossier au Canada en ce domaine mais tous les espoirs semblent permis...

## Cadillac Fairview estime à \$52 millions le « projet Berri »

ALAIN DUHAMEL

Dans une lettre qu'elle faisait parvenir cette semaine au maire de Montréal, la société Cadillac Fairview estime à \$52,3 millions le prix d'une salle de concert au terrain municipal de la rue Berri et rappelle qu'elle a pris l'engagement de la construire, avenue McGill College, sans exiger plus de \$30 millions du gouvernement québécois.

La société Cadillac Fairview, qui espère toujours construire la maison de l'Orchestre symphonique de Montréal avenue McGill College, a fait une étude comparative des coûts sur les deux sites et en a fait tenir copie, outre au maire de Montréal, au ministre des Finances, M. Yves Duhaime, au ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, et à l'Orchestre

symphonique de Montréal.

Le maire de Montréal a indiqué hier qu'il présenterait avant la fin du mois un projet de salle de concert dans le quadrilatère formé des rues Berri, Saint-Hubert, Sainte-Catherine et du boulevard De Maisonneuve, où, estime-t-il sans l'ombre d'un doute, le projet aura de plus importants effets d'entraînement.

« Nous, à Cadillac Fairview, avons travaillé avec l'OSM au design d'une salle de concert depuis que vous (le maire de Montréal) nous avez proposé d'intégrer cet équipement à notre projet de l'avenue McGill College, il y a 18 mois », écrit M. Allan Saskin, directeur du projet de la société Cadillac Fairview.

Il estime donc posséder l'information la plus complète sur les exigences de l'OSM et les coûts d'une

salle de concert de toute première qualité.

La société Cadillac Fairview évalue \$47,5 millions la construction de la salle de concert à son site de l'avenue McGill College. Elle s'est engagée à prendre à son compte, à l'intégrer à son projet de vastes galeries de commerce, l'excédent de \$17,5 millions.

Au terrain municipal de la rue Berri, la salle de concert, n'étant pas intégrée à un ensemble immobilier de la même ampleur, coûterait \$52,3 millions. Se pose donc le problème de trouver les \$22,3 millions en sus de la garantie provinciale d'une contribution de \$30 millions.

Depuis décembre dernier, M. Saskin n'a pu obtenir quelque entente que ce soit avec les fonctionnaires municipaux pour résou-

dre les quelques problèmes techniques qui subsistaient encore dans la seconde version de son projet. « Je trouve inquiétant, écrit M. Saskin, de constater que les fonctionnaires n'ont manifesté aucune volonté de nous rencontrer pour en discuter ».

Le Service d'urbanisme a reçu le mandat de pousser plus loin les études de mises en valeur de l'avenue McGill College sans que son échancier n'ait été précisé. Aucun autre service municipal n'a reçu du comité exécutif un mandat spécifique au sujet de cette avenue réputée être l'une des plus prestigieuses du centre-ville.

M. Saskin rappelle que la société Cadillac Fairview peut mettre en chantier, à deux mois d'avis, son projet qu'elle évalue à \$130 millions.

## R.-Q. retransmet en région grâce à Anik C-3

ANDRÉ BOUTHILLIER

Depuis le 1er janvier, Radio-Québec utilise le satellite Anik C-3 pour retransmettre sa programmation non seulement sur la quasi-totalité du territoire du Québec mais aussi dans les Maritimes, l'Ontario, le Manitoba et le nord-est des États-Unis.

Pour ce faire, l'« Autre télévision » a signé une entente de cinq ans au coût global de \$9 millions avec la société fédérale Téléstat Canada, la propriétaire des satellites Anik.

Le président de Radio-Québec, M. Jacques Girard, a justifié la signature de cet accord en expliquant que l'expansion du réseau au Québec aurait nécessité l'installation de 52 nouvelles antennes, si on avait continué à l'alimenter par liaisons micro-ondes.

« Avec cette technologie, il était impossible d'offrir la programmation aux régions très éloignées à moins d'investir \$25 millions dans l'achat de nouvelles antennes », a-t-il expliqué hier en conférence de presse.

En outre, Radio-Québec économisera \$3 millions en frais de location de son système de relais sur tout son réseau, puisque le coût de location du système micro-ondes s'élevait à \$1,6 million par année, ou \$8 millions sur cinq ans, contre \$5 millions pour la location du satellite.

Jusqu'au début de 1985, Radio-Québec rejoignait 91% de la population québécoise au moyen de 17 antennes émettrices et réémettrices. Avec le même nombre d'antennes, reliées au satellite Anik-C3, la portion devrait passer à 96%.

L'utilisation de la technologie du satellite permettait déjà à la télévision d'État d'atteindre cinq nouveaux auditoires: Fermont, Havre Saint-Pierre, Chibougamau-Chapais, les Îles-de-la-Madeleine et Labelle. Mais elle leur assure maintenant une programmation en direct.

D'autre part, M. Girard a précisé que les compagnies de câble, les coopératives et individus des nouvelles régions desservies devront se doter d'une antenne parabolique (ou soucoupe de réception) pour capter Radio-Québec.

Il a ajouté que l'objectif principal de l'entente signée avec Téléstat était de couvrir un plus grande partie du territoire québécois. Bien sûr, a-t-il expliqué, le satellite Anik-C3 nous donne maintenant la chance d'offrir notre programmation à des communautés francophones hors-Québec. Mais notre mandat est clair, la priorité demeure le Québec.

Le président de Radio-Québec dit n'avoir reçu encore aucune offre de cablodistributeur « hors-québécois » pour retransmettre sa programmation. La seule entente de ce type existante a été signée avec le Nouveau-Brunswick avant Anik-C3.

SÉLECTIONNÉ UNANIMEMENT  
« LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER DE L'ANNÉE »  
PAR LA CRITIQUE NEW-YORKAISE

un film de  
**BERTRAND TAVERNIER** POUR TOUS

Prix de la mise en scène  
"CANNES 84"

Un  
**Dimanche à la Campagne**

avec Louis Ducreux-Sabine Azéma scénario Colo Tavernier-Bertrand Tavernier

**ÉLYSÉE 2** 35 MILTON 842-6053  
ÉLYSÉE 2: SAM.DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. SEM. 7.30, 9.30

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 84

**QUILOMBO**

un film de CARLOS DIEGUES une production de AUGUSTO ARRAES

"Plus jamais nous ne serons des esclaves!"

ANTONIO POMPÉO - ZÉZÉ MOTTA - TONI TORNADO - VERA FISCHER  
ANTONIO PANGLA - MAURICIO DI SALLI - DANIEL FERRO - JOÃO NOGUEIRA - JOSÉ COSTA MORAES - GRANDE CRIELO  
Musique de GILBERTO GIL Distribution ACTION FILM

**ÉLYSÉE 1** 35 MILTON 842-6053  
ÉLYSÉE 1: SAM.DIM. 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.20. SEM. 7.05, 9.20

Vous n'aurez jamais tant ri depuis  
"La Cage aux Folles" POUR TOUS

**BELMONDO**

**JOYEUSES PÂQUES**

Avec SOPHIE MARCEAU - MARIE LAFORET  
Adaptation et dialogue de JEAN POIRET (Auteur de "La Cage aux Folles")  
Un film de GEORGES LAUTNER

**MAINTENANT AUX 4 CINÉMAS!**

PARISIEN 3: 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.35. VERSAILLES 2: SAM.DIM. 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. SEM. 7.10, 9.10. LAVAL 4: SAM.DIM. 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20. SEM. 7.10, 9.20. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.20.

Le PARISIEN 4 480 ST-CATHERINE 0 866-3856  
LAVAL 2 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776  
GREENFIELD PARK 2 671-6129  
VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

L'AMOUR... L'AVENTURE... LA PASSION... POUR TOUS  
Un spectacle grandiose et inoubliable

**Fort Saganne**

avec GÉRARD PHILIPPE  
CATHÉRIE DENOUE  
MISE EN SCÈNE ALAN CORNEAU  
PAROLE ALAN CORNEAU

**70MM DOLBY STEREO**

Le PARISIEN 1<sup>er</sup> 480 ST-CATHERINE 0 866-3856 MCGILL  
TOUS LES JOURS À 12.45, 4.30 et 8.15

LES FILMS BENE MALO en CINÉMA INTERNATIONAL présentent

**PIERRE RICHARD + PIERRE RICHARD**

**LE JUMELLEAU**

avec YVES ROBERT

**Le PARISIEN 3 480 ST-CATHERINE 0 866-3856 MCGILL** 5e SEMAINE!  
**LAVAL 4 688-7776** **VERSAILLES 2** PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL**  
**CONCOURS D'ADMISSION**  
ANNÉE SCOLAIRE 1985-1986

Disciplines principales  
Piano, orgue, clavier, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, harpe, percussion, guitare, ondes martenot, direction d'orchestre, art vocal, écriture, composition, analyse, histoire de la musique.

Date limite d'inscription:  
lundi 11 février 1985, 16 h 30

**AUCUN FRAIS DE SCOLARITÉ**

Gouvernement du Québec  
Ministère des Affaires culturelles

Renseignements:  
Conservatoire de musique de Montréal  
100, rue Notre-Dame est  
Montréal, (Québec)  
Tél.: (514) 873-4031

# FRAUDE OU COMPROMIS?

VENUE de sources diverses, la rumeur d'une éventuelle réconciliation entre les factions qui divisent la coalition péquiste flotte dans l'air. Le premier ministre, M. Lévesque, a conversé avec quelques anciens ministres et a rencontré hier le chef des fondamentalistes, M. Camille Laurin. Une formule de compromis aurait alors été débattue visant le ralliement du plus grand nombre à la décision du congrès spécial du Parti québécois, congrès qui se tiendra demain à Montréal. Comme on le sait, cette décision portera en terre la proposition principale entérinée en juin dernier par 85% des délégués au IXe congrès du parti.

Dans la page voisine, M. Bernard Landry écrit que demain, « le choix doit se faire au-delà des apparences et entre ce qui divise encore des gens de bonne foi qui ne paraissent pas si loin les uns des autres. » Son collègue, M. Yves Duhaime, s'oppose à tout compromis. Il se propose même de les combattre. M. Chevrette a déjà prononcé un non retentissant. M. Pierre-Marc Johnson garde le silence. Durant ce temps, certains députés font l'exégèse des résolutions et cherchent dans cette prose un texte, un paragraphe, une ligne susceptible de recréer l'unanimité apparente des grandes périodes révolues.

Bref, le chef du gouvernement brasse ses cartes et cherche à conjurer le sort. Autour de lui, les évaluations les plus contradictoires font passer du chaud au froid et du froid au chaud les chances de la réconciliation.

Le compromis est au coeur même de la politique. On ne saurait reprocher au chef du gouvernement de chercher à sauver sa majorité à la chambre, ni au président du parti de vouloir afficher au tableau du congrès les noms de quelques convertis, de quelques repentants. Magistrale, il est prévisible que cette réussite produirait son effet sur les troupes, sur une partie d'entre elles du moins. Dans la population, si cette dernière est toujours assise dans les balcons du grand théâtre péquiste, on aurait peine à croire à un dénouement si contraire à la trame du jeu politique des derniers mois.

Dans l'hypothèse où les démarches de M. Lévesque produiraient l'accord historique et verrait éventuellement les anciens ministres Laurin, Harel et Leblanc-Bantey prêter à nouveau serment d'allégeance à la reine, la crédibilité du gouvernement, de son chef et de l'aile révisionniste serait durement taxée. À moins que les revenants fassent leur auto-critique. Qu'ils expliquent au bon peuple que finalement ils n'ont jamais voulu ce qu'ils ont dit ou plus subtilement qu'ils n'ont jamais dit ce qu'ils ont voulu.

Ainsi toute l'affaire serait ramenée à une série d'incidents mineurs, à un bris dans la communication et la compréhension, à un malheureux exercice dont l'importance aurait été exagérée par tous. On en ferait finalement une preuve du sens démocratique qui anime toujours le parti. M. Laurin trouverait bien une formule que Freud lui-

même n'aurait jamais réussi à décoder même au prix du plus complet épuisement pour expliquer que rien ne s'est produit. Que tout cela est sain de part en part.

On ne saurait réduire ainsi l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec à un espèce de parlement modèle en vogue autrefois dans les défunts collèges classiques.

Depuis trois mois, les activités du gouvernement ont été figées. Le premier ministre et ses collègues du cabinet ont consacré un temps considérable aux affaires du parti. Il fut même une période où le chef du gouvernement ne savait plus très bien lui-même qui, de ses collègues députés étaient toujours membres du conseil des ministres.

De plus, les thèses défendues par les deux groupes ne peuvent donner lieu à un compromis qui ne soit pas une fraude à moins que l'un ou l'autre n'accepte et clairement de renoncer à une manière d'envisager le rapport du Québec avec le Canada. Comment réconcilier, pour ne retenir que cet exemple majeur les thèses respectives de MM. Laurin et Johnson au sujet de la négociation constitutionnelle?

Dans une lettre qu'il envoyait ces derniers jours aux délégués au congrès, le docteur Laurin écrivait ce qui suit: « Si jamais le Québec souscrit au Canada bill et signe à rabais l'accord constitutionnel, il se sera enfermé lui-même à tout jamais dans une camisole de force. Comment pourrait-il ensuite renier sa signature, promouvoir une souveraineté que l'on qualifierait de sécession, se sortir pacifiquement et démocratiquement d'un piège dans lequel il s'est lui-même enfoncé? Ne vaut-il pas mieux continuer à dénoncer le Canada bill et viser à le remplacer, en temps opportun, par un acte constitutionnel d'un Québec souverain qui serait soumis à la population par voie de référendum? »

MM. Lévesque et Johnson ont annoncé une politique contraire. En octobre dernier, M. Johnson déclarait au DEVOIR: « Il est souhaitable que le Québec, d'une manière ou d'une autre, mette fin à son absence de statut... Le Québec et le Canada ne saurait vivre une absence de statut pour le Québec... Il me semble que le Québec de 1984 bénéficierait d'une conjoncture qui pourrait peut-être lui être vaguement favorable. Le Québec ne peut pas la laisser passer. »

Comment réconcilier dans la politique concrète, dans la politique à faire dans les prochains mois deux thèses qui annoncent respectivement le refus absolu de renégocier l'entente constitutionnelle de 1982 et l'affirmation de la nécessité de cette négociation? Quel compromis pourrait naître de visions si contraires l'une l'autre?

À moins de tout ramener à une mascarade des objectifs politiques, à dessiner une stratégie, un discours électoral condamné à mourir le soir même du scrutin. Un tel compromis équivaudrait à une fraude.

— JEAN-LOUIS ROY

# Mise au point

PAR UN malencontreux concours de circonstances, ni le directeur du DEVOIR ni la rédactrice en chef n'avaient relu, mercredi soir, selon les procédures normales, l'éditorial de M. Jean-Claude Leclerc intitulé *Qui donc est inapte?*, publié le lendemain jeudi. Ce texte traitait des expertises médicales

que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu voudraient obtenir dans le cas de certains assistés sociaux déclarés inaptes au travail.

Le sujet est délicat, et provoque des réactions passionnées. Mais ce n'est pas une raison pour avoir laissé publier, comme nous l'avons fait, des accusations générales tout à fait gratuites à l'égard de deux groupes, l'ensemble des mi-

nistres et fonctionnaires québécois, de même que les firmes d'ingénierie qui ont obtenu des contrats de la Régie des installations olympiques (RIO). Ces firmes, au surplus, n'ont rien à voir dans ce dossier. Nos excuses s'étendent aussi à tous nos lecteurs, habitués à plus de discernement et de vigilance de notre part.

— JEAN-LOUIS ROY  
LISE BISSONNETTE

# Aurons-nous la mémoire pour nous rappeler?

## BILLET

ALBERT BRIE.

AH ! MES Aïeux - c'est plus que jamais le cas de le dire - rarement avons nous, comme ces années-ci, tant d'occasions de nous souvenir. C'est à un point tel qu'occupé à nous rappeler, nous en venons à ne plus rien faire d'autre. Il n'empeche que notre devise - « Je me souviens » - est bien servie.

En 1985, plus encore qu'en 1984, ce sera l'année des commémorations de toutes natures. Elles rappelleront des découvertes, des fondations, des créations, des naissances illustres, des événements et aussi, c'est inévitable, des deuils.

En 1984, ce fut le 450e anniversaire de la découverte du Canada, par Cartier, à Gaspé ; ce fut aussi la 100e année du quotidien de la rue Saint-Jacques, *La Presse*. (On entre par la rue Saint-Laurent). Pour marquer ces deux grands moments, on a remué mer et monde. Et on a quasiment noyé le 350e anniversaire de fondation de Trois-Rivières, par Lavolette (1634). Comme quoi, la raison du plus fort, principalement quand c'est une raison sociale, est toujours la majeure.

Cette année, on sait que c'est fête pour trois grandes institutions, trois de Montréal. C'en est presque gênant. Que voulez-vous ? On ne peut changer l'histoire. L'Orchestre symphonique a 50 ans, le club de hockey Le Canadien et le quotidien LE DEVOIR ont 75 ans.

Musique, sport, information composent une triade dont les éléments sont assez dissemblables, mais font presque le tour des goûts réunis. Pour ma part, j'aime les trois familles que symbolisent les trois B : Beethoven-Béliveau-Bourassa.

Il n'y en aura pas cette année que pour les trois susnommés. Il s'en faut. Ils forment tout au plus la partie émergée de l'iceberg. J'ai

fait un petit inventaire de faits d'histoire, qui ne se vent pas exhaustif, bien entendu, pour éviter que nos pensées de remémoration soient braquées en exclusivité sur l'OSM, le Forum et le « Journal de la rue Notre-Dame », sis rue du Saint-Sacrement.

Les mélomanes « classiques » sont spécialement gâtés. Bach et Haendel, sans se consulter, sont nés il y a 300 ans. Il y a 175 ans ont fait de même, dans la plus grande harmonie, les grands romantiques Chopin et Schumann (1810). La musique française aura aussi sa fête avec Saint-Saëns, qui voyait le jour en 1835, (150 ans).

En politique, nous vivons une année faste, pour les souvenirs, bien entendu. On fêtera les noces d'argent (ou l'âge d'or du Parti libéral), après 16 ans d'Union nationale, pour marquer l'aube de la révolution tranquille. C'était un 22 juin 1960. Y aura-t-il des réjouissances ou couvrira-t-on d'un catafalque la statue de Duplessis ?

L'embarras sera aussi grand dans le cas du 25e de la fondation du RIN. Pleurera-t-on sur l'échec de la cause, le 10 septembre, près du mur des Lamentations de la Citadelle de Québec ? Ou y aura-t-il cérémonie de résurrection célébrée pour marquer le nouveau rassemblement pour l'indépendance nationale, qui réunirait les ex-rinistes et les orthodoxes du PQ ?

C'est un autre 25e anniversaire à ne pas oublier que la publication en 1960 des *Insolences du Frère Untel*, le livre le plus important de notre histoire socio-politico-linguistique, qui allait faire couler beaucoup d'encre et mettre en selle le Joulal de Troie.

Ailleurs, à Gènes, par exemple, savez-vous ce que l'on célébrera ? Le 550e anniversaire de naissance du plus illustre de ses fils : Christophe Colomb. Et à Québec, l'Église ne pourra ignorer qu'il y a 350 ans mourait Samuel de Champlain.

La France littéraire, catholique

et gaulliste se souviendra que François Mauriac aurait cent ans cette année. Musset, plus précoce, en aurait 175.

Les Américains ne se feront pas faute de chanter la gloire du père de l'humour moderne, Mark Twain. La preuve ? Il s'est arrangé pour que l'on célèbre sa naissance et sa mort en même temps. Né en 1835 (150 ans), il est décédé en 1910 (75 ans). Nos voisins qui ne le lisent plus, parce que c'est un classique, l'admirent avec ferveur, parce que ce fut leur maître à penser. En effet, n'a-t-il pas écrit à leur intention : « Tout ce dont vous avez besoin pour réussir dans la vie est l'ignorance et la confiance ».

Entre autres métiers qu'il exerça, tels pilote de navires et chercheur d'or, Twain fut surtout journaliste. Il inspire encore aujourd'hui le journalisme américain, en particulier les correspondants de guerre au Vietnam, qui n'avaient pas oublié la leçon de Huckleberry Finn : « Ayez d'abord des faits à citer, puis truquez-les autant que vous voudrez ».

L'année 1985 des célébrations se terminera tristement pour les descendants des mérités et peut-être glorieusement pour les tenants de la peine de mort, puisque le 16 novembre marquera le centenaire de la pendaison de Louis Riel.

Comme on le voit, l'année 1985 est de tout premier ordre pour le Souvenir. Est-il besoin d'ajouter ce qu'en est une à choisir pour les accomplissements : naître ou mourir, se marier ou divorcer, et aussi pour la tenue d'élections. En faisant l'une ou l'autre de ces choses, pour vous les rappeler, vous n'avez qu'à vous dire : « Elles sont arrivées 100 ans après la fondation du Parti National par Honoré Mercier, et 50 ans après celle de l'Union nationale de Maurice Duplessis ».

En conclusion, on peut déjà affirmer que, jamais comme en 1985, notre Maître le Passé ne se sera mieux conjugué au présent.

# La grève des mineurs en Grande-Bretagne

GEORGE RUDÉ

L'auteur est professeur en histoire à l'Université Concordia.

LA GRÈVE des mineurs qui se poursuit toujours en Angleterre et en Écosse dure déjà depuis neuf mois. Elle a été déclarée par les syndicats régionaux affiliés au Syndicat national des mineurs (NUM) par suite de la déclaration de la Commission nationale des charbonnages (National Coal Board) de fermer un certain nombre de puits, devenus peu profitables, en Yorkshire et ailleurs, ce qui menaçait de renvoyer des milliers de mineurs. C'est donc pour protéger leurs emplois et la survie des communautés minières que le Syndicat national des mineurs a appuyé la demande de ses centres régionaux et apporté son soutien à une grève nationale des mineurs de Grande-Bretagne. Il est vrai que la Commission nationale des charbonnages a modifié quelque peu son intention de mars 1984 par la suite, et promis de trouver des emplois ailleurs pour compenser les mineurs qui seraient forcés de se déplacer pour trouver des emplois dans des puits plus profitables. Mais dans la situation actuelle en Angleterre, où il se trouve plus de trois millions d'hommes et de femmes sans emploi (c'est-à-dire plus de 13% de tous les ouvriers enregistrés), cette promesse, dans un avenir rapproché, aura peu de valeur ! Donc la cause de la grève reste toujours la même : c'est la peur de la perte de travail qui la prolonge malgré tous les efforts déployés par le Labour Party et le Centre national des syndicats (Trades Union Congress) pour la résoudre. Et cette peur est d'autant plus vive que le gouvernement Thatcher s'est donné la tâche de mettre en vente une bonne partie des industries d'État. Celle des téléphones et communications (Telecom) est actuellement à vendre et les mineurs ont une certaine raison de craindre que, parmi ces industries destinées à la « privatisation », puisse bien se trouver, la grève une fois résolue, celle du charbon.

Malheureusement, la cause des mineurs en grève n'a pas été très bien appréciée à l'étranger, ni d'ailleurs, par le peuple britannique lui-même. Ce n'est pas étonnant, vu que le gouvernement Thatcher, dont la plus grande partie de la presse s'est fait l'écho, a monté une campagne acharnée contre le syndicat des mineurs et ses dirigeants, visant personnellement et avec une haine toute particulière le président du syndicat national, Arthur Scargill. D'abord, on reproche à des chefs d'avoir refusé

de condamner les violences qui se sont produites à l'entrée des puits (où une minorité des « jaunes » arrivent tous les jours pour travailler), entre les grévistes et la police, entraînant des blessures de part et d'autre, et des dégâts assez considérables à la propriété. Deuxièmement, on leur reproche d'avoir refusé d'entamer des négociations fructueuses avec la Commission nationale des charbonnages pour résoudre le conflit ; et troisièmement, d'avoir manqué de faire voter la grève par la masse des mineurs assemblés dans leurs régions.

À plusieurs reprises, le syndicat et son comité directeur ont répondu à ces critiques. Les violences, prétendent-ils, ne sont pas de leur choix mais sont survenues par suite de la concentration, sur ordre du gouvernement, de forts contingents de policiers ayant pour tâche de défendre violemment aux grévistes de s'approcher des « jaunes » et de l'entrée des puits : 2,000 de ces grévistes ont déjà été arrêtés et plusieurs centaines malmenés par la police au cours de ces échauffourées. Quant aux réunions peu fructueuses avec la Commission nationale, le syndicat reproche à son chef de faire échouer toute tentative de compromis raisonnable par suite des ordres qu'il reçoit de Mme Thatcher qui le tient étroitement en laisse. Et pour ce qui est de la consultation de la masse des membres syndiqués, M. Scargill et ses collègues renvoient leurs critiques aux statuts du Syndicat national qui leur ont bien permis de déclencher une grève nationale en mars 1984, une fois que les syndicats régionaux s'étaient déclarés en faveur de la grève, après la menace de fermeture des puits faite par la direction des mines. Cette décision de la part du syndicat a d'ailleurs été appuyée ensuite par trois conférences de délégués représentant les régions minières en grève.

Mais ce qui est tout aussi grave, autant pour les mineurs que pour les autres ouvriers menacés par le chômage, c'est que le gouvernement Thatcher, en lutte contre les syndicats depuis son retour au pouvoir en 1982, a fait adopter récemment trois lois sur les relations entre syndicats, patrons et administration, dont le but est de réduire l'action syndicale en cas de grève. Une de ces lois défend aux piquets « secondaires » venus d'une région ou d'une industrie qui n'est pas en grève de venir en aide à un groupe d'ouvriers qui le sont ; et c'est ce qui « justifie », en partie au moins, l'arrestation des mineurs aux abords des puits de mine.

Une seconde loi exige des syndicats, avant de déclarer une grève, de tenir un scrutin secret de leurs mem-

bres sur le plan local sous peine d'une forte amende. Ce n'est pas le cas des mineurs qui se sont mis en grève avant la promulgation de cette loi, mais elle a déjà trouvé une victime tout aussi importante en la plus grande fédération syndicale du pays : le Syndicat général de transports (Transport and General Workers' Union), qui, lors d'une grève qu'il avait approuvée sans avoir eu recours aux nouveaux procédés, s'est vu imposer une amende de 250,000 livres avec menace de voir saisir tous ses actifs financiers, soit quelque 50 millions de livres.

Pour ce qui est de la situation financière du Syndicat des mineurs, elle est actuellement encore plus pénible. Par suite de son refus de consulter directement tous ses membres au sujet de la grève, quelques dissidents ont intenté un procès qui lui a valu une amende de 200,000 livres. Ayant refusé d'obéir au jugement, le syndicat s'est vu octroyer tous ses fonds ; des sommes d'argent déposées en Suisse ont même été réclamées par des agents du gouvernement britannique. La tentative de ce dernier de saisir ces fonds a échoué grâce au refus de la banque suisse, mais les mineurs n'auront pas, tant que durera la grève, le droit d'y toucher non plus.

C'est cette collaboration entre le gouvernement Thatcher et les tribunaux qui représente le résultat le plus funeste de la nouvelle politique anti-syndicale du gouvernement Thatcher, qu'il s'agisse des mineurs, des ouvriers du transport ou de tant d'autres syndicats qui osent par la suite se protéger contre ces attentats. Cela rappelle les procédures des tribunaux et les restrictions portées contre les syndicats ouvriers en Angleterre au début du 20e siècle. En 1901, par suite d'une décision de la Chambre des lords, le syndicat des cheminots du pays de Galle s'est vu infliger une amende de 50,000 livres (qui vaudrait bien 500,000 livres ces jours-ci !) pour défrayer les coûts subis par la Compagnie des chemins de fer de la région à l'occasion d'une grève. Ce jugement a eu comme suite la paralysie des syndicats britanniques, et ce n'est qu'à la défaite du gouvernement conservateur (qui était à l'origine de ce jugement) que le *Trade Disputes Act* fut amendé et que le mouvement syndical recommença à fonctionner. Il n'est donc pas surprenant que le mouvement syndical britannique dans son ensemble, et non seulement les mineurs en grève, à cause des modifications judiciaires fondamentales apportées récemment à leur marge d'autonomie traditionnelle, voient l'avenir sans grand espoir.

# Savoir reconnaître le bien chez les autres

## BILLET

MICHEL NAULT

M. Nault est animateur de pastorale à l'Université de Sherbrooke.

À chaque fois que se présente la semaine de prières pour l'unité des chrétiens, une affirmation du dernier concile Vatican II ne cesse de nourrir ma réflexion : « Parmi les éléments ou biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée, plusieurs

et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique » (Décret sur l'œcuménisme no. 3).

Ces éléments existants en dehors de l'Église catholique, on aurait pu les juger comme des « maux » au lieu de les considérer comme des « biens ». On aurait pu dire qu'il n'y en avait que « quelques-uns » au lieu d'en voir « plusieurs et même beaucoup ». On aurait pu les sentir comme « préjudiciables et menaçants » au lieu de les percevoir comme « constructifs et vivifiants ». Il faut du courage et de l'humilité pour accepter du même souffle ses propres limites du dedans et les mérites de dehors.

# LETTRES AU DEVOIR

## Seagram et Berthierville

LE DEVOIR de ces derniers jours a fait largement écho à la nouvelle du retrait de Seagram de Berthierville. La fermeture de Seagram à Berthierville, que je connais passablement bien, met en cause le rôle des multinationales dans le monde.

C'est évident que les multinationales font la pluie et le beau temps un peu partout. Nous en savons quelque chose sur la Côte Nord. N'essayons pas de faire des multinationales, des sociétés de bienfaisance. Elles sont là pour l'argent et le profit ; c'est leur raison d'être.

Si elles ne font pas de profit, elles démantent dans un autre pays. Si elles n'en font pas assez, elles se restructurent, en se regroupant pour en faire davantage. C'est ce qui semble bien être le cas de Seagram. Alors, pourquoi se surprendre de leur fonctionnement, toujours le même. Et cela ne date pas d'hier.

Et les gouvernements semblent pas mal démunis devant ce fonctionnement de compagnies du secteur privé. Il ne faut pas se surprendre non plus si le patronat se range à toutes fins pratiques de leur côté, c'est du pareil au même au fond.

Alors que reste-t-il en fait aux citoyens, touchés sérieusement par une telle situation? Crier, jéner, appeler au secours, attirer l'attention des gouvernements,

être prêts à investir, chercher des éléments de rechange...

Qu'une petite municipalité comme Berthierville se trouve tout à coup plongée dans une telle situation, par le départ de Seagram après Melchers, il y a de quoi s'émoouvoir pour qu'ensemble une solution soit trouvée honnêtement, pour assurer la survie de la population, sérieusement menacée.

Ce n'est pas la première fois qu'une multinationale agit de cette manière et vraisemblablement ce ne sera pas la dernière non plus ! Mais cela semble toujours prendre nos gouvernements au dépourvu. Ici comme ailleurs, il faudra du temps et parfois beaucoup de temps, des tables de concertation, des capitaux, pour enfin trouver une solution convenable.

— MARCEL LAVALLEE

Sept-Îles, 10 janvier

## L'itinéraire de Louis Hémon

Lettre adressée à la Société Radio-Canada.

JE VOUDRAIS souligner un erreur qui s'est glissée dans votre publicité sur Maria Chapdelaine. Vous dites alors que Louis Hémon a vécu 18 mois sur la ferme de Samuel Bédard, à Péribonka.

Il n'y a rien de plus faux. M. Hémon est arrivé à Québec le 18 octobre 1911 ; il vécut ensuite à Montréal, où il travaillera, jusqu'au mois de juin 1912. Il se dirigera alors vers le Lac Saint-Jean, en passant par La Tuque. Il arrivera à Péribonka le 19 juin, et quelques jours plus tard, il sera engagé par Samuel Bédard comme garçon de ferme. L'au-

tomne suivant, il sera chaîneur pour un projet de voie ferrée. Il séjournera ensuite à Saint-Gédéon pendant une couple de mois — c'est vraisemblablement là que fut écrit Maria Chapdelaine —, travaillera à Kégonagami approximativement du 10 février jusqu'à la fin mars et regagnera Montréal jusqu'au mois de juillet suivant alors qu'en route vers l'Ouest canadien, il trouvera la mort sur une voie ferrée, à deux kilomètres de Chapleau, dans le nord de l'Ontario. Il avait 35 ans.

— JEAN-FRANÇOIS BONIN

# LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser ses informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1P5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTÉUR: Édition quotidienne, 2.50\$ par semaine. Le samedi seulement, 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois: 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois: 60\$; édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Le PQ, les enjeux du 19 janvier, et après . . .

BERNARD LANDRY

L'auteur est ministre québécois des Relations internationales et du Commerce extérieur

L n'y a apparemment plus personne — sauf quelques tenants d'un « courage » aussi admirable que difficilement imitable — qui souhaite que la prochaine élection porte sur la souveraineté du Québec.

Cela aurait pu être l'enjeu du 19 janvier. Mais, dès le début du débat, il fut écarté par presque tous les intervenants. Le groupe des Laurentides convenait comme les autres que la question était réglée : le Québec ne risquerait pas de « se dire non une deuxième fois ».

Normalement tout aurait pu en rester là : la raison, la stratégie, les motifs nobles et les autres avaient spontanément fait leur œuvre et prévalu.

Et pourtant, c'est APRÈS cet important consensus qu'un prix énorme en hommes et femmes de l'équipe ministérielle fut payé et beaucoup plus cher qu'il ne fallait. On spécula longtemps sur ce gâchis absurde entre gens qui, sur le principal, s'entendaient en apparence . . .

Au congrès du 19 janvier, le choix doit donc se faire au-delà des apparences et entre ce qui divise encore des gens de bonne foi qui ne paraissent pas si loin les uns des autres.

Le texte des diverses résolutions n'aide guère : les articles touchés du programme, la déclaration fondamentale, complétés de diverses

manières par les nouveaux textes établis clairement que le Parti québécois était, est et restera souverainiste. Que reste-t-il donc à décider ? Des choses aussi simples que lourdes de conséquences . . .

1) Doit-on mettre la stratégie d'un parti d'idées, qui n'a jamais rien gagné que de haute lutte, dans son programme électoral ? Si on répond non à cette question comme je le fais moi-même sans équivoque, il faut appuyer les résolutions de l'exécutif national.

2) Doit-on présenter à l'électorat des choix clairs ou essayer de l'induire à accepter indirectement ce que l'on jure ne pas vouloir faire directement ? Tout bon démocrate respectueux de la volonté populaire ne voudra jamais la tromper sciemment et prendra des précautions pour qu'elle s'exprime en toute connaissance de cause. Encore une fois, c'est la résolution de l'exécutif national qui de ce point de vue a le plus de mérite, ceci dit sans mépris pour les alternatives respectables.

3) Est-ce que l'argumentation souverainiste sera bannie du discours péquistique quel que soit le résultat du 19 ? Bien sûr que non. J'ai déjà entendu à plusieurs reprises « d'ardents modérés » galvaniser les militants en appelant à l'action souverainiste et je ferais le pari que celui qui irait le 19 janvier prôner le silence souverainiste n'aurait au PQ qu'un présent misérable et aucun avenir.

Voilà succinctement présentés les enjeux qui ressortent des textes. Mince au point que le congrès, s'il ne comportait un autre enjeu,

serait un non-événement. Une perte de temps.

Or donc, il doit y avoir un autre enjeu. Le plus important, celui qui a le plus conditionné les assemblées de comté, celui qui a le plus mobilisé, celui qui — cela pourrait être étudié plus en détails — a réellement causé les dégâts énormes dont j'ai parlé. Il a un nom : la *méfiante* envers la pureté des intentions souverainistes de certains.

Cet enjeu vedette du 19 janvier, il culmine sa carrière tourmentée commencée au premier congrès du PQ et poursuivie avec des fortunes et une virulence diverses de congrès en conseils nationaux.

À chaque fois depuis, et y inclus le congrès de fondation, la base du parti, comme elle s'apprête selon toute vraisemblance à le faire de nouveau, a réglé ses doutes de la même façon : elle a fait confiance à René Lévesque, à son long et indiscutable combat québécois, à son instinct de rassembleur ardent et lucide. Personnellement, c'est ce choix que je ferai le 19 janvier pour la énième fois et pour les mêmes raisons qu'avant, tout en ayant communiqué ma pensée et mes réserves à M. Lévesque par écrit le 8 novembre dernier.

Ceci dit, c'est l'après 19 janvier qui, comme l'avenir, va durer longtemps, doit mobiliser toutes les énergies pour réparer dans la mesure du possible les dégâts de la crise, en maximiser les côtés positifs et, je le dis à la manière d'une exhortation que je me permets de réitérer, garder dans les rangs du parti les hommes et les femmes que les événements ont heurtés. À

ces amis de la longue route, je fais remarquer que le congrès n'aura nullement conclu que le régime fédéral actuel nous devient acceptable. Ses vices profonds demeurent les mêmes, tels qu'ils ont été abondamment illustrés dans le mémoire que j'ai défendu avec Nadia Assimpoulos et Jules Pascal Venne devant la commission Macdonald. Tout ce qui a changé depuis le tremblement de terre du 4 septembre, ce sont les hommes et les femmes qui exercent le pouvoir fédéral. Leur esprit d'ouverture nous permet d'espérer des changements qui iraient dans le sens de la reconnaissance de la pleine maturité du peuple québécois. Un des résultats du congrès vise donc à donner l'occasion à la nouvelle équipe fédérale de prouver qu'elle veut véritablement changer le régime dans le sens qui nous convient.

Comme je l'écrivais au premier ministre le 8 novembre dernier, ces changements devraient essentiellement comporter deux grands objectifs.

Premièrement, la réparation de l'injustice historique de 1982, notamment par la reconnaissance dans la constitution de la réalité juridique du peuple québécois et son droit corollaire à l'autodétermination, de même que le droit de retrait pleinement compensé et le droit de veto sur les institutions fédérales.

Secondement, la recherche de la compétence exclusive du Québec sur le développement économique interne et régional, la politique sociale, les relations internationales décollant des juridictions internes

et enfin l'éducation et la culture.

Si la nouvelle équipe fédérale se montrait irrésolue ou incapable de modifier le régime constitutionnel dans ce sens, il redeviendrait évident qu'un changement d'hommes est insuffisant pour rendre le régime acceptable. En un mot, si les aspirations du Québec peuvent être satisfaites par un changement fondamental du régime constitutionnel canadien, la preuve en incombe à la nouvelle équipe fédérale. Donc, en toute justice, nous lui donnons l'occasion de faire cette preuve, nous y collaborons en toute bonne foi, mais nous nous réservons le droit absolu de juger l'arbre à ses fruits. Il est clair que c'est également l'état d'esprit actuel de notre peuple.

Car, en définitive, ce dont il est question, c'est de trouver le statut constitutionnel convenable et les garanties qui maximiseront les chances des Québécois de se développer et s'épanouir comme nation autonome sur ce continent que dans le monde. En fait, la certitude de posséder les moyens 1) d'assurer de façon durable et solide la défense et l'épanouissement de la langue française en Amérique du Nord 2) de permettre aux jeunes, dans le respect de leurs valeurs, de participer pleinement à la vie collective 3) de consolider l'exercice des droits des femmes, particulièrement, et aussi des minorités qui enrichissent le Québec 4) d'atteindre un développement économique harmonieux et civilisé dans ses effets sociaux. Nous devons croire, avec le peuple, qu'une entente constitutionnelle respectant les

grandes orientations que j'ai esquissées plus haut répondrait aux véritables besoins des Québécois et Québécoises pour maintenant.

Cependant, ce faisant et pour la suite, le Parti québécois doit demeurer le parti de l'audace, du « beau risque ». Car, quelle que soit l'issue de la démarche que nous entreprenons, il demeure trop de choses à modifier, trop de réformes à faire pour nous figer dans les années 60 et 70. La situation nouvelle commande impérieusement l'audace. Il ne faut absolument pas que les Québécois, lorsqu'ils se retrouveront aux urnes, aient un choix impossible ou pas de choix du tout. C'est le contraire du conservatisme qui nous commande aujourd'hui ce pari sur le discours de Sept-Îles et sa possibilité « d'honneur et d'enthousiasme ».

Mais autant il est souhaitable que le Parti québécois décide de ne pas se lier les mains en faisant porter la prochaine élection sur la souveraineté, autant il serait absurde et irresponsable de se commettre aveuglément dans une élection centrée sur le néo-fédéralisme qui peut faire rêver certains.

C'est essentiellement pour participer à ces choix majeurs, plus importants encore que ceux du 19 janvier, qu'un souverainiste ne devrait quitter le PQ. Il faut que ceux qui songeraient à partir restent pour récolter les fruits de l'action, garder hautes les exigences du Québec et les porter plus haut encore lorsque nos efforts démocratiques et le temps auront amené notre peuple à voir les choses ainsi.

## Les aspects constitutionnels de la restructuration scolaire

## Les perspectives d'avenir

CLAUDE RYAN

M. Claude Ryan est député d'Argenteuil et porte-parole de l'opposition en matière d'éducation. Le texte d'aujourd'hui est la conclusion d'une analyse en trois volets dont les deux premiers ont été publiés mercredi et hier.

A utant pour le gouvernement que pour ceux qui opposent un refus global au projet de restructuration scolaire défini dans la loi 3, le dernier jugement de la Cour suprême sur la loi 57 comporte d'importants avertissements. Ni à l'un ni aux autres, la Cour suprême n'a apporté une confirmation inconditionnelle de toutes leurs prétentions. À chacun, il incombe de tirer du jugement rendu par le plus haut tribunal du pays des leçons salutaires en vue de l'action qu'il doit entreprendre.

Pour ceux qui avaient institué une contestation globale et fondamentale de la loi 3 au nom de la protection garantie aux écoles confessionnelles dans l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1982, l'arrêt de la Cour suprême est à certains égards une douche d'eau froide.

En retenant la doctrine définie par le Conseil privé dans l'affaire Hirsch, la Cour suprême a confirmé qu'en dehors des territoires de Montréal et de Québec, toutes les écoles publiques, sauf les écoles dissidentes dirigées par des syndics, étaient communes et non confessionnelles en 1987. Elle a également confirmé que la protection accordée par l'article 93 n'embrassait pas ces écoles.

C'est là une conclusion éminemment paradoxale. Car les écoles communes dont parlent le Conseil privé et la Cour suprême étaient sûrement confessionnelles de fait en 1987. Si elles ne l'avaient pas été, il n'aurait pas été logique de statuer, comme le fit le législateur du temps, que des électeurs professant une religion « autre que celle de la majorité » pourraient se doter d'écoles correspondant à leur croyance, avec l'appui de la loi. Mais si elles étaient confessionnelles de fait, les écoles communes, sauf à Montréal et à Québec, ne l'étaient pas de droit en 1987. Elles échappaient donc à la protection accordée aux écoles confessionnelles par l'article 93. Une conclusion très importante se dégage de cette observation. Pour l'ensemble du territoire québécois, en dehors de Montréal et de Québec, l'Assemblée nationale dispose d'une très grande latitude pour légiférer en matière d'éducation. À cause de cela, la loi 3, indépendamment de ses mérites objectifs, ne semble pas devoir donner lieu à des problèmes majeurs au plan strictement juridique, à supposer qu'y soient apportés les correctifs requis par la Cour suprême au titre des deux carences constatées dans la loi 57.

Il faudra assurer que l'exercice du droit à la dissidence ne sera gêné par aucune entrave et ne donnera lieu à aucune inégalité, à aucune injustice. Il faudra également assurer que, là où les écoles confessionnelles existent au sens de la constitution, catholiques et protestants en auront la direction et le contrôle effectif. Ces conditions étant satisfaites, il semble que l'on puisse procéder sans entrave juridique aux changements projetés. La réorganisation des commissions scolaires suivant une base linguistique, par exemple, ne semble pas devoir donner lieu à des difficultés juridiques sérieuses en dehors des territoires de Québec et de Montréal. Il en va de même de la plupart des autres changements envisagés.

Il faut toutefois compléter cette perspective générale par deux réserves non-négligeables :

1 — Certaines causes présentement en voie d'instruction devant les tribunaux remettent en question divers pouvoirs qui ont été attribués au ministre de l'Éducation en matière pédagogique. Les commissions scolaires protestantes, en particulier, contestent l'autorité donnée au ministre de l'Éducation sur les régimes pédagogiques et les programmes d'étude, soutenant que ce pouvoir porte directement atteinte à leur droit de direction et de contrôle sur leurs écoles. Comme ces causes n'ont pas encore été tranchées de manière définitive, on doit se contenter dans l'immédiat de souligner leur existence. Il est cependant aisé de deviner que toute décision qui irait dans le sens de l'affirmation du pouvoir de direction et de contrôle des catholiques et des protestants sur leurs écoles pourrait avoir des répercussions importantes sur l'avenir de la restructuration scolaire :

2 — Si la restructuration scolaire devait conduire, dans l'esprit d'une proportion importante des citoyens, à une sécularisation poussée et rapide des écoles publiques, il se pourrait que plusieurs soient tentés de chercher à se prévaloir du droit à la dissidence qui demeure inscrit dans la loi 3 comme il l'était dans la Loi de l'instruction publique. Si par exemple les catholiques attachés à des écoles confessionnelles devaient, là où ils seraient minoritaires, conclure que le recours à la dissidence est le seul moyen dont ils disposent pour se donner de véritables écoles confessionnelles, quelles seraient les conséquences politiques d'une telle orientation ? De même, si par tout, en dehors de Montréal et de Québec, les protestants devaient décider, là où ils sont minoritaires, de recourir systématiquement au droit de dissidence et réussissaient l'opération, n'est-ce pas tout l'objectif de la restructuration scolaire, telle que comprise par le gouvernement, qui pourrait s'en trouver compromis ?

Tout dépendra de l'esprit dans lequel sera appliquée la réforme. Selon que les mesures prévues dans la loi 3 en ce qui touche le statut confessionnel des écoles, l'enseignement religieux et moral, l'animation pastorale, fonctionnent plus ou moins bien, on pourra s'attendre à des réactions plus ou moins variées de la part des milieux qui tiennent à une présence efficace des valeurs religieuses à l'école. On peut s'attendre également à ce qu'une très grande vigilance soit exercée en ces matières par les éléments qui y souhaiteraient sortir purement et simplement la religion de l'école ou encore lui laisser seulement une place réduite à l'heure réglementaire d'enseignement religieux. De même, selon que les conditions d'exercice du droit à la dissidence seront honnêtement facilitées aux parents concernés, les exigences des groupes confessionnels pourront en être affectées dans un sens ou dans l'autre.

À tout événement, nous entrons dans une situation inédite où les réactions des diverses familles spirituelles pourront varier beaucoup selon l'esprit qui présidera à l'implantation de la réforme. Si tout ne tourne pas rond, on pourrait assister éventuellement à une remise en question des concepts de base qui sous-tendent



Claude Ryan

tout l'édifice scolaire québécois, en particulier des concepts de majorité et de minorité en matière scolaire.

## Les cas de Montréal et Québec

Dans les territoires de Montréal et de Québec, le gouvernement a déjà montré ses couleurs en optant pour une interprétation étroite ment légale des droits dont catholiques et protestants jouissaient en matière d'école confessionnelle en 1987. La solution que privilégie le gouvernement confine la protection garantie par l'article 93 aux limites étroites des villes de Québec et de Montréal, telles qu'elles existaient en 1987. Le gouvernement soutient aussi, même s'il ne l'a pas dit dans la loi 3, que la protection ainsi accordée ne visait que l'enseignement de niveau primaire.

La loi 3 tire les conclusions logiques de cette interprétation étroite. À Montréal, elle maintient une commission scolaire catholique et une commission scolaire protestante. Mais elle les confine à des territoires tellement réduits que ces commissions scolaires ne sauraient être viables à l'intérieur de telles limites. À Québec, la loi 3 ramène de même les commissions scolaires catholiques et protestantes à des dimensions minimes qui mettent en cause leur aptitude même à fournir des services compétents.

Vu que ce sont surtout les pouvoirs du Conseil scolaire de l'île de Montréal en matière de taxation et de référendum qui ont donné lieu à des objections de la Cour suprême, le gouvernement, s'il veut être logique avec sa position, n'aura qu'à amender la loi 3 de manière à prévoir que les commissions scolaires catholique et protestante de Montréal, ou plus exactement les débris qui en restent, ne seront pas touchées par les dispositions traitant du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Il pourra ainsi se donner à lui-même l'impression d'agir dans la plus parfaite légalité.

Mais le gouvernement, s'il agit ainsi, commettra une grave imprudence. Ce ne sera d'ailleurs pas la première en matière constitutionnelle. La Cour suprême vient en effet de re-

connaitre explicitement que la question de l'extension territoriale de la protection accordée par l'article 93 et celle de l'extension de cette protection au niveau secondaire d'enseignement, demeurent toute deux non résolues. On dispose en outre d'une décision judiciaire très importante, celle du Juge Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, dans l'affaire relative à l'École Notre-Dame-des-Neiges, laquelle affirme que la protection accordée par l'article 93 s'applique non seulement au territoire de la ville de Montréal en 1987 mais aussi au territoire que la Commission des écoles catholiques de Montréal s'est annexé au cours des années subséquentes.

À travers les causes qui sont présentement devant les tribunaux, ces questions capitales doivent être tranchées au cours des prochaines années par le pouvoir judiciaire. Peut-on concevoir qu'un gouvernement responsable envisagerait d'agir dans un domaine aussi controversé et chargé d'incertitude avant même que les importantes causes qui sont en cours devant les tribunaux aient connu leur dénouement normal ou sans s'être à tout le moins prévalu des recours plus expéditifs dont il dispose en vertu de la loi ? Il suffit de mesurer les conséquences éventuelles de tout jugement qui serait rendu dans un sens ou dans l'autre pour se rendre compte des coûts inutiles que notre société devrait encourir si le gouvernement, contre toute indication, allait décider d'agir à la vapeur en ne suivant que sa seule inspiration.

Si une interprétation large de la protection accordée par l'article 93 aux catholiques et aux protestants de Montréal et de Québec en matière d'écoles confessionnelles devait être donnée par les tribunaux, la position de ceux qui défendent le maintien de structures scolaires confessionnelles à la CECM et au BEPM s'en trouverait considérablement renforcée. S'il fallait par exemple maintenir ces deux commissions scolaires confessionnelles, au nom de quelle justice et de quelle logique pourrait-on refuser le même statut à d'autres commissions scolaires de l'île de Montréal qui le réclameraient ? S'il fallait également que le pouvoir de contrôle

et de direction de leurs écoles par ces commissions scolaires soit réaffirmé, cela pourrait-il être sans influence sur le rôle et le statut des commissions scolaires non seulement sur l'île de Montréal mais à travers tout le Québec ? À défaut d'arguments constitutionnels, on verrait vite surgir des arguments politiques d'une portée redoutable à l'appui de semblables revendications. Si une telle interprétation devait être donnée par les tribunaux, c'est une stratégie entièrement différente qu'il faudrait probablement envisager un jour pour procéder à la restructuration scolaire.

Si au contraire une réponse étroitement légaliste comme celle que préconise le gouvernement du Québec devait être apportée aux questions relatives à l'étendue de la protection accordée par l'article 93, on assisterait rapidement à un effritement inexorable de la position que défendent les avocats du maintien des structures scolaires confessionnelles, à Montréal en particulier.

Acculées aux frontières étroites qu'avaient les villes de Québec et de Montréal en 1987, réduites peut-être à ne plus dispenser que l'enseignement primaire, les commissions scolaires « protégées » n'auraient plus ni les effectifs, ni les ressources, ni le personnel voulu pour être des commissions scolaires le moins importantes. Elles ne seraient plus que de minables ghettos confessionnels voués à l'extinction graduelle. Si telle devait être un jour la décision du plus haut tribunal du pays, force serait de l'accepter. Mais il faudrait alors conclure à l'absurdité du dessin que concurent en 1987 les Pères de la Confédération. On refuse de croire que les auteurs de la loi constitutionnelle de 1987 se seraient donné l'air de mal pour rédiger l'article 93 s'ils avaient su que 117 ans plus tard, la protection qu'ils avaient voulu garantir allait dégénérer en une méprisante et odieuse « ghettoisation ». Dans cette dernière hypothèse, on ne saurait oublier un élément important. Si la protection accordée par l'article 93 devait être confinée aux limites étroites que voudrait le gouvernement du Québec, il en découlerait, en contrepartie, que la loi commune garantissant le droit à la dis-

sidence pour les groupes religieux minoritaires s'appliquerait sur l'île de Montréal dans toutes les parties du territoire qui n'étaient pas comprises dans les limites de la ville de Montréal en 1987. N'y aurait-il pas alors la possibilité très réelle que des groupes plus ou moins importants tentent d'obtenir par ce moyen des choses qui leur seraient inaccessibles à d'autres égards ? Si l'on devait assister, par exemple, à un regroupement important des éléments protestants dans des commissions scolaires dissidentes sur l'île de Montréal, que deviendrait le projet de restructuration scolaire sur une base linguistique ?

Depuis le début du débat sur la restructuration scolaire, le gouvernement n'a cessé de parler et d'agir comme s'il détenait, en matière constitutionnelle, toutes les réponses, toutes les certitudes. Il faut souhaiter que le gouvernement redresse son tir, surtout après l'avertissement important que constitue à divers égards le jugement de la Cour suprême sur la loi 57. Par des difficultés qu'il a signalées à l'encontre des pouvoirs du Conseil scolaire de l'île de Montréal en matière d'imposition et de référendum, le plus haut tribunal du pays n'a fait que souligner le couvercle d'une marmite qui comporte d'autres problèmes encore plus complexes que ceux dont il avait été saisi.

Si le problème de la protection accordée par l'article 93 n'est pas résolu de manière claire, stable et satisfaisante pour les territoires de Montréal et de Québec, il ne saurait davantage être de manière satisfaisante pour le reste du territoire québécois. Montréal et Québec ne sont pas en effet de simples régions comme les autres dans l'ensemble du territoire québécois. L'un est la métropole : on y retrouve plus du tiers de toute la population du Québec. L'autre est la capitale : dans un nombre incalculable de domaines, Québec est appelée à donner le ton à l'ensemble.

Que l'on vive donc une fois pour toutes de manière objective et sûre, avant d'engager irrémédiablement l'opération de la restructuration scolaire, la question de la portée précise qu'il importe d'attacher à la protection constitutionnelle que se sont vu accorder catholiques et protestants de Montréal et de Québec en matière d'écoles confessionnelles. Vu l'impossibilité d'un large consensus politique à ce sujet, vu la suprématie qu'il importe d'attacher en régime démocratique à la constitution du pays, vu les divergences profondes qui existent toujours autour de l'interprétation à donner à certains aspects de l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1987, que l'on vive cette question par le recours au pouvoir judiciaire, à qui, éventuellement, appartiendra de toute manière le dernier mot en ces matières.

C'est à cette condition que pourra être entreprise dans l'esprit de collaboration et de sérénité indispensable à son succès l'opération de restructuration scolaire que définit la loi 3. Si le gouvernement devait passer outre à cette exigence que l'opposition et de nombreux autres milieux n'ont cessé de lui rappeler depuis déjà plusieurs mois, il ne faudrait pas hésiter à juger l'entreprise au niveau où le gouvernement aurait voulu la situer, c'est-à-dire à un niveau éminemment contestable qui ouvrirait, pas sa nature même, la porte à des redressements que pourrait juger nécessaire un gouvernement plus soucieux d'agir en conformité avec la lettre et l'esprit de la constitution qui nous régit.

**SUITES DE LA PREMIERE PAGE**

**Mulroney**

ments étrangers en un organisme nommé Investissement Canada, on en est réduit encore à adapter les projets de loi laissés en héritage par les libéraux.

M. Mulroney s'est dit convaincu hier que les Canadiens comprendront la nécessité de l'austérité. Pour cela, il mise sur la consultation et la coopération avec les partenaires du gouvernement fédéral. Les provinces, les syndicats, les milieux d'affaires, les groupes communautaires, bref tout ce qui bouge au Canada sera d'une manière ou d'une autre consulté dans l'espoir d'en arriver à un consensus sur les moyens de relancer l'économie et créer des emplois.

Le groupe qui est le plus courtois par le gouvernement conservateur est celui des provinces. À cet égard l'objectif est clair, soit l'harmonisation des efforts budgétaires des deux niveaux de gouvernement. L'on estime que l'on multipliera les chances de succès si à la suite du budget Wilson, les ministres provinciaux des Finances présentaient tous des budgets qui reprennent les mêmes orientations.

Les deux niveaux de gouvernement sont encore loin d'un consensus sur les mesures budgétaires à adopter. La rencontre des ministres des Finances tenue à Montréal mardi aura cependant permis de dégager positions communes quant aux objectifs recherchés: la nécessité de réduire les déficits des gouvernements provinciaux et fédéral pour relancer l'économie et l'octroi d'un soutien plus efficace à l'investissement.

Les 11 premiers ministres seront invités à aller plus loin, particulièrement sur les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser ces objectifs, lorsqu'ils se verront lors de la Conférence sur l'économie qu'ils tiendront à Regina, en Saskatchewan, les 14 et 15 février. La détermination d'un consensus ne sera pas chose facile puisque des divergences existent déjà, par exemple lorsqu'il s'agit de voir si le soutien à l'investissement se fera uniquement par le biais de la fiscalité comme le voudraient plusieurs conservateurs ou si l'on maintiendra les programmes de soutien aux investissements appliqués sur une base sectorielle ou régionale comme cela se fait actuellement.

Comme si on savait déjà que ces deux jours de discussions en février ne suffiront pas, on se verra au début d'avril. Il s'agira alors d'évaluer les résultats de la Conférence économique nationale. Celle-ci réunira du 21 au 23 mars à Ottawa les représentants des groupes socio-économiques dans un sommet inspiré du modèle québécois des sommets socio-économiques. La rencontre des premiers ministres en avril aura lieu dans la foulée de la troisième Conférence constitutionnelle sur les autochtones fixée pour la première semaine d'avril.

Le sommet économique de la fin mars devrait de son côté marquer le point culminant du débat public sur les mesures proposées par M. Wilson. Sous le thème général de la création d'emploi, on devrait discuter de réduction du déficit, de l'universalité des programmes sociaux, de la révision de l'assurance-chômage, de formation de main-d'oeuvre, de soutien à l'investissement.

La diversité des participants à ce sommet rendra presque impossible l'émergence d'un consensus, a déjà souligné le président du comité consultatif qui veille à la préparation du sommet, M. Stanley Harart. Celui-ci qui est un vieil ami de M. Mulroney, estime qu'il faudra que le débat soit le plus ouvert possible et que le gouvernement se mette à l'écoute des idées qui seront mises de l'avant.

Le premier ministre sera personnellement très impliqué dans ce sommet qu'il présidera. Pour mettre toutes les chances de son côté, il a entrepris de rencontrer divers groupes, dont la FTQ et la CSN au début de la semaine à Montréal alors que le ministre des Finances multiplie aussi les rencontres. Depuis quelques semaines, il a rencontré quelques 25 groupes différents dans le but des consulter. D'autres ministres font aussi de même, au point que le bureau du premier ministre a senti le besoin de mettre un peu de discipline dans les consultations qui étaient menées tout azimut.

Rappelons que 140 personnes participeront à ce sommet. Le gouvernement fédéral aura 20 représentants, les syndicats, les entreprises et les groupes communautaires chacun 40. Une centaine d'observateurs seront admis, dont les représentants des provinces.

Le débat public se déroulera aussi en bonne partie au cours des prochaines semaines sur le parquet même de la Chambre des communes. Il est à prévoir que l'opposition libérale comme néo-démocrate ne manquera de poursuivre ses attaques contre le gouvernement lors de

la période quotidienne des questions. Avant Noël, libéraux et néo-démocrates avaient malmené le gouvernement qui sur la question de l'universalité des programmes sociaux a semblé incohérent.

Le gouvernement entend publier au cours des prochains jours, tout probablement la semaine prochaine, un ou des documents qui viendront préciser ses intentions à l'égard de la révision des allocations familiales, des pensions de vieillesse, de l'assurance-chômage, des programmes d'aide à l'industrie. Dans tous ces cas, le gouvernement prêche pour une plus grande efficacité de ces programmes et une réduction de leurs coûts dans le but de réduire le déficit. Dans le cas des allocations familiales et des pensions de vieillesse, son intention déclarée est de procéder à des changements dès le budget d'avril.

Un tel échec permet de comprendre que d'ici la fin du mois d'avril, le gouvernement conservateur aura peu de temps à consacrer à la préparation de projets de lois majeurs. La principale mesure qui sera adoptée sera la loi sur les investissements étrangers. Viendra ensuite le débat sur les amendements au Code criminel, un projet omnibus que les libéraux avaient présenté sans pouvoir le faire adopter et que le nouveau ministre de la Justice a repris à son compte en majeure partie. Ce projet traite de crimes informatiques, d'ivresse au volant, de pornographie, du processus judiciaire. Il y aura aussi quelques lois touchant le secteur du transport et l'agriculture, mais ce seront des projets mineurs.

**Landry**

constitutionnel canadien, la preuve en incombe au gouvernement Mulroney.

Dans ce optique, M. Landry définit que ce qui le satisfait comme minimum d'une entente entre le Québec et le Canada: « C'est de trouver le statut constitutionnel convenable et les garanties qui maximiseraient autant sur ce continent que dans le monde ».

Après avoir constaté l'échec des derniers efforts de réconciliation entre révisionnistes et orthodoxes et craignant que le congrès du week-end divise le parti à tout jamais, M. Landry a tenu à lancer un appel à l'unité: « Réparer dans la mesure du possible les dégâts de la crise, en maximiser les cotés positifs et, je le dis à la manière d'une exhortation que je me permets de réitérer, garder dans les rangs du parti les hommes et les femmes que les événements ont heurtés ». Et toujours à l'intention de ses amis orthodoxes, il ajoute: « Le congrès n'aura nullement conclu que le régime fédéral actuel nous devient acceptable. Ses vices profonds demeurent ».

Dans le congrès de la fin de semaine, M. Landry voit un autre enjeu que celui du thème des prochaines élections. Il a nom: la méfiance envers la pureté des intentions souverainistes des révisionnistes, mais une méfiance qu'il dit avoir perçue depuis le tout premier congrès du Parti québécois et qu'il a sentie à travers les délibérations des nombreuses réunions du conseil national.

L'intervention de M. Landry est survenue à la fin d'une journée marquée d'échanges carabinés entre orthodoxes et révisionnistes mais aussi après de nouvelles tractations en vue d'un rapprochement. Il y eût d'abord ce nouveau tête-à-tête entre M. René Lévesque et son ex-ministre des Affaires sociales, le Dr. Camille Laurin. La rencontre, qui s'est tenue au bureau du premier ministre, au 17<sup>e</sup> étage de l'édifice de l'Hydro-Québec, a duré un peu plus d'une demi-heure mais les discussions n'ont pas semblé porter fruit.

Arrivé au bureau du premier ministre avec une dizaine de minutes de retard, soit après 14 heures, le Dr Laurin est reparti en empruntant la sortie arrière pour échapper aux questions des journalistes. M. Lévesque et Laurin ont tous deux gardé le silence sur les résultats de leurs entretiens mais l'on apprenait en fin de journée qu'ils se sont quittés sur le même désaccord qui lui séparait avant cette ultime tentative de réconciliation. Depuis le début de la journée, une trentaine de journalistes faisaient le pied de grue à la porte du bureau du premier ministre et les agents de sécurité les ont menacés d'expulsion. Mais finalement, cette menace ne fut pas mise à exécution.

La journée avait débuté par une virulente attaque du ministre des Finances, M. Yves Duhaime, contre les orthodoxes. Sur un ton tranchant et dans une déclaration sans équivoque, M. Duhaime a annoncé à la presse qu'il n'y aurait pas d'offre de compromis de la part des révisionnistes et qu'il ne souhaitait d'ailleurs pas ce rapprochement. Puis, il a accusé les orthodoxes d'avoir transformé un débat sur l'orientation fondamentale du parti en un débat sur le leadership de M. Lévesque.

« Après que les militants eurent, lors de leurs assemblées de comité et en toute liberté approuvés très largement la position du président du parti, on a tout tenté pour travestir un débat qu'on savait dorénavant perdu et pour diminuer la crédibilité du congrès d'un parti reconnu pour sa démocratie exemplaire », a déclaré M. Duhaime.

Les ministres Raynald Fréchette, Gérard Godin, Maurice Martel, Jacques Rochefort, Guy Tardif, ainsi que la whip en chef du parti, Mme Huguette Lachapelle, ont appuyé la déclaration du ministre des Finances, qui avait préalablement reçu l'approbation du ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson.

En plus de vouloir la tête du président du parti, a conclu M. Duhaime, les radicaux font tout en leur pouvoir pour fuser le débat, usant de tactiques grossières qui, en bout de compte, auraient pour résultat de confier le PQ à une marginalité, tout en niant la volonté de la majorité des militants. Le député de Vershères, M. Jean-Pierre Charbonneau, assis-

taient également à la conférence de presse donnée par le ministre des Finances.

**Locataires**

vote sur une question sur laquelle cet élu a un intérêt.

Le seul des contributions pouvant être souscrites à un parti politique municipal ainsi que le maximum des dépenses autorisées pendant une campagne électorale seront relevés pour tenir compte de l'inflation.

Le ministre recommandera par ailleurs d'accorder au souscripteur un privilège fiscal comparable à celui qui est reconnu aux personnes qui versent une contribution à un parti politique provincial ou fédéral.

Cette version préliminaire du projet de loi répond, selon M. Marcoux, aux grandes orientations proposées à la Table Québec-Municipalités.

Les municipalités sont présentement consultées sur le document et le ministre tiendra également une consultation publique, entre le 19 et le 28 février, auprès de tous les intervenants du milieu municipal.

Il entendra notamment les deux principales unions, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté, le Conseil du statut de la femme, la Corporation des secrétaires municipaux et la Corporation des officiers municipaux, la Commission des droits de la personne, etc.

Le ministre entend aussi publier régulièrement un bulletin à l'intention de tous les intéressés pour les informer de l'avancement de la révision de la législation.

Le Code des municipalités qu'a entrepris de rédiger le ministre des Affaires municipales simplifiera grandement l'administration des municipalités.

Actuellement, toutes les mesures législatives relatives à l'administration municipale sont dispersées dans une quarantaine de lois et dans plus de 300 chartes particulières.

« C'est une véritable jungle », a observé hier le ministre Marcoux en publiant un premier projet de loi modifiant les règles de procédure pour la tenue d'élections et de référendums.

C'est le premier des six chapitres de ce futur Code des municipalités. Les cinq autres seront élaborés au cours des quatre ou cinq prochaines années, a indiqué M. Marcoux.

La révision de toutes ces lois municipales a comme objectif l'adoption d'une seule loi applicable à toutes les municipalités du Québec. A ce sujet, M. Marcoux souligne qu'il est de moins en moins utile de distinguer la ville de la municipalité rurale.

En outre, dit-il, le regroupement de toutes ces lois favorisera une meilleure administration et une économie budgétaire.

Au niveau de la gestion des affaires municipales, à son ministère, M. Marcoux estime que cette révision entraînera une économie de dix personnes-année. Ces personnes pourront être affectées à d'autres services du ministère.

**Schisme**

Cette fin de semaine cruciale commence ce soir avec le conseil national — instance suprême du PQ entre les congrès — dont les quelque 300 membres décideront des règles de procédures qui auront cours au congrès spécial de demain. Le projet prévoit notamment que « les votes sont pris à main levée et la majorité des voix exprimées décide du sort d'une proposition ». Les orthodoxes demandent avec insistance que le vote soit secret, de sorte que les quelque 1,500 délégués puissent voter « selon leur conscience, au meilleur de leur connaissance et libres de toute pression ». Ils rappellent qu'en octobre 1967, M. Lévesque avait demandé un vote secret sur les options présentées au PLQ (dont la sienne sur la souveraineté-association).

« Cela lui avait injustement été refusé. Nous ne pouvons croire que le PQ adopte maintenant la même conception de la « démocratie » que le Parti libéral des années 60 », disent M. Laurin et ses collègues orthodoxes.

La demande des orthodoxes a été rejetée à ce jour. La vice-présidente du PQ et présidente de l'exécutif, Mme Nadia Assimpoulos, a fait valoir que: les péquistes ont toujours pris leurs votes à main levée, même sur les questions les plus importantes; les délégués, mandatés par les membres dans les comités, doivent s'en tenir aux mandats reçus dans les assemblées générales; des votes secrets alourdiraient indûment la marche du congrès, au point qu'au lieu de se terminer demain soir, il devrait se poursuivre dans la nuit ou même dimanche.

Le conseil national peut renverser la décision prise par le comité organisateur du congrès, de même qu'il peut modifier les autres règles prévues pour l'étude et l'adoption des propositions, divisées en deux sections: l'une porte sur l'article 1, section A du chapitre 1 du programme officiel du PQ; l'autre a trait aux mandats et prises de position qui résultent de l'article 1. Les assises ne peuvent porter que sur ces questions précises et délimitées; même les propositions d'urgence, dont les péquistes sont friands, doivent en relever de façon explicite.

Ainsi que les assemblées de comités l'ont démontré, une forte majorité des associations sont d'accord avec M. Lévesque et le conseil exécutif national pour remplacer l'article 1, qui se lit comme suit:

« Les prochaines élections porteront principalement sur la souveraineté du Québec. À cette fin, la souveraineté devra être présentée comme l'instrument essentiel du développement du Québec, sur les plans économique, social et culturel. Un vote pour le PQ signifiera un vote pour la souveraineté du Québec »; par la simple phrase suivante:

« Le PQ a pour objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec ».

**Malgré une remontée au dernier sondage Gallup**

**Le PLC sait qu'il n'est pas encore au bout de ses peines**

**PAULE DES RIVIÈRES**

OTTAWA — Même si le nouveau sondage Gallup les a quelque peu apaisés en confirmant qu'ils ne sont pas devancés par le Nouveau Parti démocratique, les libéraux savent qu'ils ne sont pas au bout de leurs peines.

« C'est comme la boxe. Quand vous êtes K.O. vous ne remontez pas dans l'arène le lendemain matin », rappelait le président de l'aile québécoise du caucus, M. Raymond Garneau, au début de la semaine, alors que députés et sénateurs entamaient deux jours de réunion, pour arrêter une stratégie parlementaire et s'entendre entre eux sur quelques grandes orientations.

La perception qu'a le public du Parti libéral a également été discutée au cours de cette réunion et les députés ont littéralement bu les paroles de trois experts invités, le « sondeur » Angus Reid, qui a travaillé durant de nombreuses années pour les libéraux de M. Pierre Trudeau, le publiciste Jacques Bouchard de la maison BCP et l'analyste politique Marcel Gener.

Comme tend à le démontrer le sondage que Gallup a publié hier matin, les députés se sont fait dire que ce n'est pas le NPD qui a profité des désertions au sein de leur Parti mais bien le parti au pouvoir. Les chiffres publiés hier matin accordent 54 % de l'appui populaire aux conservateurs, 24 % aux libéraux et 20 % aux néo-démocrates. Le NPD n'a pas bougé alors que le Parti libéral a gagné un point et que le Parti conservateur en a perdu un. En novembre, Gallup donnait 23 % de l'appui au Parti libéral. C'est l'enquête menée en octobre cependant qui a énérvé les libéraux: ils se sont retrouvés avec seulement 21 % des intentions de vote.

Par la suite, un sondage mené par les conservateurs a conclu que les libéraux étaient derrière les néo-démocrates partout sauf au Québec. Or, le sondage d'hier rapporte au

contraire que les libéraux sont en deuxième position partout sauf dans les provinces de l'Ouest.

Hier d'ailleurs, le whip du Parti libéral, M. Jean-Robert Gauthier, avait organisé une petite fête à ses bureaux, pour dénoncer « la propagande conservatrice » qu'il a comparée à l'agence de presse soviétique La Pravda et répéter que les libéraux n'allaient pas se laisser démonter par les enquêtes de popularité. Il a aussi offert un gâteau à son chef, M. John Turner, orné d'une seule chandelle pour signifier que M. Turner est leur « numéro un, aujourd'hui et pour toujours ».

Selon M. Gauthier, le sondage d'hier démontre que l'information transmise par la « machine de M. Mulroney » est fautive. Nous ne sommes pas en perte de vitesse a-t-il dit en admettant cependant que ce n'était pas encore l'élan fulgurant vers le haut.

En fait, le sondage indique que les libéraux n'ont pas reconquis leur électorat traditionnel, qui se situe entre 25 % et 30 %. Mais ils savent que cela pourrait prendre du temps, « le temps qu'il faut pour que les chômeurs se rendent compte qu'ils n'ont pas davantage de travail avec le gouvernement conservateur », estime le député de Papineau, M. André Ouellet.

Pour reconquérir leur clientèle, les experts ont conseillé aux députés de s'adapter, certes, aux temps nouveaux mais de ne pas trop s'éloigner de leurs positions traditionnelles. Les libéraux sont sortis de leur réunion résolus à « demeurer un Parti du centre », plus pragmatique qu'idéologique, et à réitérer leur attachement « à quelques valeurs fondamentales, liées au Parti ». Le maintien de l'universalité des programmes sociaux et la paix en sont les deux éléments essentiels et en conférence de presse, le chef, M. John Turner a insisté sur ces deux points, n'hésitant pas à louer la mission de paix de M. Pierre Trudeau.

Les orthodoxes, ainsi que le démontrent les résolutions provenant des comités de ministres et députés « dissidents », proposent plutôt la formulation suivante: « Le PQ a pour objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec comme instrument essentiel de développement économique, social et culturel. En ce sens, son discours et son action politique, pendant et entre les campagnes électorales, doivent s'inspirer de cet objectif et contribuer à l'atteindre. » C'est ce que souhaitent, notamment, les comités des Îles-de-la-Madeleine, Labelle, Bertrand, L'Assomption, Bourget, représentés par des ministres qui ont démissionné à cause du projet de révision de M. Lévesque.

Selon les indications des associations de comités, au moins les deux tiers des délégués accepteraient que le programme soit révisé et modifié dans le sens souhaité par le premier ministre et l'exécutif national.

Par contre, en ce qui a trait aux mandats et prises de position, les avis sont plus partagés et les nuances fort nombreuses. C'est là surtout, croit-on, que les orthodoxes feront porter leurs efforts, et que les modérés, s'ils sont enclins à la conciliation, pourraient jeter un peu de baume sur les plaies béantes.

Avec M. Lévesque et l'exécutif national, 59 associations de comités sur 122 proposent de biffer les trois paragraphes du premier mandat aux instances. Ils stipulent en substance qu'une majorité des suffrages en faveur du PQ « donne le mandat au gouvernement du Québec de proclamer la souveraineté du Québec et d'exercer progressivement les pouvoirs d'un État souverain ». Onze comités vont plus loin encore sur la voie de la manche au rancart.

En revanche, d'autres associations, loin d'évacuer la souveraineté du discours électoral, la réintroduisent en pièces plus ou moins détachées.

C'est le cas du comité de Bourget, dont le député est M. Laurin, qui propose ce qui suit:

« La prochaine élection s'inscrira dans une perspective souverainiste et permettra une pédagogie de la souveraineté sectorielle par secteur, liée à notre projet de société. « Le PQ réclamera le mandat de réaliser les volets clés d'une politique de plein emploi telle que définie dans notre programme. « Sans être référendaire, cette élection visera, en même temps, à donner au gouvernement du Québec l'appui de la population nécessaire au rattachement des pouvoirs et des points d'impôt essentiels à la réalisation d'une véritable politique de plein emploi. »

Les comités de Maisonneuve, L'Assomption, Labelle, notamment, font des variantes de cette proposition centrale. D'autres suggèrent le renvoi de la préparation de la plateforme électorale aux instances nationales; certains insistent sur la promotion de la souveraineté, d'autres encore sur le plein emploi, d'autres enfin sur la poursuite de l'objectif de la souveraineté et une action gouvernementale concernant la question nationale. C'est sur cet « objectif » et cette « action », croit-on, que des compromis, pour l'heure aléatoires et indéfinis, pourraient pointer, à la condition que les deux camps mettent de l'eau dans leur vin.

Cela est fort improbable. Les orthodoxes ne seront satisfaits que si la souveraineté reste au centre du discours électoral, alors que les mo-

mais le pragmatisme ne portera aucun fruit à prévenu M. Reid s'il ne va pas de pair avec deux qualités indissociables de l'appui populaire à un parti: l'unité et surtout le leadership.

« Il est important que M. Turner démontre qu'il est capable de diriger le Parti libéral s'il veut montrer qu'il peut diriger le pays », a rappelé M. Reid au DEVOIR cette semaine.

Car même si le chef libéral a répété que son leadership n'était pas remis en question et qu'il avait « l'appui solide du caucus », il n'en a pas moins été l'objet de nombreuses critiques. Son manque d'agressivité et ses hésitations ont été relevés.

M. Turner a eu une période de réadaptation difficile mais on a vu qu'il devenait plus ferme. On retrouve le John Turner des années 70. Il mérite notre confiance s'il veut continuer à nous diriger », estime M. Ouellet, un des 40 survivants de l'élection du 4 septembre dernier.

M. Ouellet a rappelé aussi qu'il n'était pas dans la tradition des libéraux de poignarder son chef. Et puis, ajoutait-il devant un groupe de journalistes: « C'est une question de mois. Il ne faut pas presser les choses. Il n'y aura pas d'élection avant quatre ans. Nous avons amplement de temps devant nous pour offrir une alternative à la population canadienne. Avec le temps, M. Turner s'avérera plus sincère et plus solide que M. Mulroney ».

La personnalité du premier ministre a aussi fait l'objet de discussion et les députés ont fait valoir combien il était difficile de composer avec un homme qui, selon les mots de M. Garneau, « cherche à être aimé par les deux côtés » — soit ses adversaires comme ses amis politiques — mais n'a pas de conviction profonde.

Il est certain que les libéraux ne limiteront plus leurs attaques en Chambre au premier ministre comme ce fut le cas cet automne, mais M. Ouellet promet que « nous ne laisserons pas aller M. Mulroney ».

filiale pour les ventes à l'exportation. Les profits des ventes à l'exportation vont directement dans le trésor public à 75 %, précise-t-il. Toute vente additionnelle est frappée par une surtaxe en quelque sorte. Par le truchement des impôts, la rente économique est donc collectée d'Hydro-Québec, contrairement à ce que prétend le Conseil économique du Canada. Doit-elle être collectée en partie par le gouvernement fédéral? C'est en quelque sorte ce qui est recommandé par le rapport du CEC et que n'accepte pas l'ancien ministre des Finances du Québec.

Les perspectives sont pour lui faussées quand on généralise une analyse à toutes les compagnies hydro-électriques au Canada. Le Manitoba subventionne sa société Hydro-électrique, précise M. Parizeau, l'Ontario est neutre pour Hydro-Ontario et le gouvernement du Québec taxe déjà lourdement Hydro-Québec.

A ces arguments, le directeur du Conseil économique du Canada, M. Patrick Robert, répond qu'en effet la croissance des tarifs de 60 % en Ontario ne trouverait pas d'équivalent nécessaire au Québec. Le CEC préconise une hausse des coûts d'intérêt de 2 % en 1990 pour réclamer une hausse des tarifs de l'ordre de 25 % au Québec. M. Robert reconnaît aussi que le Québec collecte des rentes économiques de l'électricité; seule la Colombie Britannique collecte ailleurs de tels droits, en fait sur l'eau depuis peu.

M. Robert est aussi d'accord pour dire qu'Hydro-Québec a le meilleur rendement de toutes les sociétés hydro-électriques au Canada. Le critique du Parti libéral, M. Pierre Fortier, lance à ce propos que le taux de rendement d'Hydro-Québec est de 25 %. « Nous avons souvent été en désaccord, M. Parizeau et moi, ajoutet-il, mais cette fois-ci, je suis tout à fait de son avis ».

M. Parizeau a conclu sa première sortie publique depuis qu'il a démissionné comme ministre en déclarant qu'il serait tout à fait d'accord pour la vente d'actions d'Hydro-Québec dans le public. Toutefois, une loi fiscale fédérale stipule qu'une société d'État qui appartient à moins de 90 % à un gouvernement n'est pas une société d'État. « On pourrait vendre des actions privilégiées et ça se vendrait très bien, ajoute M. Parizeau. Mais lorsque le contrôle de l'État ne sera plus que de 89 %, cela signifie que la taxe sur les profits touchée par Ottawa atteindra 36 % en comparaison du faible niveau de 5 1/2 % touché par Québec.

**18 janvier**

par la PC et l'AP

- 1976: la France expulse une quarantaine de fonctionnaires soviétiques accusés de se livrer à des activités d'espionnage.
- 1973: les États-Unis et le Vietnam annoncent leur intention de négocier un traité de paix.
- 1968: Washington et Moscou se mettent d'accord sur un projet de traité sur le contrôle des armes nucléaires.
- 1963: le gouvernement français réaffirme que la Grande-Bretagne doit être tenue à l'écart du Marché commun.
- 1701: Frederick III de Brandebourg est couronné roi de Prusse sous le nom de Frederick Ier. Il est né le 18 janvier: l'homme d'État français Michel le Tellier (1643); l'acteur américain Cary Grant (1904).

**AUJOURD'HUI**

Le Centre des femmes de Montréal offrira cet hiver de nouveaux cours. Ces cours s'adressent aux femmes seulement et ils auront lieu au centre, 3585, rue St-Urbain. Pour s'inscrire, il faut téléphoner au centre, au 442-4780, entre 9 h et 17 h, du lundi au vendredi.

Malgré son avenir incertain, le bois de Belle Rivière reste pour l'instant ouvert au public. On y accède par la route 148 à Sainte-Scholastique (sortie 35 de l'auto-route des Laurentides ou route 640 vers Saint-Eustache). 476-0476 ou 258-3433.

Rencontre d'un groupe d'échange et de partage tous les vendredis à 19 h 30 au 6755, 36<sup>e</sup> avenue, à Rosemont.

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

### ■ ELF-Norvège vient à la rescousse de Phillips Petroleum

ELF-Norvège serait intéressée par le rachat de la participation de 37 % que le groupe américain Phillips Petroleum possède dans les champs de gaz et de pétrole en Mer du Nord. C'est du moins ce qu'affirmait hier l'Agence France-Presse relatant la une du quotidien conservateur Aftenposten d'Oslo. Phillips Petroleum aurait besoin de \$ 2.0 milliards US pour le mois de février et serait prêt à vendre sa part du gisement. Aftenposten ajoute que ELF-Norvège serait prêt à payer de \$ 600 millions US à \$ 1.0 milliard US pour celle-ci. M. Haakon Haukali, porte-parole du groupe pétrolier franco-norvégien, a précisé que des discussions internes se sont tenues au sein du groupe ELF sur l'éventuel rachat des parts de Phillips Petroleum. Mais il a précisé qu'aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet. La production annuelle du champ pétrolier de la mer du Nord est d'environ 10 millions de tonnes de pétrole, dont un million extrait par ELF-Norvège.

### ■ Rockwell achète de Allen-Bradley

Le groupe américain diversifié Rockwell International Corp. de Chicago, a annoncé hier le rachat, pour \$ 1.6 milliard US en liquide, de la société privée Allen-Bradley Co, un constructeur d'équipements d'automatisation de Milwaukee. La société qui est le 43<sup>ème</sup> groupe industriel des États-Unis, avait annoncé mercredi le rachat, pour un montant non précisé, des activités d'impression du groupe français Creusot-Loire. Rockwell International Corp. affiche un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de \$ 9 milliards US. Ses activités sont concentrées principalement dans la haute technologie, l'aérospatiale, l'électronique et l'automobile.

### ■ Les dirigeants de Bombardier vendent

Bien qu'optimistes concernant l'issue des négociations concernant le contrat de livraison de 2,500 véhicules militaires Itis à la Belgique, des dirigeants de Bombardier ne se sont pas moins départis de leurs actions dans la compagnie au cours du mois de décembre dernier. Le rapport hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières fait en effet état de l'aliénation de 20,000 des 54,190 actions de catégorie A que possédait le président du conseil et chef de la direction, M. Laurin Beaudoin. La transaction est survenue le 19 décembre dernier et a été conclue à un prix unitaire de \$ 18. D'autres dirigeants, MM. Pierre Côté et Ian Benjamin ont vendu respectivement 1,000 et 250 de leurs actions à un prix de \$ 15 l'action au cours de la même période. Bombardier a catégoriquement nié au DEVOIR mercredi que les négociations pour la vente de véhicules jeeps à l'armée belge aient échoué, contredisant ainsi une dépêche de l'Agence France-Presse en provenance de Bruxelles.

### ■ Le bénéfice du Groupe GTC augmente

Le bénéfice du Groupe Transcontinentale G.T.C. Ltée a augmenté substantiellement au cours des deux derniers mois complétant son exercice 1984. La société de gestion oeuvrant dans le domaine des communications a réalisé un bénéfice de 1.1 million ou 15 cents par action au cours des mois de septembre et octobre dernier. La période correspondante de 1983 avait donnée lieu à un bénéfice de 0.8 million ou 11 cents par action. Les ventes se sont accrues entretemps de 5 % pour se chiffrer à \$ 16.6 millions. Ces derniers résultats, ajoutés à ceux déjà connus des dix mois précédents, portent à \$ 4.9 millions ou 70 cents par action ordinaire le bénéfice de l'exercice entier, soit plus du double des \$ 2.3 millions ou 33 cents par action obtenus au cours de l'exercice précédent. Le chiffre des recettes est passé entretemps de \$ 63.8 millions à \$ 82.7 millions, une hausse de 30 %. Notons que les chiffres par action ne tiennent pas compte de la dilution causée par la récente émission d'actions. GTC a réalisé un premier financement public de l'ordre de \$ 8.75 millions à l'automne dernier, à la faveur du Régime d'épargne-actions du Québec.

### ■ Biotech atteint ses objectifs

La firme Biotech Électronique Ltée a rejoint les objectifs fixés à l'occasion de son premier appel public à l'épargne au cours du dernier trimestre. Le bénéfice de la jeune entreprise montréalaise qui fabrique et distribue des ioniseurs, des humidificateurs et autres appareils de purification de l'air, a augmenté en effet de 79 % pour s'inscrire à \$ 904,000. Le profit afférent à chacune des actions ordinaires a été de 26 cents, à comparer avec 14 cents un an plus tôt. Ce chiffre ne tient toutefois pas compte des 1.4 nouvelles actions émises en décembre dernier. Les ventes pour le second semestre ont par ailleurs atteint \$ 9.3 millions, soit une hausse de 180 % par rapport au chiffre de 1983. Biotech a récemment complété sa première offre au public de \$ 7.0 millions d'actions à la faveur du Régime d'épargne-actions du Québec. Le produit a été utilisé pour améliorer le fonds de roulement de l'entreprise.

### ■ Nomination à la Banque de Commerce

La Banque Canadienne Impériale de Commerce a annoncé hier la nomination de M. Donald Fullerton comme président du conseil, à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires. M. Fullerton conserve ses fonctions de président et chef de la direction. Il succède à M. Russell Harrison, qui a pris sa retraite après quarante ans de services.

### ■ Burroughs et Meridian s'associent

La société Burroughs Canada de Toronto a annoncé hier qu'elle et Meridian Technologies Inc avaient rempli toutes les conditions relatives à la formation de Cemcorp International, une entreprise en coparticipation qui détient les droits de fabrication et de distribution mondiaux pour les produits d'informatique scolaire Icon/Lexicon. À la Bourse de Toronto hier, Meridian Technologies A demeurait inchangé à \$ 4.15.

### ■ Echo Bay gagne 25 cents

L'action Echo Bay Mines a gagné 25 cents pour atteindre \$ 11¼ dans un marché non pas favorable, à la Bourse de Toronto hier. Au cours d'une présentation devant l'Association des analystes financiers de Montréal mercredi, le président de la société productrice d'or d'Edmonton a expliqué que l'acquisition du complexe aurifère de Round Mountain augmentera les réserves d'or par action de 250 % et la production annuelle, de 20 %. Cette présentation aura été bien accueillie par le groupe influent du courtage montréalais, s'il faut en croire la lecture des cotes boursières.

### ■ Falconbridge Copper est optimiste

Le producteur de cuivre Corporation Falconbridge Copper prévoit réaliser une perte accrue au quatrième trimestre de 1984, cependant que le résultat pour l'exercice entier demeurera pratiquement inchangé par rapport à la perte de \$ 39,000 réalisée l'année précédente. C'est ce qu'a appris l'agence de presse Canadian Dow Jones. La filiale à 50.2 % de Falconbridge Ltd de Toronto a gagné 25 cents à un cours de \$ 14¼ à la Bourse de Toronto hier.

Investissement de \$ 175 millions; 70 emplois

## Wabush songe à extraire du manganèse à Pointe-Noire

MIVILLE TREMBLAY  
de la Presse canadienne

MONTREAL — La société Mines Wabush songe très sérieusement à construire pour 1988 une usine d'extraction du manganèse de son minerai de fer à ses installations de Pointe-Noire sur la Côte-Nord. Si le projet franchit toutes les phases préparatoires, il nécessitera des immobilisations s'approchant de \$ 175 millions et la création de 70 à 75 emplois, a appris la Presse Canadienne de diverses sources.

Le projet de Pointe-Noire s'inscrit dans une stratégie de rationalisation des opérations dans l'industrie du fer sur la Côte-Nord.

Mines Wabush possède une usine de bouletage d'une capacité annuelle de 6 millions de tonnes, à Pointe-Noire, près de Sept-Iles, où elle traite le minerai extrait de Wabush au Labrador.

Les boulettes de fer produites par Mines Wabush contiennent actuellement deux pour cent de manganèse, mais les aciéristes préfèrent utiliser des boulettes pures, quitte à ajouter eux-mêmes à dosage calculé le manganèse utilisé comme durcisseur dans certains aciers.

L'usine permettrait donc à Wabush de vendre des boulettes de qualité supérieure et d'accroître ainsi sa rentabilité.

Aucune décision n'a encore été prise, et plusieurs feux verts devront être allumés avant une mise en production éventuelle, prévue pour 1988. Toutefois, le projet est considéré comme très intéressant par les partenaires du consortium Mines Wabush et le dossier est étudié par les deux gouvernements et Hydro-Québec, à cause de l'importante quantité d'électricité consommée par le procédé au plasma.

Mines Wabush est la propriété des sociétés canadiennes Stéico avec 25.6 %, Dofasco avec 16.4 %, des sociétés américaines LTV avec 15.6 %, Inland Steel, Interlake et Wheeling-Pittsburg avec chacune 10.2 %, de Finsider International, d'Italie, avec 6.6 %, et de Pickands Mather, avec 5.2 %, cette dernière agissant de surcroît comme gérante du consortium. Dans l'échéancier du projet, une première étude de faisabilité doit être conclue d'ici deux mois; puis une décision sera prise quant à la construction d'une usine pilote d'environ \$ 9 millions à Pointe-Noire.

Cette usine d'une capacité de 10 tonnes à l'heure testerait à une échelle industrielle la rentabilité du procédé de raffinage au plasma. Sa construction débiterait vers la fin de 1985 et prendrait un an.

Les tests réalisés en 1987 seraient ensuite analysés dans une nouvelle étude de faisabilité. S'ils s'avèrent positifs, ils mèneront à la construction de l'usine l'année suivante.

La compagnie espère que cette usine, placée entre les procédés de broyage et de bouletage, aurait la capacité de traiter tout le minerai transitant à Pointe-Noire.

Pointe-Noire est un nouveau port de mer en eau profonde, et également le site présumé pour la construction d'un nouvelle aluminerie.

L'usine d'extraction pourrait produire jusqu'à 100,000 tonnes par an-

née de manganèse pur à près de 80 pour cent. Mines Wabush en serait la seule source primaire sur le continent nord-américain et entend le commercialiser elle-même auprès des aciéristes.

Les grands producteurs mondiaux de manganèse sont l'Union Soviétique, l'Afrique du Sud, le Gabon, le Brésil, l'Australie, l'Inde et la Chine.

Deux compagnies de Beauharnois

au Québec en sont de gros importateurs, les Elkem (anciennement Union Carbide) et Chromasco (appartenant à Timminco). Elles fabriquent du ferro-manganèse et du silico-manganèse pour les aciéristes: Elkem près de 45,000 tonnes par année et Chromasco environ 75,000 tonnes. Toutes deux pourraient souffrir de la nouvelle concurrence, ne jouissant déjà pas de marges bénéficiaires importantes dans ces produits.

La rentabilité n'est pas acquise pour autant

## Ultramar a atteint le chiffre des 1,000 postes de vente

CLAUDE TURCOTTE

L'acquisition du réseau de Spur et de 125 postes d'essence à la fin de 1983 ne suffit pas pour rendre Ultramar et sa raffinerie de Saint-Romuald pleinement rentables. En fait, cette compagnie rêve d'ajouter 200 autres stations à son réseau, qui en compte près de 1,000 présentement.

On comprend alors pourquoi hier midi c'était presque la foire au carrefour du boulevard La-Salle et de la rue de l'Église à Verdun, à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle station-service Ultramar. Cette compagnie compte environ 500 postes d'essence au Québec, en incluant 114 points de services obtenus par l'achat de Spur, qui antérieurement appartenait à la firme américaine Murphy Oil.

Commanditée par Ultramar, une station radiophonique a diffusée en direct toute la journée de ce nouveau poste, pendant que des dizaines d'automobiles faisaient la queue pour obtenir de l'essence qu'on leur offrait gratuitement, etc...

Cette pétrolière est déjà relativement bien implantée dans l'est du Québec, mais sa présence à Montréal et dans la région métropolitaine demeure trop faible, au goût de ses dirigeants, en particulier de M. Orlié Bélanger, président de la division de Montréal.

Ultramar possède actuellement un réseau d'environ 50 postes à Montréal pour un total de 150 dans la grande région métropolitaine. Elle détient environ 11 % du marché de l'essence au Québec. Elle vend aussi de l'es-



sence en Ontario et à Terre Neuve, en plus d'exporter à une filiale qu'elle possède dans le nord-est des États-Unis.

Toutefois, elle effectue 60 % de ses ventes d'essence et de carburant diesel au Québec et c'est au Québec également qu'elle concentre ses efforts pour son développement futur, puisque le marché ontarien est encore plus encombré. L'acquisition de réseau de Spur lui a permis d'augmenter son volume de ventes de 20 %.

Mais, cela ne suffit pas. La raffinerie de Saint-Romuald fonctionne à environ 80 % de sa capacité de production et cela ne donne pas une rentabilité satisfaisante. « Nous aurions un meilleur rendement si on mettait notre argent à la banque », mentionnait hier M. Bélanger. Ultramar aurait besoin de 200 postes d'essence

additionnels, précise le président. Toutefois, c'est un objectif qui est très difficile à atteindre dans le contexte actuel, dans un marché en pleine maturité. C'est essentiellement dans la région de Montréal que Ultramar pourrait s'étendre. Mais les autres compagnies pétrolières y sont solidement implantées. Il reste peu ou pas de réseaux indépendants à acquérir. De plus, il n'est pas toujours facile d'obtenir un permis municipal pour l'installation d'un nouveau poste d'essence, ce qui fait que l'expansion ne peut pas se faire aussi rapidement que souhaitée.

Tout n'est pas noir cependant. Dans le rapport annuel pour 1983/1984, le président, M. Laurie Woodruff, mentionnait que « les récentes fermetures de raffine-

Voir page 13: Ultramar

Des résultats tout de même impressionnants

## IBM laisse les investisseurs sur leur appétit

PAUL DURIVAGE

L'action de l'International Business Machines Corp. (IBM) a reculé de 1 % de point à la Bourse de New York hier, démontrant ainsi l'accueil réservé fait par les investisseurs à la publication des derniers résultats financiers de la première société d'informatique au monde.

IBM avait pourtant de bonnes nouvelles à communiquer à ses actionnaires. Son bénéfice d'exercice s'est accru de 20 % par rapport à 1983 à la faveur d'une hausse de 14 % du montant des ventes.

Ces augmentations sont d'autant plus impressionnantes que les résultats d'IBM se chiffrent en milliards

de dollars US. C'est ainsi qu'une augmentation de 1 % se traduit par une hausse de \$ 10 millions, en terme nominal.

Plus précisément, le bénéfice d'IBM pour l'exercice 1984 s'est élevé à autant que \$ 6.6 milliards US. En comparaison, les Entreprises Bell Canada, première société canadienne pour l'importance de ses bénéfices, n'affichait qu'un profit annuel de \$ 745 millions CAN en 1983.

Le poste des ventes s'est établi par ailleurs à \$ 45.9 milliards US. Ce chiffre est trois fois plus élevé que celui obtenu par General Motors du Canada, première société canadienne pour l'importance de ses ventes.

Pour le seul quatrième trimestre de l'exercice 1984, IBM affiche un bé-

néfice net de \$ 2.2 milliards US, à comparer avec \$ 1.9 milliard US un an plus tôt. Les ventes se sont accrues entretemps de 12.4 % pour se chiffrer à \$ 14.5 milliards US.

Malgré ces chiffres records, l'action d'IBM, le titre le plus en vue à la Bourse de New York, sinon dans le monde, s'est repliée à \$ 123¼ US à la fermeture des cours hier, en baisse de 3 % de point. Il aura descendu jusqu'à \$ 123¼ US au cours de la séance. Les volumes enregistrés ont été aussi élevés que 922,000 actions à la Bourse de New York et de 1,067 million sur toutes les places d'échange américaines. Notons qu'il s'agit d'un volume d'échange quotidien tout aussi élevé que pour l'ensemble du parquet de Montréal, en moyenne.

C'est que les investisseurs américains misent énormément sur la compagnie de haute technologie fondée en 1924. Celui-ci leur a d'ailleurs donné généralement raison avec un taux de progression constant. De fait, le titre a plus que doublé de valeur à la bourse, au cours des deux dernières années et demie.

Mais cette fois, IBM ne fut pas tout à fait à la hauteur. Son bénéfice par action a été de \$ 3.55 US au dernier trimestre ce qui a porté le bénéfice de l'exercice afférent à chacune des actions, à \$ 10.77 US. Or, le service d'analyse technique Value Line avait inscrit un chiffre cible de \$ 11.43 US, en date du 11 janvier dernier. C'est est dire que le bénéfice réa-

Voir page 17: IBM

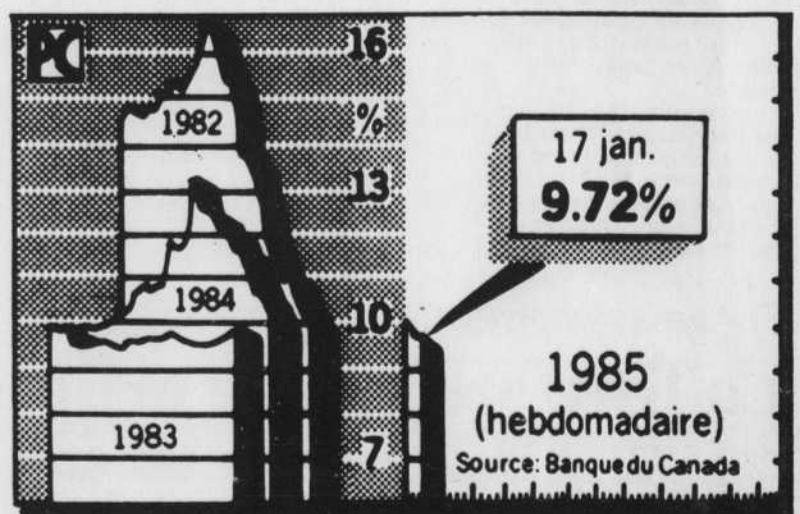
## Le taux d'escompte subit un léger recul

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a encore subi un léger recul, hier, passant de 9.74 à 9.72 %.

Les économistes estiment que la baisse des taux d'intérêt, qui s'est poursuivie de façon quasi ininterrompue depuis le milieu de l'été dernier, touche à sa fin. La possibilité que le loyer de l'argent puisse encore baisser est très faible, soulignent-ils. Les prévisionnistes s'accordent généralement à dire que les taux

monteront quelque peu cette année, mais pas dans la mesure observée en 1984.

Actuellement le taux de prêt privilégié, que les banques réservent à leurs clients les plus solvables, est de 11 %. Les taux de prêt à la consommation s'amorcent à un niveau un peu plus élevé. Les taux hypothécaires sont d'environ 11 % pour un terme de un an, et de 12.5 % pour cinq ans.



**ÉPARGNE  
RETRAITE  
DES JARDINS**

**économies  
d'impôt  
rendement  
simplicité.**



**desjardins**  
Une ressource naturelle.

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

## La montée du dollar US remet en question de nombreuses théories

**JAMES STERNGLAND**  
de *New York Times*  
traduit par Jean-Philippe Tastet

Durant toute l'année dernière, les spécialistes en prévisions monétaires ont été confondus par le comportement du dollar. Alors que tous les éléments traditionnellement annonciateurs d'une baisse — certains diraient d'un effondrement — pouvaient être observés, le dollar a continué son ascension atteignant même des cotes sans précédents.

Pour 1985, le problème auquel doivent faire face les analystes est que les mêmes éléments restent en place. La théorie leur dit que le dollar va chuter; l'expérience récente, elle, leur suggère qu'il va aller jusqu'à surpasser les anciens records. Les analystes ne réexaminent pas seulement les perspectives d'avenir du dollar, ils remettent en question leurs critères d'évaluation de ces perspectives.

Echaudés par l'expérience de 1984, nombre d'entre eux s'en remettent à leur expérience et prévoient que le dollar devrait maintenir ses gains, sans baisser ni monter. Malgré tout, ils s'empresent d'ajouter que plus le dollar défie les « règles », plus le risque d'une baisse soudaine croît. Quelle que soit la direction choisie, on s'attend à ce que le marché reste nerveux et volatil.

« Je répète aujourd'hui la même chose que l'an dernier à même époque : le courant doit être à la baisse dans les premières semaines de 85 », déclare M. Scott Pardee, vice-président exécutif de Discount Corporation, qui occupait autrefois le poste de directeur en chef des échanges à la Réserve fédérale. « Mais c'est précisément ce qui m'ennuie car rien de cela n'est arrivé l'an passé. Je suis bien obligé de dire ce que je

pense mais en même temps, ayant à travailler sur le marché, je ne peux qu'espérer une fermeté accrue. »

L'un des premiers vice-présidents et directeur de la section du change de la Union Bank of Switzerland à New York, M. Michael Snow, explique que « 1985 connaîtra les mêmes conditions que celles ayant prévalu en 84, au moins pendant le premier semestre ». Le dollar ajoute-t-il demeurera fort, mais ne devrait pas dépasser ses records actuels, bien que l'on puisse assister à une certaine accalmie vers la fin de l'année.

Wharton Econometric Forecasting prédit quelques hausses futures de la valeur du dollar avant qu'il ne commence à amorcer un mouvement à la baisse. La firme pense que le dollar devrait atteindre sa plus haute cote pour 1985 vers la fin de janvier avec 3,18 marks et 255 yens. Après cela, d'après Wharton, il devrait connaître un léger mouvement à la baisse. Il devrait finir le premier semestre à son cours actuel avant de perdre environ 7% au cours du deuxième semestre.

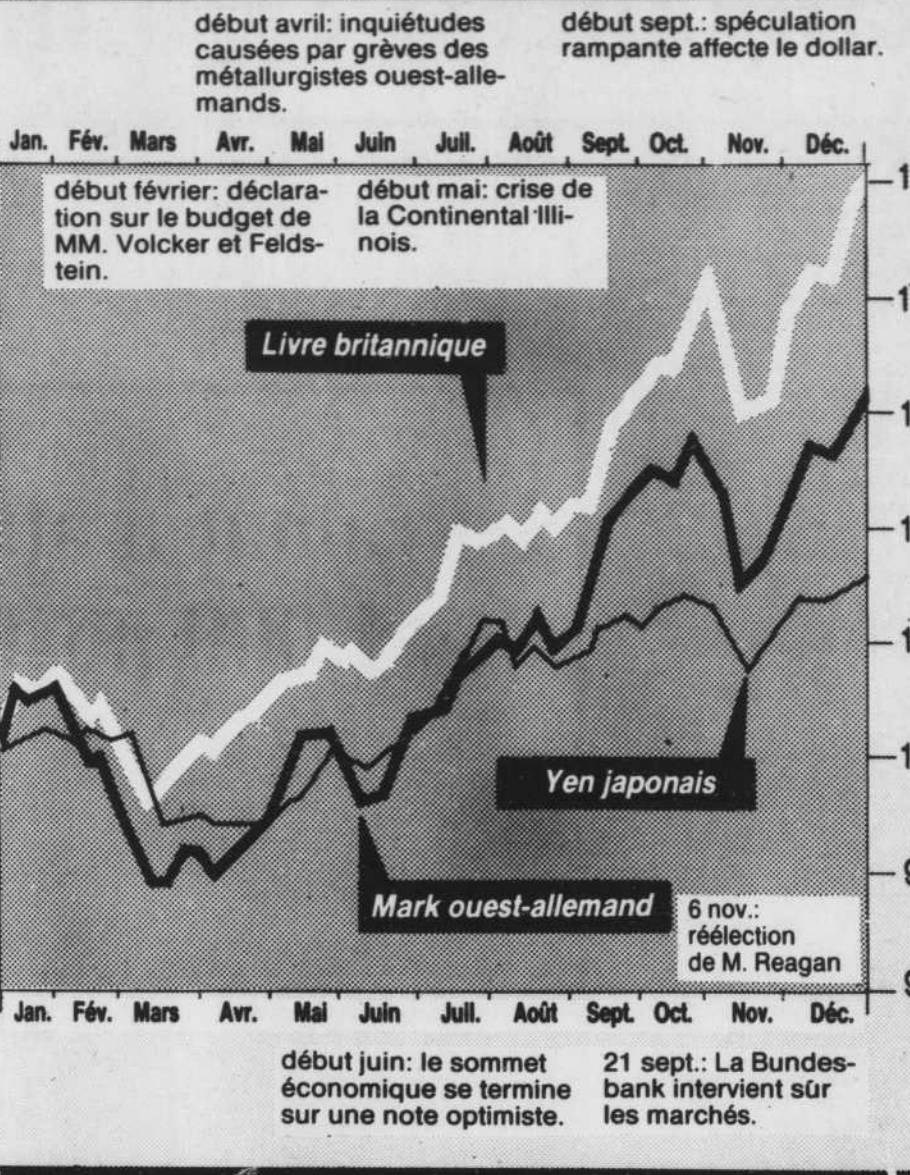
Chez Data Resources, les prévisions annoncent une cote maximale au début de février avec un gain d'environ 3% sur la cote actuelle, puis une chute de 2% étalée sur le restant de l'année.

En dépit du fait que l'on s'attend généralement à une baisse de la valeur du dollar, beaucoup se déclarent encore mal à l'aise avec toutes les prévisions. Certains expliquent que l'ennui lors de l'on prévoit un déclin est que l'on suppose au préalable qu'il existe une valeur refuge. « Le problème est qu'il n'existe pas d'endroit où de toute évidence, tout cet argent pourrait aller », explique M. David Badner, vice-président exécutif de Bank Julius Baer & Company.

Les perspectives d'a-

### Mesure de la hausse du dollar en 1984

Indice de valeur du dollar en livres sterling, marks et yens, information hebdomadaire avec fermeture en 83 = 100.



venir des autres monnaies restent très aléatoires. En 1984, le dollar a gagné 11% sur un indice tenant compte du commerce que la Morgan Guarantee Trust Company avait mis en place. Mais il n'a gagné que 8,7% contre le yen japonais, qui a été la plus forte monnaie après le dollar. En raison du fait que le Japon connaît un taux d'inflation que l'on s'attend à voir demeurer inférieur

à 3% et un taux de croissance économique de 5%, le yen pourrait bien demeurer en 1985 l'une des plus fortes monnaies sur le marché. Le dollar a gagné 15,7% contre le mark ouest-allemand en 1984. Cette année, ce dernier pourrait tirer profit d'une croissance économique que l'on s'attend à voir atteindre plus de 3% et d'une baisse de l'inflation à

environ 2%. Le futur de la livre sterling reste nuageux. La livre britannique a chuté de 20% l'an passé, due en partie à une baisse des cours du pétrole, à un ralentissement de la croissance économique et à des troubles sociaux notamment avec ses mineurs. Comme l'on s'attend généralement à ce que les cours du pétrole ne s'améliorent guère et que les problèmes sociaux

demeurent ce qu'ils sont, rares sont ceux qui prédisent une reprise de la livre. L'un des aspects les plus déconcertants de la montée du dollar en 1984 est qu'elle suggère que plusieurs des « lois » régissant le change international ont été abrogées. Avant cela, on pensait que le dollar « marchait de concert » avec les taux d'intérêt : les deux montaient et des-

nomènes se soient produits. Toutefois, le dollar a recoté ses meilleurs gains en 1984 précisément au moment où certains taux chutaient. Les taux à court terme ont culminé puis amorcé leur descente au début de septembre, alors que le dollar amorçait sa plus virulente montée de l'année.

« Au train où vont les choses de nos jours, commente M. Pardee, les taux d'intérêt et le dollar montent, mais vous pourriez très bien avoir des taux d'intérêt en baisse et un dollar à la hausse. »

La théorie voulait également qu'un certain nombre d'auto-mises au point ramènent en ligne une devise à la hausse. Par exemple, une devise forte a tendance à créer un déficit commercial en rendant les importations meilleur marché et les exportations très onéreuses pour les étrangers. Les exportateurs changent finalement la devise étrangère qu'ils reçoivent — des dollars — contre leur monnaie nationale ce qui ramène le dollar à des cours moins élevés.

Malgré cela en 1984, le dollar s'est très bien tenu même lorsque le déficit commercial s'est agrandi jusqu'à atteindre un record de \$125 milliards. On attend un nouveau déficit de taille pour 1985.

M. Stephen Marris, membre éminent de l'Institute for International Economics, décrit la force du dollar en se référant au personnage de dessins animés qui court vers le bord d'une falaise et continue à courir au-dessus du précipice sans réaliser qu'il n'est plus sur la terre ferme. « Il pourrait peut-être atteindre l'autre côté du ravin sans tomber s'il ne regardait pas au-dessous de lui, inconscient du phénomène de gravité. » Une deuxième solution, d'après M. Marris, est que les principes de gravité ne reprennent leurs droits... Après que ces phé-

nomènes se soient produits, les économistes ont imaginé certaines réponses aux questions soulevées. Certains pensent que les mécanismes d'auto-mise au point ont seulement été retardés. On pense que la force de l'économie, avec un taux d'inflation très bas, a su attirer de nombreux investisseurs étrangers, qui ont déversé d'énormes fonds aux États-Unis. Ce faisant, ils répondaient aussi à l'attraction exercée par des taux d'intérêt exceptionnellement élevés.

Mais de nombreux économistes ont laissé tomber leurs théories. À la place de celles-ci, ils commencent à adopter les modes de raisonnement des cambistes, dont les calculs sont à plus court terme et qui répondent mieux aux courants et à la « psychologie » ou aux attentes du marché.

« Je me suis habitué à voir la dimension psychologique prendre une place prédominante sur le marché et je dirais qu'aujourd'hui elle est devenue un facteur important dans mon choix de prévisions », affirme M. Lawrence Kneicher, responsable en économie internationale chez Irving Trust Company.

De son côté, le premier vice-président de Data Resources, M. Robert Gough, explique qu'il a effectué « un demi-tour complet » par rapport à son point de vue de l'an passé, en raison notamment de la hausse inattendue du dollar, et qu'à présent il tient beaucoup plus compte des courants passés que des courants théoriques, comme la balance commerciale, pour effectuer ses prévisions.

Si l'on observe la fluctuation du dollar au cours de l'année 1984, on découvre l'importance prise par le côté émotionnel. En février, lorsque M. Paul A. Volcker, président de la Fed et M. Martin S. Feldstein, alors à la tête du Bureau des conseillers économiques de M. Reagan, ont émis leurs

mises en garde quant à l'impact destructif du déficit du budget fédéral, le dollar a fait une chute.

En avril et en début mai, l'atmosphère a été modifiée par les menaces de grèves proférées par le syndicat des métallurgistes ouest-allemands. Les choses ont soudain paru plus roses de ce côté-là de l'Atlantique, rendant le dollar plus attrayant que le mark, le franc ou la livre. Mais lors de la chute de la Continental Illinois National Bank & Trust Company, le sentiment a encore changé et le dollar a de nouveau baissé.

Au mois de juin, le ton généralement optimiste des leaders des principaux pays occidentaux assistant au sommet économique de Londres a aidé le dollar à repartir vers de nouveaux sommets. Ce mouvement devait se poursuivre jusqu'à la fin septembre, date à laquelle la Bundesbank, la banque centrale ouest-allemande, devait intervenir pour indiquer la montée effrénée du dollar. Dans ce cas également, la Bundesbank a joué sur le côté émotionnel du marché en montrant aux négociants que le marché pouvait se renverser soudainement, ce qui les a rendus plus prudents et a causé une chute temporaire du dollar.

Le jour de la réélection du président Reagan, le dollar a connu une nouvelle poussée à la hausse. Pour 1985, le manque de confiance des spécialistes en prévisions signifie que la plupart des négociants internationaux vont opérer sans grands engagements, prêts à effectuer des changements rapides. Mais il s'en trouve certains prêts à tenir leurs paris.

« J'ai bien l'intention d'aller skier en Europe l'année prochaine », fait remarquer M. Gough. « Je pense que le dollar va rester suffisamment fort pour que cela me revienne moins cher que d'aller dans l'Ouest. »

## Xerox ferme son usine de Shugart

NEW YORK (AFP) — L'importante société d'informatique et de matériel de bureau Xerox Corp. a décidé de se retirer du marché du disque informatique et de fermer son usine de Shugart (Californie) en raison de sa non-rentabilité due aux capacités de production excessives dans ce secteur, a indiqué hier la société.

Xerox Corp. inscrira en conséquence une perte de \$85 millions à son bilan de 1984. Celui-ci doit être publié le 30 janvier.

La société a indiqué également qu'elle avait cédé une partie de ses actifs de son usine de Shugart, à savoir sa technologie et ses stocks de disquettes flexibles. L'acquéreur, à un prix qui n'est pas révélé, est la firme japonaise Matsuhita Communication Industrial Co.

## Un juge fédéral du Kentucky donne son autorisation

# Alcan pourra se porter acquéreur de Atlantic Richfield

LOUISVILLE, Ky (AP) — Un juge fédéral a autorisé la filiale américaine de la société canadienne Alcan Aluminium Ltd à acquérir les avoirs que Atlantic Richfield Co. détient dans l'aluminium.

La transaction englobe cinq usines au Kentucky et une installation en Indiana, qui emploient au total 2,300 personnes.

Le juge de la cour de district Charles Allen a

approuvé une entente annoncée au mois d'octobre dernier par le département de la Justice, Atlantic Richfield et la filiale américaine d'Alcan.

La cour estime que l'arrêté proposé devrait être approuvé même si le correspond pas à la solution que le tribunal aurait imposée si le litige lui avait été soumis, écrit M. Allen dans le jugement de sept pages rendu devant la cour fé-

dérale mercredi.

À la suite de l'annonce du projet de transaction en janvier dernier, le département de la Justice était intervenu vu que l'affaire concernait un laminoir récemment installé à Lenisburg, dans le comté de Logan, au Kentucky. Alcan avait l'intention d'acquiescer toute l'installation, qui fabrique l'aluminium pour des « canettes » à boisson.

Conformément à l'au-

torisation accordée par le tribunal, l'usine sera exploitée durant au moins 10 ans en entreprise commune par une compagnie de gestion indépendante dont le capital est détenu à 60 pc par Arco, et à 40 pc par Alcan.

Dans son ensemble, note le juge Allen, l'arrêté tient compte de la venue d'un nouveau concurrent sur le marché, en l'occurrence Arco. Bien entendu, l'arrêté autorise également Alcan à accroître sa part de marché dans un secteur fortement concen-

tré.

## Amélioration de ses couches jetables

# Procter and Gamble dépensera \$ 500 millions

NEW YORK (AP) — La compagnie Procter and Gamble a fait savoir hier qu'elle affectera \$500 millions au cours des prochaines années à l'amélioration de ses couches jetables Pampers, décision qui entraînera une réduction de ses bénéfices pour l'année fiscale en cours.

Les innovations donneront aux Pampers une élasticité et une aération accrues. Les couches seront moins épaisses tout en étant plus absorbantes, a révélé la compagnie en conférence de presse.

Les Pampers améliorées seront également dotées d'agrafes réutilisables; elles auront une forme différente, plus ajustée et les fronces, faites d'un élastique double, exerceront moins de pression sur les jambes.

La compagnie a également l'intention d'ajouter une ceinture flexible sur ses modèles Luvs, plus dispendieux.

L'élimination de la machinerie de production existante et l'introduction de nouvelle machinerie auront une inci-

dence sur les bénéfices pour l'exercice fiscal se terminant le 30 juin, a souligné la compagnie. Ces améliorations d'équipement, qui touchent 10 usines réparties dans cinq pays, sont les plus importantes dans toute l'histoire de Procter and Gamble.

« Je ne peux pas préciser le montant exact de l'impact sur les bénéfices de cette année », a déclaré le vice-président M. Sanford Weiner. « Cela va avoir des conséquences négatives d'une ampleur raisonnable ».

L'an dernier la compagnie avait enregistré des bénéfices de \$890 millions, soit \$5,35 l'action, sur des ventes de \$13 milliards.

Selon M. Richard Nicolosi, gérant de la division des produits de papier, les consommateurs devront payer 11% de plus par couche pour les Pampers super-absorbantes améliorées. Les couches à absorption ordinaire, également améliorées, coûteront cependant le même prix qu'auparavant.

## En baisse cependant contre la plupart des autres devises

# La livre sterling se maintient à 1.12 dollar

PARIS, REUTER — Le dollar na pas subi de fortes variations hier sur les places monétaires européennes. À Paris, il s'est repris en cotation, dans un marché calme, pour s'inscrire à 9,7500 francs, contre 9,7460 la veille.

À Francfort, la Bundesbank a vendu 9,85 millions de dollars à la cotation en légère baisse de la devise américaine à 3,1816 marks, contre 3,1833 mercredi. L'annonce que la Bun-

desbank n'a pas modifié sa politique de crédit a ensuite entraîné des pressions à la hausse sur la devise américaine, alors que l'on s'attendait largement, sur la plupart des marchés, à un relèvement des taux officiels ouest-allemands. Le dollar est ainsi revenu à son plus haut de la matinée de 3,1835 marks.

À Londres, le sterling a faibli contre la plupart des devises mais s'est maintenu aux environs

de 1,12 dollar. Il s'inscrit à 1,1195/1205 dollar, en baisse de 0,53 cent sur l'ouverture mais au-dessus de sa clôture de la veille de 1,1180/90.

Les cambistes font état de la nervosité du marché face à la spéculation sur une éventuelle action concertée du « groupe des cinq » pour enrayer la hausse du dollar.

D'autre part, prenant la parole devant des grévistes de la région de Durham le leader syndical Arthur Scargill, a attribué hier la chute récente de la livre sterling à la grève des mineurs britanniques.

« La livre a dégringolé de 20% depuis le début de ce conflit. Elle a baissé si vite que si elle était en compétition aux jeux olympiques d'hiver, elle gagnerait l'épreuve de la luge. »

Refutant les autres arguments avancés par le gouvernement pour expliquer la chute du sterling, M. Scargill a in-

diqué : « nos problèmes économiques résultent de ce conflit et ils le savent. » Le président du NUM a également affirmé que la grève avait coûté jusqu'ici 5 milliards de livres à la Grande Bretagne, cinq fois plus selon lui que la guerre des malouines.



**UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.**

**LE DEVOIR ESSENTIEL!**

**BOUQUINEZ À L'AISE À**  
**AGENCE DU LIVRE**  
1246 rue St-Denis, Montréal  
Tél.: 844-6896

# LE DEVOIR ECONOMIQUE

## Le Conseil économique relance le débat sur la péréquation

JEAN CHARTIER

Le directeur du Conseil économique du Canada a déclaré que les recommandations de privatisation de son organisme s'appliquent d'urgence à Hydro-Québec et aux autres sociétés hydro-électriques canadiennes qu'à Hydro-Québec, à l'occasion d'un colloque sur l'électricité tenu à l'école des Hautes études commerciales.

M. Patrick Robert s'est en effet commis en ces termes: « Hydro-Québec est en avance sur les autres sociétés hydro-électriques et ce tant au niveau du partage de sa rente éco-

nomique qu'à celui de sa capitalisation. Nos recommandations s'adressent donc plutôt à l'ensemble des sociétés hydroélectriques au Canada qu'à Hydro-Québec sur laquelle il nous faudrait faire une étude spéciale ».

Toutefois, M. Robert estime que le partage de la rente est une condition nécessaire à l'élaboration d'une politique énergétique. Depuis le boom énergétique, dit-il, il y a eu progression de la rente touchée du pétrole et du gaz. « Un gouvernement central n'est-il pas forcé d'intervenir quand les systèmes de péréquation ne sont pas capables de capter celles-ci? »

Pour les problèmes de redistribu-

tion, la seule question qui reste vraiment à l'étude est celle des prix, ajoute-t-il. Sinon, il n'y aura que transfert de richesses d'une province à l'autre par le gouvernement fédéral. Ça ne saurait être au détriment des seules provinces de l'Ouest. « Le système de péréquation canadien a pris de 25 à 30 ans à être mis en place, ajoute-t-il. Pour être cohérent, il faut donc considérer les revenus de toutes les ressources naturelles, sinon les provinces toutes seules vont faire du piggybacking ».

Sur ce terrain où voulait l'amener le directeur du Conseil économique du Canada, M. Parizeau a refusé de se laisser entraîner. Il s'est contenté de dire qu'il ne peut y avoir de bon principe de péréquation autre qu'universel. Tous les revenus fiscaux, y compris les revenus municipaux mis dans la péréquation, auraient coûté plus cher au gouvernement fédéral, a-t-il dit. Il faut considérer la totalité des ressources ou le principe n'est pas parfait.

Le Conseil économique du Canada vient donc de lancer un nouveau débat constitutionnel sur la péréquation qui inclut cette fois les sociétés électriques canadiennes. L'entente actuelle vient à expiration en 1987 et il s'agit ici en quelque sorte de la première salve que lance un organisme de recherche fédéral à ce propos.

Le directeur du Conseil économique du Canada a traité de nouveau des nombreuses positions défendues dans le rapport *Intercon-*

nections, une stratégie énergétique pour demain, hier au colloque des Hautes études commerciales, mais il a tenté nettement d'entraîner M. Parizeau dans le débat sur la péréquation des ressources hydro-électriques. Le Conseil économique du Canada a publié de nombreux rapports controversés tout au cours des années 70 et M. Trudeau avait même envisagé, à un certain moment, sa dissolution. Il s'était plutôt contenté de le mettre en veilleuse, avant même son désaccord de 1981 sur les questions énergétiques.

Le Conseil économique du Canada a une vocation complètement différente de celle des autres organismes similaires, du Conference Board du Canada notamment. Celui-ci s'en tient en effet à des prévisions économiques à court terme. Le CEC se rapproche donc plutôt du C.D. Howe Research Institute. Celui-ci s'applique à analyser les effets de certaines politiques économiques. Le Conseil économique, lui, fait de la prospective sur les politiques économiques susceptibles d'avoir un impact sur l'économie canadienne dans cinq, dix, vingt ou trente ans. Forcément, les recommandations de cet organisme font parfois problème.

M. Robert a d'abord souligné dans son exposé liminaire que les entreprises du secteur de l'électricité ont un rendement inférieur aux autres industries non-financières, et ce tant sur les fonds avant impôt qu'après impôt. Le taux de rendement est plus

Bénéfices, en pourcentage, avant et après impôts en proportion de la valeur comptable de l'avoit propre dans le secteur de l'électricité et dans les autres secteurs non financiers, Canada, 1972-1981

	Avant impôts		Après impôts	
	Élec-tricité	Autres industries financières	Élec-tricité non financières	Autres industries financières
1972	6,9	13,0	6,6	8,4
1973	6,9	17,8	6,5	11,7
1974	6,7	20,5	6,7	12,9
1975	3,5	17,4	3,0	11,3
1976	5,6	16,2	5,1	10,8
1977	7,5	15,3	7,0	10,1
1978	8,2	17,7	7,1	12,3
1979	11,2	21,7	9,6	15,0
1980	8,7	20,9	7,5	14,4
1981	9,8	16,9	9,4	11,5

<sup>1</sup> L'avoit propre comprend les sommes dues aux actionnaires et aux sociétés affiliées.

<sup>2</sup> À l'exclusion des services municipaux d'électricité.

Source: Données de Statistique Canada.

faible pour ce type d'industries qui accapare plus de 20 % du stock de capitaux disponibles au Canada. « C'est trop, a-t-il précisé, et il faut assainir cette situation ».

Les gouvernements retirent peu de rente économique dans les ressources hydroélectriques et l'essentiel est passé aux consommateurs par des tarifs bas. Or, dit-il, ce sont les tranches de haut revenu qui profitent des tarifs d'électricité les plus bas.

Il y a en outre de 10 à 12 % des recettes totales de l'électricité qui ont

été tirées des exportations en 1982 en regard de 2 % seulement, en 1970. Il y a donc lieu de faire quelque chose. Le quatrième problème tient au peu d'expérience dans les tarifs différenciés au Canada alors qu'en France, l'Électricité de France a un tarif vert depuis une vingtaine d'années. Il faut voir à éliminer graduellement la tarification sous-évaluée. Bref, a-t-il conclu, le Conseil économique du Canada propose de passer d'un système de gestion basé sur les coûts comptables à un système de gestion basé sur les coûts économiques ».

## AU JOUR LE JOUR

### Un investissement qui friserait le milliard

Le projet de construction d'une nouvelle usine à Windsor, en Estrie, annoncé par la compagnie Domtar en décembre 1983, au coût de \$773 millions, pourrait s'avérer beaucoup plus important que prévu, selon des indications obtenues par La Tribune.

Bien que la nouvelle n'ait pu être confirmée hier au siège social de la compagnie à Montréal, il n'en demeure pas moins que certaines indications laissent présager que ce projet pourrait bien s'élever, en terme d'investissements, à une somme se situant à près de \$1,050,000,000, mentionne le quotidien sherbrookois.

Si tel devait être le cas, cet investissement serait de loin le plus important effectué dans la ville de Windsor ainsi que dans la région de l'Estrie.

Le responsable du projet de construction de cette nouvelle usine, M. Jean-Pierre Cloutier, a déclaré hier, sans nier la nouvelle, qu'il est encore trop tôt pour faire des commentaires sur le projet.

Il a toutefois mentionné que des pourparlers avec les différents ministères fédéraux et provinciaux en vue d'étudier les diverses avenues devant conduire à l'obtention de subventions sont actuellement en cours.

### Davie: La vente n'est toujours pas conclue

La vente des Chantiers Davie, de Lauzon, n'est toujours pas conclue et la discussion, qui se poursuit depuis plus de six mois avec l'acheteur éventuel, Versatile Corporation, semble particulièrement difficile.

Un dénouement dans ce dossier est possible dans un proche avenir, mais la discussion peut aussi durer encore quelques semaines, a admis hier le porte-parole de Versatile, à Montréal, M. Jean-Serge Grisé.

« Il s'agit d'une affaire extrêmement complexe, où il faut tenir compte de beaucoup de technicalités, en plus de la signification très exacte de chaque mot », a dit M. Grisé, pour expliquer l'ampleur de l'affaire dans laquelle plusieurs ministères fédéraux ont à intervenir: Défense nationale, Approvisionnement et Services, Expansion industrielle régionale, Consommation et Corporation, Conseil du Trésor.

Le député de Lévis aux Communes, M. Gabriel Fontaine, a soutenu de son côté que le projet de vente de Davie évolue progressivement.

« J'aurais préféré que cela soit conclu en novembre ou en décembre, mais ma priorité, actuellement, c'est janvier », a-t-il dit.

Dome Petroleum a décidé de se départir du chantier maritime de Lauzon en novembre 1983. Versatile, avant de terminer la transaction, veut être assurée d'une commande de \$165 millions pour la réfection de quatre destroyers canadiens (projet Trump) et veut aussi obtenir des autorité s fédérales des arrangements quant au financement du travail.

### Natural Gas Pipeline renégocie avec Progas

La société américaine Midcon Corp. a annoncé mardi que sa filiale Natural Gas Pipeline Co of America avait renégocié son contrat d'achat de gaz naturel à long terme avec la société canadienne Progas Ltd de Calgary.

Le contrat prévoit l'achat annuel d'un maximum de 27,4 milliards de pieds cubes de gaz canadien.

La société a précisé que sa filiale envisageait d'acheter 75 % de ce maximum ce qui, compte tenu des conditions renégociées, en fera ressortir le prix pour la première année du contrat à \$ 3,27 américains le million de BTU (british thermal unit).

Les conditions financières du contrat sont révisables annuellement, a ajouté la société.

### Canfor fermera 3 papeteries

Canfor Corp. va fermer ses trois papeteries de Colombie-Britannique durant trois semaines au moins au printemps et d'autres mises en panne pourraient avoir lieu dans le courant de l'année.

La compagnie explique la mise au chômage du personnel par suite de l'accumulation des stocks sur le marché de la pâte à papier. Les trois usines emploient 1,100 ouvriers.

« Les prix de notre pâte ont fortement baissé depuis quatre mois à cause de l'extrême fermeté du dollar américain à l'égard des monnaies de nos acheteurs », signale par ailleurs Canfor dans un communiqué.

### Ultramar

ries en Ontario et au Québec ont largement contribué à éliminer le surplus de capacité de raffinage dans ces régions et ont ainsi permis une utilisation plus efficace des installations qui demeurent ».

Les arrangements entre compagnies pétrolières font que la raffinerie de Saint-Romuald produit la plus grande partie de l'essence vendue au détail dans la région de Québec. Inversement, Ultramar s'ali-

mente à Montréal auprès des autres raffineurs.

La raffinerie de Saint-Romuald est dotée depuis 1983 d'une unité de craquage catalytique, qui a nécessité un investissement de plus de \$300 millions. La décision de faire cet investissement avait été prise d'ail-

leurs dans une période critique. A toutes fins utiles, il s'agissait pour Ultramar Canada, une filiale d'une compagnie britannique, de fermer ses portes ou de miser sur l'avenir et

une expansion de ses marchés. Ultramar Canada Ltée, qui a aussi des activités d'exploration dans l'ouest canadien a eu l'an dernier un chiffre d'affaires d'environ \$1,25 milliard, soit le tiers du chiffre d'affaires de la compagnie-mère.

Le besoin de multiplier ses points de ventes incite Ultramar à conclure des ententes plus généreuses avec ses concessionnaires ou ses locataires. C'est en tout cas de cette façon que M. Jacques Cantin, le nouveau

conduire à l'érosion des sols et laisse l'agriculture vulnérable à des changements climatiques soudains et aux caprices du marché international.

« La productivité en agriculture a ses limites. Nous les connaissons actuellement et accroître davantage les rendements agricoles aura des effets néfastes sur les sols », assurent-ils.

« Avant 1950, le commerce annuel des céréales dépassait rarement les 40 millions de tonnes. En 1980, il frisait en moyenne les 240 millions de tonnes », notent MM Alden et Vescera dans leur rapport qui a fait l'effet d'une bombe dans l'Ouest canadien.

Ce « boom sans précédent des exportations de céréales » a été largement orchestré par les États-Unis dont « la part du marché mondial de blé a augmenté, entre 1960 et 1982, de 20 % à près de 50 % », rappellent-ils.

La production canadienne de céréales représente quelque 60 % de ses exportations agricoles. En 1984, le Canada s'est maintenu bon second, après les États-Unis, au rang des plus importants producteurs de blé avec des exportations totalisant près de 30 millions de tonnes, dont plus de la moitié sont allées dans les pays du tiers-monde.

Et, ajoutent MM Alden et Vescera, tout indique que les exportations canadiennes de blé totaliseront 36 millions de tonnes annuellement d'ici 1990.

Accroître sans cesse cette production aura des retombées « dangereuses » dans l'Ouest-Canadien, notamment sur l'état de santé « des sols et sur la capacité de financement des agriculteurs — pour la plupart fortement endettés — pour augmenter leurs rendements.

détaillant Ultramar à Verdun, expli-

quant sa venue dans ce camp. M. Cantin détient depuis plusieurs années cette station de service, qui a porté pendant 18 ans l'étendard de Gulf. Il se trouve en plus que M. Cantin est le nouveau président de l'Association des services à l'automobile, laquelle représente les détaillants indépendants et qui était présidée auparavant par M. Vincent della'Noce, élu comme député conservateur à Ottawa le 4 septembre dernier.

BOUQUINEZ À L'AISE À  
AGENCE DU LIVRE  
1246 rue St-Denis Montréal  
Tél.: 844-6896

## Les « ajustements économiques » ont été à la source des affrontements en Jamaïque

FITZROY NATION de l'agence IPS

KINGSTON — Les « ajustements économiques » pronés par le gouvernement de M. Edward Seaga pour sortir la Jamaïque du marasme, sont à l'origine des émeutes de cette semaine qui ont fait quatre morts, estime-t-on dans la capitale jamaïcaine.

La majoration du prix de l'essence de \$ 0,39 US a certes déclenché le feu aux poudres, mais c'est surtout la politique d'austérité de l'administration qui est désormais mis en cause dans cette île de 2 millions d'habitants.

L'an dernier, plus de 4,000 employés de la fonction publique furent licenciés à cause de restrictions budgétaires. Parallèlement, le coût

de la vie grimpa de 35 %, le dollar jamaïcain — autrefois stable — poursuivait sa chute par rapport à la devise américaine alors que la croissance économique frissait le zéro.

Depuis son élection en octobre 1980, M. Seaga a cherché, en vain semble-t-il, à développer les exportations de l'île 10 fois plus petite que son voisin Cuba.

Pour y arriver, le leader du « Jamaica Labour Party » (JLP — conservateur) a misé surtout sur l'entreprise privée.

Tous les espoirs étaient permis, après être passée par l'expérience socialiste » de l'ancien premier ministre Michael Manley, la Jamaïque — avec l'aide des États-Unis — devait devenir la « vitrine du capitalisme » des Caraï-

bes. La récession guettait cependant et mordit de plus belle dans l'île dont les trois activités principales sont la production d'alumine, du sucre et le tourisme.

Le gouvernement Seaga se tourna alors vers le « Fonds monétaire international » afin de consolider sa stratégie économique.

La Jamaïque reçut 143 millions de dollars du FMI en septembre dernier mais en échange dut dévaluer son dollar de plus de 70 % (un dollar US vaut actuellement 4,93 dollar jamaïcain).

Le gouvernement de M. Seaga cessa également de subventionner les denrées de base, ouvrit davantage les portes de l'île aux importations tout en réclamant du secteur manufactu-

rier d'accroître ses efforts à l'exportation.

L'administration a d'autre part augmenté les prix de l'électricité et du téléphone notamment, de plus de 100 %.

Les Jamaïcains ont, jusqu'aux émeutes de lundi et mardi, accepté de se serrer la ceinture sans trop protester donnant ainsi raison à leur premier ministre selon qui la « douleur de l'ajustement » finirait par passer.

« Le progrès est impossible sans en payer le prix, et le prix que nous

payons sont les coûts élevés de nos importations — nourriture et essence », déclarait récemment M. Seaga, qui détient également le portefeuille de l'économie.

Pendant que les manifestants érigeaient des barricades à Kingston ou brûlaient de vieux pneus dans les centres de villégiature de Montego Bay et Spanish Town, un professeur lançait mardi: « Ce gouvernement semble croire que tout lui est permis. »

STEINBERG INC.

Avis de dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et trente et un cents (1,315) l'action sur les Actions Priviliégiées, rachetables, 5¼% cumulatif, série «A» en circulation, de la compagnie, a été déclaré payable le 15 février 1985 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er février 1985.

Par ordre du Conseil d'administration,

DIANE MARCELIN LAURIN Vice-Présidente, Directrice générale du service juridique et Secrétaire.

Montréal, le 23 novembre 1984.

## CERTIFICATS D'ÉPARGNE FIXE REÉR

11 3/8 %\*

TERME DE 5 ANS

DÉPÔT MINIMUM: 1 000 \$ Intérêt crédité annuellement.

Profitez des certificats d'épargne fixe de la Banque d'Épargne. Ils sont disponibles dans nos 116 succursales.

\*Taux sujet à changement sans préavis.

La banque personnelle

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LE DEVOIR RECOURS

TORONTO

Les titres s'apprécient

TORONTO (PC) — Les titres se sont appréciés dans un marché animé, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un gain de 5,78 points et se trouvait à 2412,08 au terme de la séance.

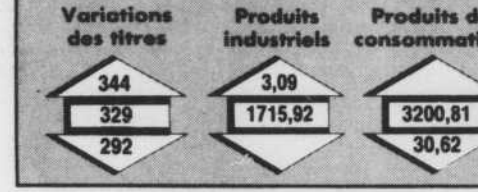
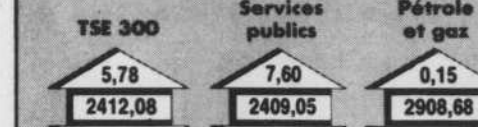
Environ 10 millions d'actions ont changé de main, contre 10,1 millions le jour précédent.

Parmi les valeurs industrielles mises en jeu, Bank of Montreal gagnait 1-4 à \$27; Bank of Nova Scotia 1-4 à \$13 7-8; Innopac 1-4 à \$12 3-4; Alberta Energy 1-4 à \$18 3-4 et Reed Steinhilber A 3-8 à \$19. Royal Bank perdait 1-8 à \$30 1-4; Inco 1-4 à \$16 3-4; Alcan 1-4 à \$38 7-8; Seagram 1-4 à \$49 3-4; Omnibus Computer 29 cents à \$1,36 et Orca-tech trois cents à 25 cents.

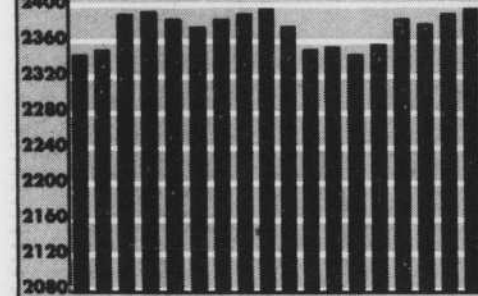
Dans le secteur des mines, Campbell Red Lake prendait à \$23 7-8; Echo Bay 1-4 à \$11 1-4 et Placer Development 1-2 à \$22 1-2. Denison B cédait 1-2 à \$13 7-8 et McFlinley Red Lake 55 cents à \$2,70.

Cu des déhydrocarbures, Omega Hydrocarbons gagnait 1-4 à \$8 1-4; Cear Resources 10 cents à \$1,40 et Camel Oil and Gas 14 cents à 55 cents. Rio Alito Exploration abandonnait 14 cents à 2,30 et Canada Northwest Energy 5-8 à \$23 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



A B

Table of stock prices for various companies including A.G.F., A.M.C., A.M.C.P., Alcan, Alcan 1, Alcan 2, Alcan 3, Alcan 4, Alcan 5, Alcan 6, Alcan 7, Alcan 8, Alcan 9, Alcan 10, Alcan 11, Alcan 12, Alcan 13, Alcan 14, Alcan 15, Alcan 16, Alcan 17, Alcan 18, Alcan 19, Alcan 20, Alcan 21, Alcan 22, Alcan 23, Alcan 24, Alcan 25, Alcan 26, Alcan 27, Alcan 28, Alcan 29, Alcan 30, Alcan 31, Alcan 32, Alcan 33, Alcan 34, Alcan 35, Alcan 36, Alcan 37, Alcan 38, Alcan 39, Alcan 40, Alcan 41, Alcan 42, Alcan 43, Alcan 44, Alcan 45, Alcan 46, Alcan 47, Alcan 48, Alcan 49, Alcan 50, Alcan 51, Alcan 52, Alcan 53, Alcan 54, Alcan 55, Alcan 56, Alcan 57, Alcan 58, Alcan 59, Alcan 60, Alcan 61, Alcan 62, Alcan 63, Alcan 64, Alcan 65, Alcan 66, Alcan 67, Alcan 68, Alcan 69, Alcan 70, Alcan 71, Alcan 72, Alcan 73, Alcan 74, Alcan 75, Alcan 76, Alcan 77, Alcan 78, Alcan 79, Alcan 80, Alcan 81, Alcan 82, Alcan 83, Alcan 84, Alcan 85, Alcan 86, Alcan 87, Alcan 88, Alcan 89, Alcan 90, Alcan 91, Alcan 92, Alcan 93, Alcan 94, Alcan 95, Alcan 96, Alcan 97, Alcan 98, Alcan 99, Alcan 100.

Veritas

Table of stock prices for various companies including Veritas, Veritas 1, Veritas 2, Veritas 3, Veritas 4, Veritas 5, Veritas 6, Veritas 7, Veritas 8, Veritas 9, Veritas 10, Veritas 11, Veritas 12, Veritas 13, Veritas 14, Veritas 15, Veritas 16, Veritas 17, Veritas 18, Veritas 19, Veritas 20, Veritas 21, Veritas 22, Veritas 23, Veritas 24, Veritas 25, Veritas 26, Veritas 27, Veritas 28, Veritas 29, Veritas 30, Veritas 31, Veritas 32, Veritas 33, Veritas 34, Veritas 35, Veritas 36, Veritas 37, Veritas 38, Veritas 39, Veritas 40, Veritas 41, Veritas 42, Veritas 43, Veritas 44, Veritas 45, Veritas 46, Veritas 47, Veritas 48, Veritas 49, Veritas 50, Veritas 51, Veritas 52, Veritas 53, Veritas 54, Veritas 55, Veritas 56, Veritas 57, Veritas 58, Veritas 59, Veritas 60, Veritas 61, Veritas 62, Veritas 63, Veritas 64, Veritas 65, Veritas 66, Veritas 67, Veritas 68, Veritas 69, Veritas 70, Veritas 71, Veritas 72, Veritas 73, Veritas 74, Veritas 75, Veritas 76, Veritas 77, Veritas 78, Veritas 79, Veritas 80, Veritas 81, Veritas 82, Veritas 83, Veritas 84, Veritas 85, Veritas 86, Veritas 87, Veritas 88, Veritas 89, Veritas 90, Veritas 91, Veritas 92, Veritas 93, Veritas 94, Veritas 95, Veritas 96, Veritas 97, Veritas 98, Veritas 99, Veritas 100.

E F

Table of stock prices for various companies including E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

W X

Table of stock prices for various companies including W, X, Y, Z.

Y Z

Table of stock prices for various companies including Y, Z.

NEW YORK

Légère baisse de l'indice

NEW YORK (AFP) — Les ventes bénéficiaires ont pesé sur Wall Street, hier, dans un marché actif, malgré des statistiques positives.

En retrait dès le début de la séance, l'indice des industriels a néanmoins refait une partie du terrain perdu et s'est établi à 1.228,75 en baisse de 1,99 points.

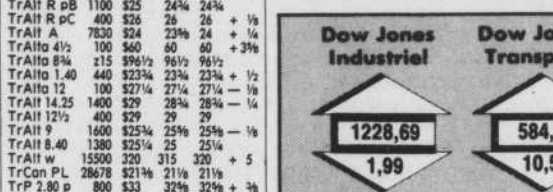
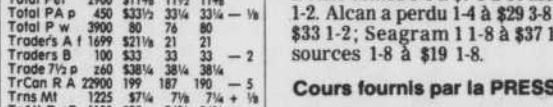
Quelque 114 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de hausses a continué à dépasser celui des baisses bien que de façon moins spectaculaire qu'au cours des précédentes séances: 800 contre 735, 440 titres ont été inchangés.

Les compagnies aériennes ont donné le ton à l'annonce qu'American Airlines avait considérablement réduit ses tarifs, ce qui a soulevé la perspective d'une nouvelle "guerre des prix" dans ce secteur dont la faiblesse s'est aussitôt propagée aux constructeurs aéronautiques.

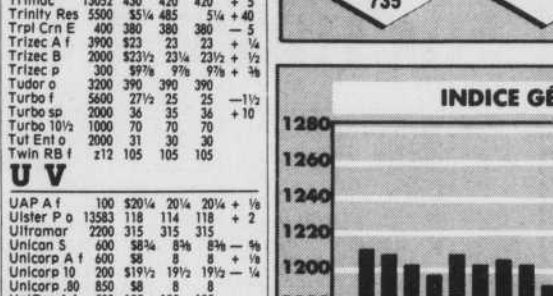
Les investisseurs ont ignoré la progression de 2,1 pour cent des mises en chantier de logements en décembre.

United Airlines a baissé de 2-3 à 44 7-8. Boeing a perdu 1-8 à \$7 3-4. General Electric a gagné 1-8 à \$33 1-2. Ford a gagné 1-8 à \$6 1-4. IBM a gagné 1-8 à \$119 1-2. McDonald's a gagné 1-8 à \$27 1-2. Microsoft a gagné 1-8 à \$119 1-2. Nike a gagné 1-8 à \$33 1-2. Procter & Gamble a gagné 1-8 à \$119 1-2. Sears, Roebuck & Co. a gagné 1-8 à \$119 1-2. Wal-Mart Stores Inc. a gagné 1-8 à \$119 1-2.

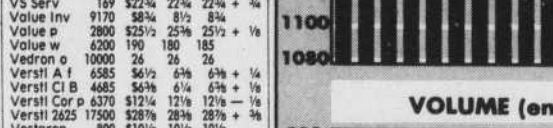
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



A B

Table of stock prices for various companies including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

NEW YORK

S T

Table of stock prices for various companies including S, T.

OP

Table of stock prices for various companies including O, P.

UV

Table of stock prices for various companies including U, V.

QR

Table of stock prices for various companies including Q, R.

WX

Table of stock prices for various companies including W, X.

Options TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table of options prices for various companies.

Options TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table of options prices for various companies.

Options TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table of options prices for various companies.

Options TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table of options prices for various companies.

Options TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Table of options prices for various companies.

DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été déclaré, hier.

OPTIONS SURL'OR C D

Table of options prices for various companies.

(Prix en devises américaines)

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTREAL

Tendance à la hausse

MONTREAL (PC) — La tendance était à la hausse pour la quatrième séance consécutive, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice général du marché a terminé la journée avec un gain de 0,58 point, à 121,49.

En tout, 2.192,251 actions ont été traitées, au lieu de 2.576,594 la veille. Le compartiment des produits forestiers enregistre une hausse de 0,21 à 146,12, les biens d'équipement 0,21 à 111,92, les banques 0,20 à 121,07, les services publics 0,19 à 123,27 et les mines 0,13 à 115,10.

Le titre Banque nationale, traité à 143,057 exemplaires, est resté inchangé à \$15.

D'autre part, McIntyre Mines gagne à \$39, Quebecor à \$26 3/4, CP Ltd 7-8 à \$50 3/4, Agnico Eagle 3-4 à \$13 1/4, Placer 5-8 à \$22 5/8, Bell Canada, Banques 1-4 à \$34 3/4, Echo Bay Mines 1-4 à \$11 1/4, Banque de Montréal 1-8 à \$26 7/8 et Banque de Nouvelle-Ecosse 1-2 à \$13 7/8. A l'opposé, Alcan cède 1-8 à \$39, Northern Telecom 1-8 à \$44 5/8 et Banque royale 1-8 à \$30 1/8. Inopac Inc. est stationnaire à \$12 1/2.

Les jeux terminés ont compte 131 titres gagnants, 104 perdants et 104 inchangés.

Par ailleurs, Unergie Inc. baisse de deux cents à six cents, Borex Inc. prend huit cents à 78 cents, et Bateman gagne 0,5 cent à 19 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: XCM MARCHÉ (121,49), XCO HYDRO-CARBURE (116,09), XCB BANCAIRE (121,07). Includes sub-sections for VARIATIONS DES TITRES, XCF PRODUITS FORESTIERS (146,12), and XCM MINES ET METAUX (115,10).

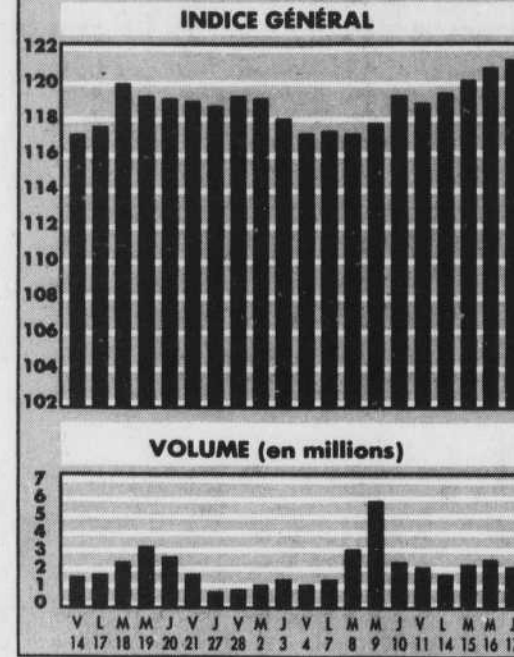


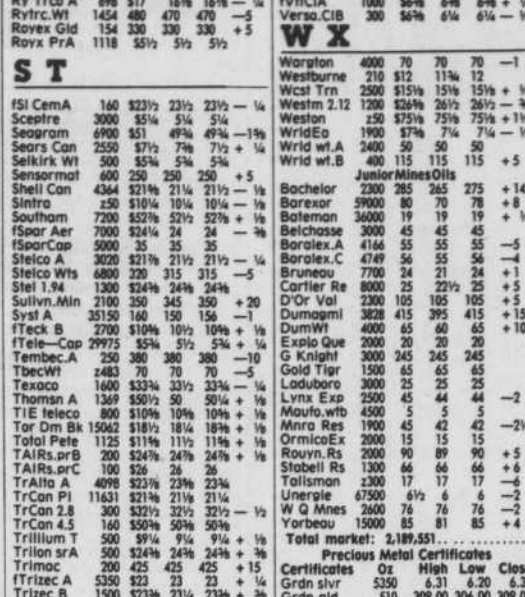
Table A-B listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table C-D listing various stocks and their prices, including Agnico Eagle, Bell Canada, and various utility shares.

Table E-F listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,32 CENTS US



Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table showing contract prices for lumber, including columns for month, price, and change.

OPTIONS

Table showing option prices for various stocks, including columns for stock name, price, and change.

Table G-H listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

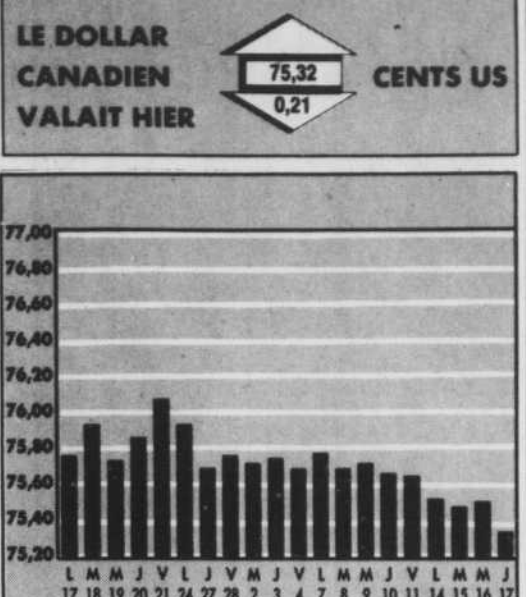
Table I-J listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table K-L listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table M-N listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,32 CENTS US



Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table showing contract prices for lumber, including columns for month, price, and change.

OPTIONS

Table showing option prices for various stocks, including columns for stock name, price, and change.

Table G-H listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table I-J listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table K-L listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table M-N listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

TAUX D'INTERET

Table showing interest rates for various institutions, including Trust Royal, Crédit Général, and others.

Options

Table showing option prices for various stocks, including columns for stock name, price, and change.

Options

Table showing option prices for various stocks, including columns for stock name, price, and change.

Table G-H listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table I-J listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table K-L listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

Table M-N listing various stocks and their prices, including Alcan, Borex, and various bank shares.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VANCOUVER

Affaires assez calmes

VANCOUVER (PC) — Les cours ont évolué sur un ton irrégulier et les affaires ont été calmes, hier, à la Bourse de Vancouver.

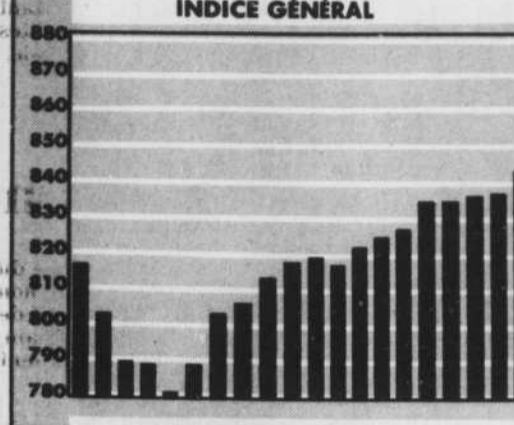
L'indice global a clôturé la séance avec une avance de 3,98 points, à 841,75 et 7,5 millions d'actions ont été jouées.

Le compte final s'établit ainsi: 172 titres en hausse, 151 en recul et 407 inchangés.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: Indice général (3,98), Volume (en millions) (7,5), Variations des titres (172) and (407).

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for various companies including ABB, ABC, ABCD, etc., with columns for company name, price, and change.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance, including columns for fund name, price, and change.

ST

Table of stock prices for various companies including S, T, U, V, W, X, Y, Z.

EF

Table of stock prices for various companies including E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

MN

Table of stock prices for various companies including M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

GH

Table of stock prices for various companies including G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

CD

Table of stock prices for various companies including C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

OP

Table of stock prices for various companies including O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

IJ

Table of stock prices for various companies including I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

KL

Table of stock prices for various companies including K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

DEEVISES

Table of exchange rates for various currencies including African, Asian, and European currencies.

OPTIONS

Table of option prices for various stocks and currencies, including columns for option type, price, and change.

TABLEAU DE BORD

Table of employment and revenue statistics for various sectors.

EMPLOIS, REVENUS

Table of inventory and production statistics for various sectors.

INVENTAIRES

Table of price and consumption statistics for various goods.

PRIX

Table of building and public works statistics.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Table of energy production and consumption statistics.

ÉNERGIE

Table of external trade and balance of payments statistics.

COMMERCÉ EXTÉRIEUR

Table of production and transportation statistics.

PRODUCTION

Table of sales and revenue statistics for various sectors.

VENTES

Table of grain and cereal statistics.

CÉRÉALES

Table of grain and cereal prices and statistics.

LE DEVOIR

Text regarding the 'Le Devoir' newspaper subscription and contact information.

ABONNEMENT AU DEVOIR

Text regarding the 'Abonnement au Devoir' subscription and contact information.

BESTIAUX

Text regarding livestock prices and market information.

LIBRE COMME L'AIR

PARTICIPEZ à la 10e semaine des non-fumeurs

Text regarding the 'Libre comme l'air' campaign and participation details.

ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

Text regarding the 'Association pulmonaire du Québec' and its mission.

LE TIMBRE DE NOËL

Text regarding the 'Le timbre de Noël' stamp and its details.

Je m'abonne au DEVOIR

Text regarding the 'Je m'abonne au Devoir' subscription and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

Code régional

Text regarding regional codes and contact information.

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

## GESTION PERSONNELLE

### Le point sur les REER

EUGENE ELLMEN  
(de la Presse Canadienne)

Si, à l'exemple de millions d'autres Canadiens vous faites affaires aux banques ou aux sociétés de fiducie, soyez prêts à être inondé de brochures publicitaires, au cours des deux prochains mois.

Nous sommes en effet en pleine saison des REERs (régimes enregistrés d'épargne-retraite). Vous avez jusqu'au 1er mars prochain pour contribuer à un REER enregistré pour l'année fiscale 1984. Toutes les grandes institutions financières profiteront des prochaines semaines pour distribuer des avis, des brochures et circulaires ainsi que pour placer des annonces publicitaires dans tous les grands médias, afin d'informer la population des modalités de cet abri fiscal.

Les REER représentent un abri fiscal conçu par Ottawa en 1957. Le gouvernement avait alors pour objectif principal d'inciter les Canadiens à épargner en vue de leur retraite.

Certaines personnes — surtout les jeunes adultes qui ne travaillent que depuis quelques années — s'interrogent sur la pertinence des épargnes actuelles alors que l'âge de la retraite ne sonnera que dans 30 ou 40 ans.

#### De bonnes raisons

Claudia Pierce, co-proprétaire de la firme-comptable Pannell Kerr Forster, à Toronto, recommande très fortement un REER à tous les Canadiens, ou presque. Elle rappelle que la génération canadienne du baby boom vieillit rapidement et pèsera lourd sur le régime de retraite fédéral. Il est donc prudent de prévoir des rentes supplémentaires en « C'est d'autant plus important que la société prend de l'âge », ajoute Mme Pierce. Les jeunes doivent investir immédiatement, prétend-elle.

Voici comment fonctionne un REER.

En premier lieu, sachez qu'un REER vous permet de créer un fonds qui, éventuellement, vous permettra de retirer des rentes hebdomadaires ou mensuelles.

Vos contributions à un REER sont déductibles de votre revenu imposable, ce qui vous permet de réduire vos contributions au fisc. Les intérêts que rapportent un REER sont également à l'abri des agents du fisc, ce qui signifie que votre fonds de retraite se gonfle plus rapidement que si vous aviez à le déclarer à Revenu Canada.

#### Rapports

L'Institut des fonds d'investissement du Canada estime que vous pouvez faire cinq fois plus d'argent dans un REER, sur une période de 35 ans, qu'en investissant dans des épargnes non enregistrées.

Ainsi, si vous investissez \$1,000 au début de chaque année dans un REER, vous toucherez \$235,125 au bout de 35 ans.

Vos contributions totaliseront seulement \$35,000. Durant cette période, par ailleurs, si votre pourcentage d'impôt sur le revenu s'établit à 35, vous aurez obtenu une réduction annuelle de \$350 d'impôts.

A peu près tous les Canadiens qui ont des revenus peuvent contribuer à un REER jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 71 ans.

Les contributions déductibles du revenu imposable sont toutefois limitées — le gouvernement ne désire certes pas que les contribuables mettent à l'abri d'immenses sommes d'argent nécessaires à la bonne marche du pays — et varient selon que vous possédez déjà un régime de retraite auprès de votre employeur ou que vous contribuez à un programme différé de profits partagés.

Si vous ne souscrivez à aucun plan de ce type, vous pouvez contribuer 20 pour cent de vos revenus jusqu'à une somme maximale de \$5,500 par année. Les revenus d'un individu, selon la définition qu'en donne Revenu Canada, est la somme des salaires, royalties, pensions, versements d'aide gouvernementale et autres revenus ne provenant pas d'investissements, desquels on soustrait les dépenses admises du contribuable.

Si vous participez déjà à un plan de pension chez votre employeur ou que vous soyez partie d'un plan différé de profits partagés, votre contribution à un REER est limitée à 20% de vos revenus jusqu'à un maximum de \$3,500 par année, moins le montant contribué à votre régime de pension. La limite demeure à \$3,500 même si votre employeur n'a pas prévu de régime de pension de groupe.

Les contributions à un REER, dans tous les cas précités, doivent être faites avant le 1er mars pour l'année précédente d'imposition.

#### Plans divers

Les banques, sociétés de fiducie, courtiers et compagnies d'assurances présentent divers plans permettant d'investir dans les REERs, notamment par le biais de certificats portant intérêts à court terme, par les obligations et bons du Trésor du Canada et par la voie des fonds mutuels.

Certains de ces vecteurs d'investissement, surtout les fonds mutuels, sont frappés de frais d'administration ou de pénalités de retrait. Il est donc prudent de marchander en vue de conclure la meilleure transaction possible.

Par ailleurs, que se produit-il si vous encaissez votre REER avant l'âge de la retraite?

Cette perspective est d'autant plus importante pour les jeunes adultes, un jour, pourraient être frappés par le chômage, pourraient désirer retourner aux études ou pourraient décider de devenir parents à plein temps en quittant le marché du travail.

Vous pouvez retirer vos contributions à un REER en tout ou en partie, à tout moment, à moins que vous n'ayez opté pour une forme d'investissement non remboursable ou dite verrouillée.

Dans un tel cas, soyez prêt toutefois à subir un choc. Le montant du retrait vient en effet s'ajouter au revenu imposable de l'année de votre retrait.

Un dernier exemple pour les sceptiques qui ne sont toujours pas convaincus.

Brian Costello, un cambiste, rappelle qu'une personne de 30 ans qui investit \$3,000 par année durant 35 ans, dans un REER rapportant neuf pour cent, aura accumulé \$705,373 à l'âge de 65 ans. Si cette personne avait débuté cinq ans plus tôt, à l'âge de 25 ans, sous les mêmes conditions, elle aurait accumulé des épargnes de \$1.1 million, soit \$400,000 de plus.

#### IBM

lisé est inférieur de près de 6% à celui prévu.

Selon M. Philippe Saïd, analyste spécialisé en haute technologie à la société F.H. Deacon, Hodgson Inc., outre cet écart, IBM a été entraîné dans le vent de méfiance qui affecte présentement toute l'industrie.

Apple Computer Inc. a d'ailleurs subi le même sort qu'IBM en Bourse hier. Le titre qui se négocie au comptoir s'inscrivait en clôture à 28 1/2 \$ en baisse de 1 1/2 point. Plusieurs firmes de courtage américaines ont changé leur opinion sur Apple en raison de perspectives défavorables pour l'exercice en cours.

Pourtant le bénéfice net d'Apple pour le premier trimestre terminé le 28 décembre a été de \$46.1 million US ou 75 cents US par action ordinaire, soit une hausse remarquable par rapport aux \$5.9 millions US ou 10 cents US l'action réalisés un an plus tôt.

« Ces titres sont présentement sous le feu de la rampe. Les produits sont de plus en plus nombreux dans un marché ultra-compétitif. En conséquence, les inventaires, voire les inventus, sont en hausse », d'expliquer M. Saïd au DEVOIR.

Telle est aussi l'opinion recueillie auprès de l'analyste Philip Battaglia rattaché à la firme de courtage mont-réalis Lévesque, Beaubin Inc. Celui-ci a par ailleurs exprimé sa confiance de voir IBM maintenir sa position dans le marché, cependant qu'il deviendra de plus en plus difficile de maintenir un taux de croissance des profits de l'ordre de 20% par année.

Dans son rapport aux actionnaires, le président du conseil d'IBM, M. John R. Opel, pour l'instant traditionnel-

lement fort optimiste, fait état de quelques préoccupations face au nouvel exercice. Selon lui, si le dollar américain demeure aussi fort, la croissance des revenus internationaux exprimés en dollars US pourrait en souffrir, particulièrement pour les six premiers mois de 1985.

« Les expéditions de nos produits ont atteint des niveaux très élevés dans plusieurs pays étrangers en 1984 tandis que l'activité économique gagnait en rythme. Malgré ce succès, la force relative du dollar américain par rapport aux autres devises importantes, a eu un impact sévère sur les comparaisons financières de périodes », a-t-il commenté.

M. Opel a encore ajouté qu'il estimait que si les taux d'échange étaient demeurés en 1984 ce qu'ils étaient en 1983, le revenu brut provenant des activités internationales aurait été de \$1,675 million supérieur, soit un taux de croissance à ce chapitre de l'ordre de 18.7% et une augmentation du bénéfice correspondant de 32.4%.



Allez marcher une fois que vous avez marché!

## Réunion des ministres des Finances à Washington

# Aucune décision importante n'a encore filtré des discussions du « club des cinq »

WASHINGTON, REUTER - Les ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du « club des cinq » se sont penchés hier à Washington sur les problèmes d'endettement du tiers-monde et les conditions d'ensemble de l'économie, sans paraître disposés à intervenir pour stopper la flambée du dollar.

Les représentants des cinq pays (États-Unis, RFA, Japon, Grande-Bretagne et France) tiennent leurs consultations à huis clos, alors que croit l'hypothèse d'une action commune de leur part sur les marchés des changes pour soutenir les monnaies européennes.

Mais selon une source monétaire ouest-européenne digne de foi: « il n'y a pas d'intention de réaliser un accord sur une intervention ».

En écoutant des dollars sur les marchés extérieurs, les banques centrales pourraient redonner un peu de vigueur aux devises européennes.

Mais selon la même source, les États-Unis ne croient pas qu'une telle action aurait des effets à long terme, pas plus quelle ne guérirait les maux sous-jacents qui ont fait tomber à des creux record par rapport au dollar la livre sterling et d'autres monnaies.

Les ministres, indique-t-on toujours de même source, étudient l'ordre du jour de la rencontre en avril du comité intermédiaire du Fonds monétaire international (FMI), qui devrait porter sur le dialogue entre nations créditrices et pays en voie de développement.

Ce dialogue a été proposé par les

États-Unis comme moyen de répondre aux demandes du tiers-monde en faveur de solutions globales aux problèmes de l'endettement. Les quatre autres pays attendent toujours des propositions concrètes de Washington à ce sujet.

Le « club des cinq » s'est néanmoins d'accord pour procéder à une approche coup par coup de la crise de l'endettement permettant de résoudre les problèmes séparément - solution qui a fonctionné jusqu'ici.

Mais, en dehors de la prudence des marchés des changes, la majorité des observateurs estiment que la réunion de Washington a peu de chances de déboucher sur des décisions importantes.

Le gouvernement américain ne semble en effet guère susceptible de modifier sa position officielle, souvent réaffirmée, selon laquelle il faut laisser le marché déterminer les cours du dollar, et que, mises à part des périodes de désordre momentané des marchés, des interventions officielles sont à la fois néfastes et peu efficaces. Le peu de succès rencontré à l'automne dernier par les interventions de la Bundesbank pour tenter de soutenir le mark en constitue encore une illustration.

La force du dollar, maintient le secrétaire au trésor américain, M. Donald Regan, est due essentiellement à la santé de l'économie américaine, qui, après deux années de forte expansion, continue à apparaître aux capitaux internationaux plus prometteuse que celles des autres pays industrialisés.

D'autre part, le principal sujet de la réunion de Washington, la situation de l'endettement mondial, plaide en faveur du maintien d'un dollar fort, soulignent certains analystes. Certes les pays en développement voient le niveau élevé du dollar alourdir leurs remboursements de dettes, mais en revanche ils profitent fortement de l'avantage de change pour accroître leurs exportations, qui constituent la clé du problème de l'endettement.

D'autre part, le maintien d'un dollar fort favorise une baisse des taux d'intérêt américains, qui pèsent sur les dettes du tiers-monde, en diminuant l'inflation aux États-Unis.

Les cinq ministres des Finances ont ainsi préparé à Washington leur position pour la prochaine réunion du comité intermédiaire du Fonds monétaire international, le 17 avril prochain à Washington.

Les ministres ont notamment discuté des projets du secrétaire au trésor américain concernant les besoins de financement du tiers-monde. M. Regan avait en effet, lors de la réunion du Fonds monétaire international à Washington, lancé l'idée de lancer des études sur les moyens de répondre aux difficultés de pays contraints par leur endettement à prolonger leur récession, affectant ainsi dangereusement les possibilités d'expansion de l'économie mondiale.

## Taux de capitalisation de la B M Clausen reporte sa proposition

WASHINGTON, (AFP) - Les demandes de prêts de la Banque Mondiale émanant de pays en développement ont diminué de façon imprévue, conduisant le président de la Banque Mondiale, M. Alden Clausen, à reporter l'augmentation du capital de la banque qu'il avait l'intention de demander aux pays membres, selon un article paru dans le Washington Post.

Un porte-parole de la Banque Mondiale a confirmé que la question d'une augmentation du capital ne sera présentée par M. Clausen qu'au

cours de l'assemblée générale du mois de septembre prochain, et non au cours de la réunion du comité de développement le 18 avril prochain, comme cela avait été initialement

prévu. Mais il a souligné que la demande de prêts de la banque mondiale par des pays en développement, actuellement freinée par les révisions de leurs projets d'investissements engagés par certains de ces pays, repartira vraisemblablement fortement au cours de cette année.

## RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans cette rubrique « rendez-vous ». Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras  
844-3361

### Shiatsu

(acupuncture sans aiguille)

Le 21 janvier 1985 prochain, Gilles Crête vous invite à une soirée d'information en shiatsu, au 549 St-Thomas, Suite 110, Longueuil, de 19h à 21h.

Entrée gratuite.

Renseignements et brochure: 670-0061.

(N.B. le programme de formation en shiatsu est conforme aux normes de l'Association des Masseurs de Montréal.)




La Chambre de Commerce de Montréal

Mardi, le 22 janvier 1985 — midi

Hôtel Le Quatre Saisons (Salon des Saisons)

## Déjeuner-causerie



M. C. William Daniel  
Président et chef de la direction Shell Canada Limitée

Parmi les plus grandes sociétés pétrolières intégrées au Canada, Shell Canada est un important producteur de pétrole brut, de gaz naturel et de soufre au pays. Cette société se range parmi les principaux fabricants et distributeurs de produits pétroliers raffinés et de produits pétrochimiques du Canada.

Monsieur C. William Daniel nous entretiendra du rôle moteur de l'entreprise privée dans une économie en évolution.

À VENIR:  
29 janvier 1985  
M. Yves Michaud  
Président-directeur général  
Palais des Congrès de Montréal

Billet à l'entrée: 27 \$  
Renseignements et réservations: Danyelle Giroux, 288-9090

772, rue Sherbrooke ouest  
Montréal (Québec) H3A 1G1

## CONGRÈS EFFICACE — CLUB VACANCES

Nouveau: Plan de vacances sans limite à l'échelle mondiale à partir de 2,500\$ semaine (réseau RC)



Hébergement pour jusqu'à 625 personnes

- Chambres d'hôtel et salles de bain entièrement rénovées en 1984.
- Villas spacieuses de 2, 3 et 4 c. à c. avec chacune sa salle de bain.
- Cuisine équipée, certaines avec foyer et patio en bordure du plan d'eau.
- Aussi studios à 2½ avec cuisinette. À la journée, à la semaine ou au mois.
- Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon, glissade, patinoire.
- Gymnase, 20 salles et salons de travail et de détente, pour des groupes de 10 à 250 personnes.
- Équitation • tir-à-l'arc • chasse au sanglier • badminton
- Haute cuisine, dîners dansants, piano bar, brunch musical tous les dimanches.

Entre le mont Orford et le Vermont 20 km au sud de Sherbrooke

RENSEIGNEMENTS: EN DIRECT DE MONTRÉAL: 397-8667

AUTRES RÉGIONS (819) 835-5464

Bureau d'affaires à Montréal: (514) 465-6564

HOTEL \*\*\*

Domaine Saint Laurent de Compton (Estrie)

C.P. 180 JOB 110



Marché international de LOGICIEL de Montréal



CONSEIL DE L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC

PRÉSENTENT

## LA PLACE DU QUÉBEC dans l'industrie mondiale du logiciel

Un colloque sur le présent et sur l'avenir

La place du Québec c'est d'abord et avant tout la vôtre. Réservez votre place et venez faire le point sur la situation du logiciel québécois dans le monde et sur l'avenir de notre savoir-faire dans ce domaine de première importance.

PROGRAMME

**Atelier I:** LES PERSPECTIVES DU QUÉBEC, DANS LE MARCHÉ MONDIAL DU LOGICIEL

- Présentation des résultats de l'étude réalisée par la firme SECOR, pour le CIEQ.

**Atelier II:** OBJECTIF MONDE (COMMENT EXPORTER: études de cas)

- Trois succès québécois.

**Atelier III:** LES PROGRAMMES D'AIDE À L'EXPORTATION

- Quels sont les programmes d'aide disponibles.

**Atelier IV:** LE SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES DE LOGICIELS

- Le rôle des organismes de financement dans le développement de l'industrie des logiciels.

Réservez votre place dès maintenant auprès de:

CHANTALE ST-DENIS  
au 861-2998

avant le 25 janvier 1985: 75 \$  
après le 25 janvier 1985: 100 \$  
mercredi le 30 janvier 1985

Grand Salon B  
Hôtel Le Méridien, Complexe Desjardins  
inscription dernière heure: 8:00 heures



Photo: revue Contretemps

La Fédération québécoise de la faune songe à l'injonction pour amener le ministère de l'Agriculture à retirer les quatre grues qui, comme celle-ci, creusent un canal de drainage dans la baie Lavallière, le plus important site aménagé au Québec en fonction de la faune.

Premier test de « l'injonction environnementale »

La FQF veut demander l'arrêt des travaux dans la baie Lavallière

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La Fédération québécoise de la faune (FQF) a l'intention de parrainer une demande en injonction pour forcer le ministère québécois de l'Agriculture à respecter les dispositions de la Loi de l'environnement en mettant fin immédiatement à ses travaux de dragage dans la baie Lavallière.

La FQF, qui regroupe les quelque 250 associations québécoises de chasseurs et de pêcheurs, a consulté un important bureau d'avocats de Montréal au cours des derniers jours. « D'ici quelques jours, tout au plus, la Fédération décidera s'il est opportun de prendre une injonction » contre le ministère dirigé par M. Jean Garon, a expliqué le porte-parole de la FQF, M. Léopold Quintal. La FQF veut d'ici là déterminer si les travaux sont trop avancés pour justifier un duel juridique en règle.

La baie Lavallière est célèbre dans les milieux du plein air car c'est le plus important marais de la province que le gouvernement ait jamais aménagé pour protéger sa faune. Québec et la société Canards Illimités ont dépensé au total plus de

\$ 700,000 pour acquérir et aménager le site. Le DEVOIR a révélé au cours des deux derniers mois que le ministère de l'Agriculture allait dépenser \$ 300,000 pour creuser un système de drainage à l'intérieur de cette baie malgré la présence d'un barrage pour en contrôler le niveau. Le 22 décembre, le ministère de l'Environnement réclamait officiellement l'arrêt de ces travaux parce que le ministère de l'Agriculture n'avait pas suivi les règles et obtenu les autorisations prévues par la Loi de l'environnement.

Selon les rapports récents obtenus par la FQF, le rythme des travaux de creusement se serait accru au cours des dernières semaines. L'intervention de la FQF dans ce dossier constitue un précédent à plusieurs égards. D'abord parce que cette fédération est absente depuis plusieurs années des grands dossiers environnementaux, y compris lorsque la faune y est menacée. Le recours « l'injonction environnementale », auquel songe la FQF, constituerait d'autre part une première au Québec. Ce recours, prévu par la Loi de l'environnement, permet en principe à un simple citoyen d'empêcher la Couronne d'endommager l'environnement. Un tel pouvoir n'est pas accordé aux simples sujets de Sa Majesté dans le Code civil. Ces dispositions de la loi québécoise de l'environnement n'ont jamais été testées devant les tribunaux.

La volonté « d'action » de la FQF dans le dossier de la baie Lavallière constitue un signe de la « crise de confiance » qui, ici comme aux États-Unis, traduit la méfiance croissante des citoyens envers des corps publics jugés de plus en plus inutiles ou inefficaces, a expliqué M. Quintal.

C'est d'ailleurs dans le même esprit que la FQF a décidé de mettre sur pied des « patrouilles » régionales de bénévoles pour dépiester les empiétements aux dépens des marais et les torts faits à la faune par les pollueurs et les développeurs. Toutes les associations-membres de la FQF sont désormais invitées à faire l'inventaire des milieux humides de leur région pour en obtenir la protection immédiate par les municipalités régionales de comté. Ces patrouilles établiront des rapports sur les empiétements, qui serviront, soit à mobiliser l'opinion publique, soit à intentionner des poursuites privées ou des plaintes pénales en vertu des lois de la faune ou de l'environnement, voire à mobiliser la direction centrale de la fédération.

Ces pratiques, a expliqué M. Quintal, ont jusqu'ici permis à la FQF de s'opposer en audiences publiques au remblaiement par un promoteur immobilier de la fraysère Saint-Gédéon, près de Trois-Rivières, de simplifier activement contre l'artificialisation des berges du lac Saint-Jean par l'Alcan, de tenter de sauver le marais de Saint-Gédéon sur le même lac, et d'oeuvrer contre l'assèchement du marais salant de Pointe-aux-Outardes (Côte-Nord) dans le cadre d'un projet de drainage agricole.

D'autre part, la FQF n'a plus l'intention de se satisfaire d'une « mini-protection » des milieux humides québécois qui renvoie chaque cas au cabinet provincial pour décision. Elle a fait savoir hier qu'elle n'appuiera aucune réforme qui ne décrètera pas une protection complète des milieux humides, comme cela se fait aux États-Unis. Une « vraie » protection, ajoute M. Quintal, signifie qu'on interdira toute forme d'atteinte à ces milieux, à l'exception des projets d'aménagement pour le développement ou la protection des espèces. La FQF inclut dans la liste des atteintes nuisibles le déversement de produits toxiques, d'origine industrielle ou agricole comme les insecticides et les engrais. Elle ajoute à cette liste le purin de porc qui contamine plusieurs rivières de la province.

Les syndicats et le projet de loi 42:

Fréchette doit tenir compte des consensus dégagés en commission parlementaire

ROLLANDE PARENT

(PC) — Flairant un certain relâchement dans la volonté du ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, d'aller de l'avant avec son projet de loi 42 sur les accidents et maladies du travail, des groupes de travailleurs lui suggèrent une porte de sortie honorable.

En conférence de presse hier, des dirigeants de la CSN, de l'Assemblée des travailleurs accidentés du Québec (ATTAQ) et du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, entre autres, ont proposé que le ministre mette de côté ce qui constitue le noeud même d'opposition: le régime d'indemnisation qui remplacerait les rentes à vie par des montants forfaitaires.

En contrepartie, les groupes de travailleurs invitent le ministre à modifier la loi actuelle à partir des consensus dégagés en commission parlementaire.

A ce propos, le président de la CSN, M. Gérald Larose, a tenu à rassurer le ministre qu'« il ne fera pas

une oeuvre historique puisque l'Ontario a agi ainsi ».

Le président de l'ATTAQ, Pierre Gareau, a expliqué que devant la levée de boucliers provoquée par le régime d'indemnisation proposé aux accidentés ontariens du travail en 1981, similaire à celui à l'étude ici, le gouvernement conservateur avait finalement renoncé, l'été dernier, à l'idée de faire adopter ce régime à moyen terme.

Si le ministre Fréchette renonçait au régime d'indemnisation contenu dans son projet de loi, il pourrait tout de même amender la loi qui régit les accidentés du travail à partir des consensus établis en commission parlementaire.

Selon le leader de la CSN, les 10 députés du Parti québécois, les huit du Parti libéral et les deux indépendants s'entendaient sur les trois points suivants:

- Le droit de retour au travail, corrigé de façon qu'il ne soit pas limitatif;
La revalorisation des indemnités en fonction de l'inflation telle que pratiquée jusqu'en 1982;

Le maintien du recours à la Commission des affaires sociales à la suite d'une décision de la Commission de la santé et sécurité du travail (CSST) jugée insatisfaisante.

La coalition de travailleurs qui s'oppose fermement à l'adoption du projet de loi 42 se dit encouragée à poursuivre sa lutte compte tenu de commentaires qu'aurait fait le ministre du Travail en commission parlementaire, avant Noël.

M. Fréchette aurait lancé: « Je vous réitère que si on n'en veut pas elle ne sera pas adoptée. »

Le fait qu'il n'ait pas imposé la

guillotine (limitation des débats) en commission parlementaire, malgré la promesse souvent répétée de faire adopter ce projet de loi avant l'ajournement des Fêtes, incite les groupes de travailleurs à croire que le ministre hésite à faire adopter un projet de loi qui est loin de faire l'unanimité.

« Le ministre élu doit prendre ses distances envers l'appareil de la CSST et renoncer à imposer de force une réforme qui aggraverait la situation déjà difficile des victimes d'accidents et de maladies du travail », a conclu le porte-parole de l'ATTAQ.

LIBRE COMME L'AIR

10<sup>e</sup> semaine des non-fumeurs 17 au 23 janvier ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC LE TIMBRE DE NOËL

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR Du lundi au vendredi de 9h à 16h30 Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain. Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

- Antiquités: Armoire pin, vantaux et côtés à panneaux creux...
Bureaux à louer: 276 ST-JACQUES, 2525 p.c., suite de bureaux pour professionnels...
App/logements: COURT TERME, meublé, superbe app. pour maison, tout inclus...
Chalets à vendre: Ile d'Orléans - St-François, côté sud (il y a chalet) - 28 500 p.c. superficie vue à ravir...

- Commerces à vendre: BROSSARD, Bâtisse et brasserie secteur «A» au prix de l'évaluation...
Cours: COURS DE MODELAGE morphologique pour maquilleurs professionnels...
Hébergement: RÉSIDENCE pour personnes âgées, luxueuse, près église et parc...
Livres: ACHAT/VENTE de livres usagés...
Maisons de campagne à vendre: L'Épiphanie, bungalow en brique...
Offres d'emploi: Aimez-vous les vacances? Compagnie en plein essor dans le domaine vacancier...
Déménagement: À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements...
Garages à louer: Double garage à louer pour entrepôt...
Gardiennes: Gardienne, 2 enfants 6-8 ans, très bonne éducation...
On demande: Rencontré chez Varimag, revu chez Duncan puis Canada Informatic.

Maisons de campagne à vendre: Sutton: 20 acres boisés, étang pour baignade, ruisseau...
Propriétés à vendre: P.A.T.: Luxueux Split 4 Paliers, Foyer, Salle à dîner...
Propriétés à vendre: LAC BEAUPORT, québécois, 2 étages, 8 1/2 pièces, meublée...
Offres de services: LAVAGE platons, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général...
On demande: Les Productions de Café Concert tiendra des auditions de comédiens...
Propriétés à louer: DROLET/DULUTH, entièrement rénové...
Propriétés à vendre: OUTREMONT, cottage semi-détaché...
Voyages: CANCUN, avion 349\$, Chambre, 2 repas 150\$/semaine...

SIDA La séquence génétique du virus finalement découverte

WASHINGTON (AFP) — Des scientifiques américains et français, travaillant séparément, ont découvert la séquence génétique du virus responsable du SIDA (syndrome immuno-déficitaire acquis), a rapporté hier le Washington Post.

Cette découverte majeure devrait permettre d'aider la recherche fondamentale dans la détection, la prévention et le traitement de la maladie. Elle va permettre des tests plus précis pour détecter l'infection et conduire peut-être à la mise au point d'un vaccin.

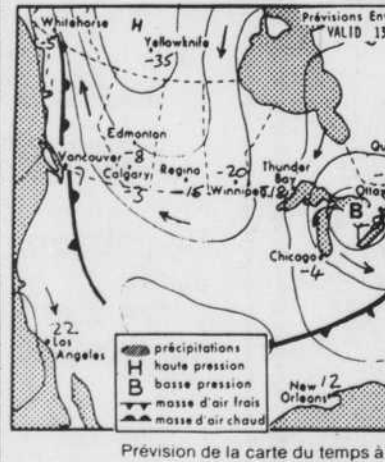
Les chercheurs ont découvert que deux isolats du virus sont composés chacun de quatre ou cinq gènes constitués par plus de 9,000 paires de base ou nucléotides avec seulement une variation de 01 % dans la combinaison des éléments, indique le Washington Post.

Les résultats, qui seront publiés le 24 janvier par la revue scientifique britannique Nature, sont l'aboutissement d'une collaboration entre l'Institut national du cancer (INC), l'école médicale de Harvard et deux laboratoires, E.I. du Pont de Nemours and Co. de Wilmington (Delaware) et Centocor Inc. de Philadelphie (Pennsylvanie). L'Institut Pasteur, qui a décrit un virus SIDA (LAV) en mai 1983, publiera ses propres conclusions dans la revue américaine Cell le 21 janvier.

« C'est un pas significatif vers la compréhension de l'évolution du virus », a dit le Dr Robert Gallo, chef du laboratoire de l'INC, qui a découvert le virus du SIDA l'année dernière.

« Maintenant nous voyons le visage de l'ennemi. Nous avons la séquence complète de la façon dont il opère », a souligné le Dr William Haseltine, un scientifique de Harvard.

LA METEO



Situation générale: le creux dépressionnaire qui a recouvert jeudi l'ouest du Québec de nuages et d'un peu de neige se déplace lentement vers le sud-est tout en s'affaiblissant. L'ouest va rester plutôt nuageux alors que les nuages vont progresser vers les régions du centre de la province. Les accumulations y seront assez faibles. Pendant ce temps, le Bas du fleuve connaîtra une autre journée plutôt ensoleillée et froide.

- MONTRÉAL: Nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige dispersées. Max.: -8. Samedi: neige passagère. LEVER DU SOLEIL: 7 h 29 COUCHER: 16 h 40
QUÉBEC: Abitibi, Réservoirs Cabonga et Gouin: plutôt nuageux avec quelques chutes de neige. Max.: -14. Précipitations: 50 %. Samedi: neige passagère. Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lével: Outaouais: nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige dispersées. Max.: -8. Précipitations: 30 %. Samedi: neige passagère.

LE BRIDGE

C'est un sacrifice inusité

par Charles-A. Durand

- Donneur: Sud
Vulnérables: Tous
Nord
94
D4
D94
AD 10863
Ouest Est
D 1053 872
V 10962 R 85
R3 8762
R4 V95
Sud
ARV6
A73
AV 105
72

Les enchères: Sud Ouest Nord Est 1 SA passe 3 SA fin passe passe Entame: le Valet de Cœur par Ouest.

Il existe beaucoup de situations où un défenseur doit sacrifier une carte forte dans le but d'aider son partenaire à rapporter une levée vitale. En effet, le défenseur doit être conscient du plan du déclarant lors de l'exploitation d'une impasse et son initiative doit être raisonnée plutôt que basée sur certains axiomes qui s'avèrent souvent faux.

Le jeu produit ci-dessus le prouve bien. Sud est le déclarant et doit réaliser un contrat de 3 sans-atout. Les 2 mains comportent 28 points avec une suite de 6 trèfles détenus par le mort; tout est avantageux. L'entame du Valet de cœur décrit une suite forte en cette couleur et lors de la troisième levée prise par l'As, Sud réalise que la suite du défenseur est de 5 cartes. Le déclarant est en main et il compte ses levées. Il rêve bien d'en faire 9, même s'il perd un trèfle. C'est bien ce qui se produit, sur le

premier trèfle joué, Ouest fournit le 4, le mort joue le 10 et Est prend la levée avec le Valet. Celui-ci retourne la couleur pique et Sud prend la levée avec son As. Il joue alors le 2 de trèfle et le Roi du défenseur Ouest est fourni et 9 levées s'offrent au déclarant pour l'accomplissement de son contrat. Erreur et erreur flagrante de la part de Ouest qui devait fournir son Roi de trèfle sur le premier trèfle joué par Sud. Le raisonnement était simpliste et enfantin. Ouest en jouant son Roi aurait protégé une entrée possible en troisième carte par le Valet de trèfle bel et bien chez son partenaire. Cette carte aurait bloqué, coupé, annihilé 4 levées en trèfle que venait d'établir Sud, données sur un coussin de velours par Ouest.

Le bridge est de bon sens et en maintes occasions, il faut placer le doigt en dessous du marteau pour éviter une victoire au déclarant. Les axiomes du bridge ne sont vrais que selon le cas; en voici quelques-uns: Toujours couvrir un honneur. En deuxième position, jouer une basse carte. En troisième position jouer une haute. Ne jamais entamer en dessous d'un As ou d'un Roi. Le cas fait la loi et il faut savoir distinguer ce que comporte ces aphorismes. Il faut jouer une carte en pensant à son devenir par rapport au blocage qu'elle peut apporter au partenaire et par rapport à sa puissance défensive contre le déclarant. Voilà presque en entier toute la philosophie du bridge.

LES MOTS CROISÉS

Un mot pour échapper... le petit Robert le rattrape. A crossword puzzle grid with numbers 1-12 indicating starting positions for words.

- Horizontalement: 1—Qu'on ne saurait vaincre. 2—Opérer le doucissage. — Au billard, effet de recul. 3—Néglige. — Effrayer. 4—Adverbe de lieu. — Se dit d'un oeil dont la vue est normale. 5—Dont le charme est très grand. — A nous. 6—Se place sur le bout du sein de la nourrice. — Saint. 7—Évital avec adresse. 8—Édifice où se réunissent les fidèles. — Époque. 9—Sommeiller. — Enlever. 10—Pastel. — Prêtre du rite oriental, chez les Russes. 11—Câble attaché à un objet immergé et tenu à la surface par une bouée. — De la nature de l'éther. 12—La plus vile populace. — Anneau de cordage. — Aride.
Verticalement: 1—Qui adore les idoles. — Terrain. 2—Errant. — Gadolinium. — D'un verbe gal. 3—Un sens. — Étude de l'oreille et de ses maladies. 4—Jaunisse. — Ville d'Espagne. 5—Nickel. — Arrêt d'activité. 6—Chou marin. — Sorte de canard. 7—Outil. — Filet pour prendre des oiseaux, des poissons. 8—Courroie pour porter un fusil. — Hélimon. 9—A eux. — Partie du monde. 10—Matière fécale. — Qui n'est plus tors. 11—Délassa. — Arme ancienne. 12—Qui concerne les torts.
Solution d'hier: 1.MECANTENIE 2.OBEDIENCE 3.SER 4.PORCE 5.TOUR 6.NIEN 7.ÉTOILE 8.GA 9.NIEN 10.ÉTOILE 11.GA 12.ÉTOILE 13.ÉTOILE 14.ÉTOILE 15.ÉTOILE 16.ÉTOILE 17.ÉTOILE 18.ÉTOILE 19.ÉTOILE 20.ÉTOILE 21.ÉTOILE 22.ÉTOILE 23.ÉTOILE 24.ÉTOILE 25.ÉTOILE 26.ÉTOILE 27.ÉTOILE 28.ÉTOILE 29.ÉTOILE 30.ÉTOILE 31.ÉTOILE 32.ÉTOILE 33.ÉTOILE 34.ÉTOILE 35.ÉTOILE 36.ÉTOILE 37.ÉTOILE 38.ÉTOILE 39.ÉTOILE 40.ÉTOILE 41.ÉTOILE 42.ÉTOILE 43.ÉTOILE 44.ÉTOILE 45.ÉTOILE 46.ÉTOILE 47.ÉTOILE 48.ÉTOILE 49.ÉTOILE 50.ÉTOILE 51.ÉTOILE 52.ÉTOILE 53.ÉTOILE 54.ÉTOILE 55.ÉTOILE 56.ÉTOILE 57.ÉTOILE 58.ÉTOILE 59.ÉTOILE 60.ÉTOILE 61.ÉTOILE 62.ÉTOILE 63.ÉTOILE 64.ÉTOILE 65.ÉTOILE 66.ÉTOILE 67.ÉTOILE 68.ÉTOILE 69.ÉTOILE 70.ÉTOILE 71.ÉTOILE 72.ÉTOILE 73.ÉTOILE 74.ÉTOILE 75.ÉTOILE 76.ÉTOILE 77.ÉTOILE 78.ÉTOILE 79.ÉTOILE 80.ÉTOILE 81.ÉTOILE 82.ÉTOILE 83.ÉTOILE 84.ÉTOILE 85.ÉTOILE 86.ÉTOILE 87.ÉTOILE 88.ÉTOILE 89.ÉTOILE 90.ÉTOILE 91.ÉTOILE 92.ÉTOILE 93.ÉTOILE 94.ÉTOILE 95.ÉTOILE 96.ÉTOILE 97.ÉTOILE 98.ÉTOILE 99.ÉTOILE 100.ÉTOILE 101.ÉTOILE 102.ÉTOILE 103.ÉTOILE 104.ÉTOILE 105.ÉTOILE 106.ÉTOILE 107.ÉTOILE 108.ÉTOILE 109.ÉTOILE 110.ÉTOILE 111.ÉTOILE 112.ÉTOILE 113.ÉTOILE 114.ÉTOILE 115.ÉTOILE 116.ÉTOILE 117.ÉTOILE 118.ÉTOILE 119.ÉTOILE 120.ÉTOILE 121.ÉTOILE 122.ÉTOILE 123.ÉTOILE 124.ÉTOILE 125.ÉTOILE 126.ÉTOILE 127.ÉTOILE 128.ÉTOILE 129.ÉTOILE 130.ÉTOILE 131.ÉTOILE 132.ÉTOILE 133.ÉTOILE 134.ÉTOILE 135.ÉTOILE 136.ÉTOILE 137.ÉTOILE 138.ÉTOILE 139.ÉTOILE 140.ÉTOILE 141.ÉTOILE 142.ÉTOILE 143.ÉTOILE 144.ÉTOILE 145.ÉTOILE 146.ÉTOILE 147.ÉTOILE 148.ÉTOILE 149.ÉTOILE 150.ÉTOILE 151.ÉTOILE 152.ÉTOILE 153.ÉTOILE 154.ÉTOILE 155.ÉTOILE 156.ÉTOILE 157.ÉTOILE 158.ÉTOILE 159.ÉTOILE 160.ÉTOILE 161.ÉTOILE 162.ÉTOILE 163.ÉTOILE 164.ÉTOILE 165.ÉTOILE 166.ÉTOILE 167.ÉTOILE 168.ÉTOILE 169.ÉTOILE 170.ÉTOILE 171.ÉTOILE 172.ÉTOILE 173.ÉTOILE 174.ÉTOILE 175.ÉTOILE 176.ÉTOILE 177.ÉTOILE 178.ÉTOILE 179.ÉTOILE 180.ÉTOILE 181.ÉTOILE 182.ÉTOILE 183.ÉTOILE 184.ÉTOILE 185.ÉTOILE 186.ÉTOILE 187.ÉTOILE 188.ÉTOILE 189.ÉTOILE 190.ÉTOILE 191.ÉTOILE 192.ÉTOILE 193.ÉTOILE 194.ÉTOILE 195.ÉTOILE 196.ÉTOILE 197.ÉTOILE 198.ÉTOILE 199.ÉTOILE 200.ÉTOILE 201.ÉTOILE 202.ÉTOILE 203.ÉTOILE 204.ÉTOILE 205.ÉTOILE 206.ÉTOILE 207.ÉTOILE 208.ÉTOILE 209.ÉTOILE 210.ÉTOILE 211.ÉTOILE 212.ÉTOILE 213.ÉTOILE 214.ÉTOILE 215.ÉTOILE 216.ÉTOILE 217.ÉTOILE 218.ÉTOILE 219.ÉTOILE 220.ÉTOILE 221.ÉTOILE 222.ÉTOILE 223.ÉTOILE 224.ÉTOILE 225.ÉTOILE 226.ÉTOILE 227.ÉTOILE 228.ÉTOILE 229.ÉTOILE 230.ÉTOILE 231.ÉTOILE 232.ÉTOILE 233.ÉTOILE 234.ÉTOILE 235.ÉTOILE 236.ÉTOILE 237.ÉTOILE 238.ÉTOILE 239.ÉTOILE 240.ÉTOILE 241.ÉTOILE 242.ÉTOILE 243.ÉTOILE 244.ÉTOILE 245.ÉTOILE 246.ÉTOILE 247.ÉTOILE 248.ÉTOILE 249.ÉTOILE 250.ÉTOILE 251.ÉTOILE 252.ÉTOILE 253.ÉTOILE 254.ÉTOILE 255.ÉTOILE 256.ÉTOILE 257.ÉTOILE 258.ÉTOILE 259.ÉTOILE 260.ÉTOILE 261.ÉTOILE 262.ÉTOILE 263.ÉTOILE 264.ÉTOILE 265.ÉTOILE 266.ÉTOILE 267.ÉTOILE 268.ÉTOILE 269.ÉTOILE 270.ÉTOILE 271.ÉTOILE 272.ÉTOILE 273.ÉTOILE 274.ÉTOILE 275.ÉTOILE 276.ÉTOILE 277.ÉTOILE 278.ÉTOILE 279.ÉTOILE 280.ÉTOILE 281.ÉTOILE 282.ÉTOILE 283.ÉTOILE 284.ÉTOILE 285.ÉTOILE 286.ÉTOILE 287.ÉTOILE 288.ÉTOILE 289.ÉTOILE 290.ÉTOILE 291.ÉTOILE 292.ÉTOILE 293.ÉTOILE 294.ÉTOILE 295.ÉTOILE 296.ÉTOILE 297.ÉTOILE 298.ÉTOILE 299.ÉTOILE 300.ÉTOILE 301.ÉTOILE 302.ÉTOILE 303.ÉTOILE 304.ÉTOILE 305.ÉTOILE 306.ÉTOILE 307.ÉTOILE 308.ÉTOILE 309.ÉTOILE 310.ÉTOILE 311.ÉTOILE 312.ÉTOILE 313.ÉTOILE 314.ÉTOILE 315.ÉTOILE 316.ÉTOILE 317.ÉTOILE 318.ÉTOILE 319.ÉTOILE 320.ÉTOILE 321.ÉTOILE 322.ÉTOILE 323.ÉTOILE 324.ÉTOILE 325.ÉTOILE 326.ÉTOILE 327.ÉTOILE 328.ÉTOILE 329.ÉTOILE 330.ÉTOILE 331.ÉTOILE 332.ÉTOILE 333.ÉTOILE 334.ÉTOILE 335.ÉTOILE 336.ÉTOILE 337.ÉTOILE 338.ÉTOILE 339.ÉTOILE 340.ÉTOILE 341.ÉTOILE 342.ÉTOILE 343.ÉTOILE 344.ÉTOILE 345.ÉTOILE 346.ÉTOILE 347.ÉTOILE 348.ÉTOILE 349.ÉTOILE 350.ÉTOILE 351.ÉTOILE 352.ÉTOILE 353.ÉTOILE 354.ÉTOILE 355.ÉTOILE 356.ÉTOILE 357.ÉTOILE 358.ÉTOILE 359.ÉTOILE 360.ÉTOILE 361.ÉTOILE 362.ÉTOILE 363.ÉTOILE 364.ÉTOILE 365.ÉTOILE 366.ÉTOILE 367.ÉTOILE 368.ÉTOILE 369.ÉTOILE 370.ÉTOILE 371.ÉTOILE 372.ÉTOILE 373.ÉTOILE 374.ÉTOILE 375.ÉTOILE 376.ÉTOILE 377.ÉTOILE 378.ÉTOILE 379.ÉTOILE 380.ÉTOILE 381.ÉTOILE 382.ÉTOILE 383.ÉTOILE 384.ÉTOILE 385.ÉTOILE 386.ÉTOILE 387.ÉTOILE 388.ÉTOILE 389.ÉTOILE 390.ÉTOILE 391.ÉTOILE 392.ÉTOILE 393.ÉTOILE 394.ÉTOILE 395.ÉTOILE 396.ÉTOILE 397.ÉTOILE 398.ÉTOILE 399.ÉTOILE 400.ÉTOILE 401.ÉTOILE 402.ÉTOILE 403.ÉTOILE 404.ÉTOILE 405.ÉTOILE 406.ÉTOILE 407.ÉTOILE 408.ÉTOILE 409.ÉTOILE 410.ÉTOILE 411.ÉTOILE 412.ÉTOILE 413.ÉTOILE 414.ÉTOILE 415.ÉTOILE 416.ÉTOILE 417.ÉTOILE 418.ÉTOILE 419.ÉTOILE 420.ÉTOILE 421.ÉTOILE 422.ÉTOILE 423.ÉTOILE 424.ÉTOILE 425.ÉTOILE 426.ÉTOILE 427.ÉTOILE 428.ÉTOILE 429.ÉTOILE 430.ÉTOILE 431.ÉTOILE 432.ÉTOILE 433.ÉTOILE 434.ÉTOILE 435.ÉTOILE 436.ÉTOILE 437.ÉTOILE 438.ÉTOILE 439.ÉTOILE 440.ÉTOILE 441.ÉTOILE 442.ÉTOILE 443.ÉTOILE 444.ÉTOILE 445.ÉTOILE 446.ÉTOILE 447.ÉTOILE 448.ÉTOILE 449.ÉTOILE 450.ÉTOILE 451.ÉTOILE 452.ÉTOILE 453.ÉTOILE 454.ÉTOILE 455.ÉTOILE 456.ÉTOILE 457.ÉTOILE 458.ÉTOILE 459.ÉTOILE 460.ÉTOILE 461.ÉTOILE 462.ÉTOILE 463.ÉTOILE 464.ÉTOILE 465.ÉTOILE 466.ÉTOILE 467.ÉTOILE 468.ÉTOILE 469.ÉTOILE 470.ÉTOILE 471.ÉTOILE 472.ÉTOILE 473.ÉTOILE 474.ÉTOILE 475.ÉTOILE 476.ÉTOILE 477.ÉTOILE 478.ÉTOILE 479.ÉTOILE 480.ÉTOILE 481.ÉTOILE 482.ÉTOILE 483.ÉTOILE 484.ÉTOILE 485.ÉTOILE 486.ÉTOILE 487.ÉTOILE 488.ÉTOILE 489.ÉTOILE 490.ÉTOILE 491.ÉTOILE 492.ÉTOILE 493.ÉTOILE 494.ÉTOILE 495.ÉTOILE 496.ÉTOILE 497.ÉTOILE 498.ÉTOILE 499.ÉTOILE 500.ÉTOILE 501.ÉTOILE 502.ÉTOILE 503.ÉTOILE 504.ÉTOILE 505.ÉTOILE 506.ÉTOILE 507.ÉTOILE 508.ÉTOILE 509.ÉTOILE 510.ÉTOILE 511.ÉTOILE 512.ÉTOILE 513.ÉTOILE 514.ÉTOILE 515.ÉTOILE 516.ÉTOILE 517.ÉTOILE 518.ÉTOILE 519.ÉTOILE 520.ÉTOILE 521.ÉTOILE 522.ÉTOILE 523.ÉTOILE 524.ÉTOILE 525.ÉTOILE 526.ÉTOILE 527.ÉTOILE 528.ÉTOILE 529.ÉTOILE 530.ÉTOILE 531.ÉTOILE 532.ÉTOILE 533.ÉTOILE 534.ÉTOILE 535.ÉTOILE 536.ÉTOILE 537.ÉTOILE 538.ÉTOILE 539.ÉTOILE 540.ÉTOILE 541.ÉTOILE 542.ÉTOILE 543.ÉTOILE 544.ÉTOILE 545.ÉTOILE 546.ÉTOILE 547.ÉTOILE 548.ÉTOILE 549.ÉTOILE 550.ÉTOILE 551.ÉTOILE 552.ÉTOILE 553.ÉTOILE 554.ÉTOILE 555.ÉTOILE 556.ÉTOILE 557.ÉTOILE 558.ÉTOILE 559.ÉTOILE 560.ÉTOILE 561.ÉTOILE 562.ÉTOILE 563.ÉTOILE 564.ÉTOILE 565.ÉTOILE 566.ÉTOILE 567.ÉTOILE 568.ÉTOILE 569.ÉTOILE 570.ÉTOILE 571.ÉTOILE 572.ÉTOILE 573.ÉTOILE 574.ÉTOILE 575.ÉTOILE 576.ÉTOILE 577.ÉTOILE 578.ÉTOILE 579.ÉTOILE 580.ÉTOILE 581.ÉTOILE 582.ÉTOILE 583.ÉTOILE 584.ÉTOILE 585.ÉTOILE 586.ÉTOILE 587.ÉTOILE 588.ÉTOILE 589.ÉTOILE 590.ÉTOILE 591.ÉTOILE 592.ÉTOILE 593.ÉTOILE 594.ÉTOILE 595.ÉTOILE 596.ÉTOILE 597.ÉTOILE 598.ÉTOILE 599.ÉTOILE 600.ÉTOILE 601.ÉTOILE 602.ÉTOILE 603.ÉTOILE 604.ÉTOILE 605.ÉTOILE 606.ÉTOILE 607.ÉTOILE 608.ÉTOILE 609.ÉTOILE 610.ÉTOILE 611.ÉTOILE 612.ÉTOILE 613.ÉTOILE 614.ÉTOILE 615.ÉTOILE 616.ÉTOILE 617.ÉTOILE 618.ÉTOILE 619.ÉTOILE 620.ÉTOILE 621.ÉTOILE 622.ÉTOILE 623.ÉTOILE 624.ÉTOILE 625.ÉTOILE 626.ÉTOILE 627.ÉTOILE 628.ÉTOILE 629.ÉTOILE 630.ÉTOILE 631.ÉTOILE 632.ÉTOILE 633.ÉTOILE 634.ÉTOILE 635.ÉTOILE 636.ÉTOILE 637.ÉTOILE 638.ÉTOILE 639.ÉTOILE 640.ÉTOILE 641.ÉTOILE 642.ÉTOILE 643.ÉTOILE 644.ÉTOILE 645.ÉTOILE 646.ÉTOILE 647.ÉTOILE 648.ÉTOILE 649.ÉTOILE 650.ÉTOILE 651.ÉTOILE 652.ÉTOILE 653.ÉTOILE 654.ÉTOILE 655.ÉTOILE 656.ÉTOILE 657.ÉTOILE 658.ÉTOILE 659.ÉTOILE 660.ÉTOILE 661.ÉTOILE 662.ÉTOILE 663.ÉTOILE 664.ÉTOILE 665.ÉTOILE 666.ÉTOILE 667.ÉTOILE 668.ÉTOILE 669.ÉTOILE 670.ÉTOILE 671.ÉTOILE 672.ÉTOILE 673.ÉTOILE 674.ÉTOILE 675.ÉTOILE 676.ÉTOILE 677.ÉTOILE 678.ÉTOILE 679.ÉTOILE 680.ÉTOILE 681.ÉTOILE 682.ÉTOILE 683.ÉTOILE 684.ÉTOILE 685.ÉTOILE 686.ÉTOILE 687.ÉTOILE 688.ÉTOILE 689.ÉTOILE 690.ÉTOILE 691.ÉTOILE 692.ÉTOILE 693.ÉTOILE 694.ÉTOILE 695.ÉTOILE 696.ÉTOILE 697.ÉTOILE 698.ÉTOILE 699.ÉTOILE 700.ÉTOILE 701.ÉTOILE 702.ÉTOILE 703.ÉTOILE 704.ÉTOILE 705.ÉTOILE 706.ÉTOILE 707.ÉTOILE 708.ÉTOILE 709.ÉTOILE 710.ÉTOILE 711.ÉTOILE 712.ÉTOILE 713.ÉTOILE 714.ÉTOILE 715.ÉTOILE 716.ÉTOILE 717.ÉTOILE 718.ÉTOILE 719.ÉTOILE 720.ÉTOILE 721.ÉTOILE 722.ÉTOILE 723.ÉTOILE 724.ÉTOILE 725

SPORTS

Dan Marino va-t-il répéter ses succès contre les 49ers?

PALO ALTO, Californie (AP) — Cela commence et prend fin avec Dan Marino. Personne n'a pu arrêter le grand quart des Dolphins de Miami. Certaines des meilleures défenses de la Ligue nationale de football ont tenté de le faire, mais en vain. L'histoire se répétera avec les 49ers de San Francisco.

Une petite passe courte au demi Tony Nathan. Et les Dolphins porteront le ballon également. Woody Bennett et Nathan ne sont peut-être pas du calibre de Larry Csonka et Jim Kiick, mais ils ont accumulé des gains de 1,164 verges en saison régulière et 214 verges en deux matches des séries.

Il a lancé le ballon encore plus souvent que tout autre quart de la LNF. Il a décoché 564 passes et n'a été plaqué qu'à 13 fois, ce qui rend bien compte de l'efficacité du centre Dwight Stephenson, des gardes Ray Foster et Ed Newman et des bloqueurs Jo Giesler et Cleveland Green.

Il a accumulé des gains de 5,084 verges par la passes et a lancé 48 passes de touché, deux records de la LNF. Seulement 17 de ses passes ont été interceptées.

Les 49ers ont une bonne attaque également avec Joe Montana qui lance le ballon à Dwight Clark, Freddie Solomon et Earl Cooper et des porteurs de ballon comme Wendell Tyler et Roger Craig. Mais ce n'est pas l'attaque des Dolphins, celle qui peut, à tout moment, gagner 75 verges et marquer six points en un seul jeu.

En défensive, les Killer B's ne sont peut-être pas aussi bon que les membres de la brigade des Dolphins d'il y a quelques années. Si on se fie aux statistiques, cette défensive n'est pas aussi bonne que celle des 49ers.

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 décembre 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A.E.D. Satellite International Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17ème jour de décembre 1984, sous le numéro 3541447.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-04-04772-847. LES INDUSTRIES MIRA LUX INC. partie de mandresse -vs- CLAUDIO PANACCIONE, partie défenderesse. Le 30 janvier 1985, 10:00 heures au domicile du défendeur au No 955 rue Fréchet dans la cité de Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: lave-vaisselle Inglis, four micro-ondes G.K. autre mobilier et effet divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHAËL BERNIER, huissier 679-3968 a/s Albert PELLETIER, Montréal, ce 16 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-04-04832-847. MARGUERITE CARRIERE, Demanderesse -vs- JEAN-CLAUDE GRENIER, Défendeur. PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur, JEAN-CLAUDE GRENIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie de la déclaration en séparation de corps ainsi que de la requête pour mesures provisoires, présentée le 19 février 1985, ont été laissées au Greffe de cette Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou une contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, un jugement par défaut. Montréal, ce 22 novembre 1984.

132223 CANADA INC par acte daté le 3 janvier 1985, et enregistré le 4 janvier 1985 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3546126 a été vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltee/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découplant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

Concernant la demande de dissolution volontaire de la compagnie ANIMATION AZUR INC. AVIS Demande de dissolution volontaire de la compagnie ANIMATION AZUR INC., corporation d'incorporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les Compagnies du Québec, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1277, Robert Longueuil, province de Québec, demandera sous peu à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution, et ce conformément aux dispositions de la Loi sur les Compagnies du Québec. Date à Montréal, ce 14 janvier 1985. Marchand Jacquem & Melançon Procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la Société de Placements Malum Ltee demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. PAULINE BEAUCHAMP Secrétaire Montréal, le 16 janvier 1985.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM. AVIS est donné que NGUYEN THI-HONG, ménager, domicilié et résidant au 1069, rue Champigny, Ville Saint-Laurent, H4L 4P3, district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice du Québec afin de changer son nom en celui de André Joseph Yvon François Thiéruat. Ville Saint-Laurent, ce 4 janvier 1984. DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT, AVOCATS 790, boulevard, bureau 202, Ville Saint-Laurent (Québec) H4M 2M6.

AVIS est par les présentes donné que Catherine St-Onge, enfant mineur, domiciliée au 759, 12e Avenue à Montréal, représentée par son tuteur Juliette Jubinville demeurant au même endroit, dûment nommée et autorisée aux termes d'un jugement de la Cour Supérieure de Montréal (no. 14-000711-846), a accepté la succession de feu André St-Onge décédé le 11 octobre 1983 sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Me Nicole Vaillancourt, notaire, le 14 décembre 1984 et enregistré à Montréal sous le numéro 3541821. Un inventaire des biens a été fait devant le notaire le 30 octobre 1984 et peut être consulté à ses bureaux situés au 13000 Sherbrooke est à Montréal. Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi. Donné à Montréal ce 19 décembre 1984. Me Nicole Vaillancourt, notaire.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 décembre 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A.E.D. Satellite International Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17ème jour de décembre 1984, sous le numéro 3541447.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 décembre 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COPISCOPE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de décembre 1984, sous le numéro 3540422.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-04-005211-843. GERTRA BAROSY, Requérente -vs- JEAN BOSSERNE ST-MARTIN DELVA. Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie de la déclaration en séparation et de la déclaration ont été laissées à son intention au Greffe de cette Cour, Montréal, ce 9 janvier 1985. GISELE DE MADDELEIN, Protonotaire, c.s.m. BOISCLAIR KOZINA ET ASS. 4906 est boul. Gouin, Montréal, QC H3G 1A4.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-044771-843. MICHEL A. IACONO, Demandeur -vs- VIA VIDEO INC. et al., Défendeurs. Il est ordonné au défendeur TIM FITZPATRICK de comparaître au greffe de cette Cour dans trente (30) jours à compter de la publication des présentes. Une copie du bref d'assignation et déclaration ont été laissés au greffe à l'intention du défendeur TIM FITZPATRICK, Montréal, ce 15 janvier 1985. Byers Casgrain Procureurs du demandeur Mes Byers Casgrain 1 Place Ville Marie Suite 3900 Montréal, (Québec) H3B 3K9.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-043978-845. CASSIE POPULAIRE ST-RENÉ-GOUPIL, Demanderesse -vs- JEAN-CLAUDE DUBREUIL, Défendeur. AVIS A: Monsieur Jean-Claude Dubreuil Anciennement domicilié au 1049 A Mont-Royal est Montréal (Québec) Suivant ordonnance de cette cour, le défendeur Jean-Claude Dubreuil est enjoint de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée pour lui au bureau du greffier de la Cour Provinciale du district de Montréal, au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal. DROUIN, PAPINEAU & ASSOCIÉS 1600, boul. Henri-Bourassa Ouest Bureau 608 Montréal (Québec) H3M 3E2.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Veuillez agir en conséquence. Longueuil, ce 11 janvier 1985. Dominique Dibernardo Protonotaire adjoint Mes Chagnon, Tremblay & associés, 1292 Chemin Chambly Longueuil, P.Q. Tél.: 670-9194.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE. NO: 500-02-046698-846. MARC CHAGNON ET BERNARD TREMBLAY, Demandeurs -vs- ROBERT BIRKS, Défendeur Intimé. PAR ORDRE DE LA COUR A: ROBERT BIRKS, défendeur intimé, Vous êtes par les présentes requis

SPORTS

Le Canadien défait les Whalers 5-4 Naslund marque le but vainqueur sur une échappée

BERNARD CYR

(PC) — Pour la première fois de la saison au Forum, le Canadien de Montréal et les Whalers de Hartford se sont livrés un match serré que Tricolore a finalement remporté 5-4. Lors des deux affrontements précédents, le Canadien l'avait emporté 9-3 et 10-5. La production de cinq buts du Canadien a tout de même constitué une des bonnes performances offensives de l'équipe depuis le début de 1985. Avant le match d'hier, le Tricolore n'avait marqué que six buts en quatre rencontres et 14 en sept. C'est un but en désavantage numérique de Mats Naslund, son 26e, qui a couronné la victoire du Canadien. Naslund s'est échappé grâce à une passe de Pierre Mondou et a ainsi scellé l'issue du match. Greg Malone a marqué le qua-

trième but des Whalers avec moins de quatre minutes à faire. Ce fut trop tard. Naslund a marqué dans une situation qui aurait pu être désastreuse pour le Canadien. Un combat entre Chris Nilan et Pat Boutette, à mi-chemin au troisième vingt, a valu des expulsions aux deux joueurs, mais Nilan a échoué en plus d'un deux minutes pour avoir tiré les cheveux de son rival. Le pointage était alors de 4-3 en faveur du Canadien. Le 13e but de la saison de Mondou, trois secondes seulement après la fin d'une pénalité aux Whalers pour avoir eu trop de joueurs sur la glace, avait porté la marque à 4-2, à la 13e minute de la deuxième période. Ce but a refroidi les ardeurs des visiteurs, qui ont dominé cette portion du match. Sylvain Turgeon a réduit la marque à 4-3 en marquant son 16e filet, à 8:02 du troisième vingt.

Quelques minutes avant le but de Turgeon, l'officiel avait refusé un but à Mondou pour avoir poussé la rondelle au fond du filet avec son patin. Mark Hunter a réussi les deux premiers buts du Canadien et Nilan a réussi l'autre. Bobby Crawford et Ron Francis ont inscrit les autres des Whalers. En l'emportant, les joueurs du Canadien ont donné l'impression d'avoir définitivement mis fin à leur léthargie. « Personne n'avait perdu confiance durant notre période léthargique parce que le pilote s'est chargé de faire un lavage de cerveau collectif, minimisant l'impact de ces défaites. Mais c'est bon de savoir que nous sommes revenus dans le droit chemin, a déclaré Naslund. « Notre victoire contre les Nordiques nous a probablement aidés à commencer le match de ce soir en

force. Je mentirais si je disais que notre avance de trois buts en début de match nous a fait miroiter la possibilité de connaître une grosse soirée en attaque. Nous sommes humbles. De son but en désavantage numérique Greg Millen en visant le poteau approché, l'inverse de ce qu'il avait tenté un peu plus tôt dans le match. « C'est vrai que nous jouons bien en désavantage depuis quelque temps et je crois que c'est une question d'attitude et de confiance, » a ajouté Naslund. Un autre joueur qui avait raison de se réjouir était Mark Hunter, qui a réussi deux buts, ses premiers en 10 matches, soit depuis le 23 décembre. « Comme tout joueur qui connaît une période creuse, je commençais évidemment à m'inquiéter, » Bobby Smith, qui était de retour

au jeu après une absence de 14 matches en raison d'une fracture de la mâchoire, s'est pour sa part montré humble, quand on a tenté de tracer des liens entre son absence et la léthargie de l'équipe. « Je crois que tous les joueurs ont eu des ennuis au même moment et je ne crois pas que l'absence d'un joueur ait fait la différence. Prenez l'exemple des Nordiques, qui ont bien joué depuis que Michel Goulet est blessé. « Je sais que les journalistes, le pilote et le directeur-gérant ont dit que ma perte avait été coûteuse. C'est gentil de leur part, mais j'essaie simplement d'aider l'équipe en faisant de mon mieux, » a conclu Smith, un peu mal à l'aise.

Table with 2 columns: Player Name and Points. Includes sections for 'Première période', 'Deuxième période', and 'Troisième période'.

HOCKEY

Ligue Nationale Division Prince-de-Galles. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like Montreal, Buffalo, Quebec, Boston, Hartford, Washington, Philadelphia, Islanders NY, Pittsburgh, Rangers NY, New Jersey.

Ligue Nationale Division Clarence Campbell. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like Chicago, St-Louis, Minnesota, Detroit, Toronto, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Los Angeles, Vancouver.

Ligue Nationale Division Connie Smythe. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like Edmonton, Calgary, Winnipeg, Los Angeles, Vancouver.

Ligue Nationale Division Robert Lebel. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like Verdun, St-Jean, Hull, Lavil, Longueuil, Shawinigan, Chicoutimi, Drummondville, Quebec, Rivière, Granby.

Ligue Nationale Division Frank Dillo. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like Shawinigan, Chicoutimi, Drummondville, Quebec, Rivière, Granby.

Ligue Nationale Division AAA. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like Victoriaville, Lévis-Lauzon, St-Georges, St-Jérôme, St-Laurent, Thetford, St-Hyacinthe, Sherbrooke.

HOCKEY

Ligue Nationale Division Mercredi. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like Buffalo, Philadelphia, Washington, Chicago, St-Louis, Islanders, Toronto, Montreal, Hartford, Philadelphia, Washington, Chicago, St-Louis, Islanders, Toronto.

Ligue Nationale Division Samedi. Table with columns: Team, G, P, N, BP, BC, PTS. Includes teams like New Jersey, Buffalo, Winnipeg, Edmonton, New Jersey, Buffalo, Winnipeg, Edmonton.

Ligue Nationale Division Les meneurs. Table with columns: Player, G, A, Pts. Includes Gretzky, Kurri, Bossy, Hawerchuk, Mario, Kerr, Dionne, Nicholls, Ogronick, Tonelli, Nilsson, MacLean, Gartner, Yzerman, Carpenter, Propp, Savard, Fiederko, Fox, Coffey, Goulet, P. Stastny, Taylor, Naslund, Steen.

Ligue Nationale Division Les meneurs. Table with columns: Player, G, A, Pts. Includes Mats Naslund, Pierre Mondou, Mario Tremblay, Chris Chelios, Bobby Smith, G. Carbonneau, L. Robinson, Tom Kurvers, Mark Hunter, Chris Nilan, Ryan Walter, Ron Flockhart, Mike McPhee, Petr Svoboda, Bob Gainey, Alfie Turcotte, Craig Ludwig, Lucien DeBlois, Rick Green, Ken Carlson, Steve Penney, John Newberry, Ric Nattress.

Ligue Nationale Division Les meneurs. Table with columns: Player, G, A, Pts. Includes Penney, Sotaert, Naslund, Steen.

SOMMAIRES

Flames 4, Bruins 3. Table with columns: Team, G, A, Pts. Includes Calgary, Pittsburgh, Philadelphia, Boston, Detroit, Washington, Toronto, Vancouver, New Jersey, Hartford, Philadelphia, Washington, Chicago, St-Louis, Islanders, Toronto.

Capitals 6, Penguins 2. Table with columns: Team, G, A, Pts. Includes Washington, Pittsburgh, Philadelphia, Boston, Detroit, Washington, Toronto, Vancouver, New Jersey, Hartford, Philadelphia, Washington, Chicago, St-Louis, Islanders, Toronto.

Flyers 7, Red Wings 5. Table with columns: Team, G, A, Pts. Includes Detroit, Philadelphia, Pittsburgh, Washington, Toronto, Vancouver, New Jersey, Hartford, Philadelphia, Washington, Chicago, St-Louis, Islanders, Toronto.

Maple Leafs 4, Kings 3. Table with columns: Team, G, A, Pts. Includes Los Angeles, Philadelphia, Pittsburgh, Washington, Toronto, Vancouver, New Jersey, Hartford, Philadelphia, Washington, Chicago, St-Louis, Islanders, Toronto.

Table with columns: Team, G, A, Pts. Includes Philadelphia, Pittsburgh, Washington, Toronto, Vancouver, New Jersey, Hartford, Philadelphia, Washington, Chicago, St-Louis, Islanders, Toronto.

Les Expos négocient des contrats à la baisse

(PC) — Quatre joueurs des Expos, Terry Francona, Bobby Ramos, David Palmer et Bert Roberge, ont décidé de porter leurs demandes salariales en arbitrage. Francona, qui était parmi les meilleurs frappeurs de la Ligue nationale quand il s'est blessé à un genou en juin dernier, s'est vu offrir une réduction de 15 pour cent de son salaire estimé à \$160,000. Ramos a aussi reçu une offre de diminution de salaire tandis que Palmer s'est vu offrir le même salaire en fin de carrière. « Si c'est de cette façon qu'ils veulent traiter un aussi bon joueur, ils doivent l'échanger », a déclaré à propos de Francona l'agent d'affaires des quatre joueurs, Dick Moss. « Terry frappait pour une moyenne de .346 avant d'être blessé au travail et il a fait du temps supplémentaire depuis pour retrouver la force de sa jambe ». Bill Stoneman, qui s'occupe de la majorité des contrats chez les Expos, doit conclure des ententes avec 25 des 40 joueurs inscrits sur la liste de l'équipe. On s'attend à ce qu'il négocie à la baisse puisque les Expos auraient perdu \$5,4 millions

« Les négociations se déroulent très bien dans plusieurs cas, mais les choses ne vont pas aussi bien dans d'autres, a-t-il convenu. Nous sommes heureux de payer les joueurs qui offrent de bonnes performances. Mais il n'est pas aussi facile de soutirer notre argent quand les performances n'ont pas été à la hauteur ». Francona présentait une moyenne de .321 en 1982 quand il s'est blessé au genou une première fois, ce qui l'avait tenu à l'inactivité toute la saison en plus de limiter son emploi du temps en 1983. Selon Moss, « John McHale a estimé que nous lui devions une saison après 1983. Terry ne voyait pas les choses de cette façon, mais nous sommes parvenus à nous entendre. « Mes relations avec John McHale ont été excellentes au fil des années, poursuit Moss. Bill doit montrer à quel point il est intranquille et la situation est différente ». Les dates des rencontres avec le juge-arbitre n'ont pas encore été fixées et les parties peuvent continuer à négocier entretiens.

Diana Haight se blesse sérieusement à un genou

CHAMONIX (AP-AFP) — Diana Haight, de Fruitvale en Colombie-britannique, a été blessée sérieusement aux ligaments du genou droit en s'entraînant hier en vue de la descente de Chamonix comptant pour la Coupe du Monde. La skieuse a été transportée à l'hôpital et devrait rentrer au pays aujourd'hui pour subir une intervention chirurgicale. Sa saison est terminée. Les descentes ont été interrompues après le passage de la 24e concurrente (sur 63), soit la Canadienne Laurie Graham, qui suivait Haight et qui a également chuté, mais sans conséquence. L'état de la piste ne

permettait pas de continuer. La jambe de Diana Haight, 20 ans, a été placée dans le plâtre. Des blessures au genou gauche avaient déjà interrompu sa carrière en 1981 et 1982. Elle a raconté s'être envolée sur une bosse et avoir atterri sur une autre. Une autre Canadienne a connu un sort plus envieux hier. Liisa Savijarvi a en effet remporté le slalom géant dames FIS disputé aux Contamines-Montjoie, dans les Alpes françaises, devant quatre skieuses de ce pays, dont Christelle Guignard en cinquième position.

CINEMA

Table listing movies and showtimes. Includes titles like 'Beverly Hills Cop', 'The Untouchables', 'The Untouchables', 'The Untouchables', etc.

Table listing movies and showtimes. Includes titles like 'L'Autre Cinéma', 'L'Autre Cinéma', 'L'Autre Cinéma', etc.

Table listing movies and showtimes. Includes titles like 'L'Autre Cinéma', 'L'Autre Cinéma', 'L'Autre Cinéma', etc.

Table listing TV shows and showtimes. Includes titles like 'Le Théâtre de Bouvard', 'Cocoricocoby', 'Le Journal', etc.